



**STATBEL**  
La Belgique en chiffres

**CHIFFRES  
SÉRIÉS  
CLONÉS**





Un aperçu de la Belgique  
**Au gré des chiffres**

**CHIFFRES CLÉS 2022**

THÈME

01

**DÉMOGRAPHIE  
CYCLE DE VIE  
DIVERSITÉ**

04

THÈME

02

**TRAVAIL  
REVENU  
CONDITIONS DE VIE**

18

THÈME

03

**CONSOMMATION  
HABITAT  
TOURISME**

40

THÈME

04

**AGRICULTURE  
ECONOMIE  
MOBILITÉ**

56

**V**ous avez sous les yeux la nouvelle édition 2022 des Chiffres clés de Statbel.

En tant qu'office belge de statistique, Statbel veut répondre aux besoins d'informations non seulement des pouvoirs publics, mais également des citoyens, des entreprises, des chercheurs et des journalistes, en leur fournissant des données et des statistiques constamment actualisées sur la situation de notre pays.

Comme nous avons pu le constater durant les crises qui ont touché récemment notre pays, des décisions politiques éclairées doivent pouvoir s'appuyer sur des données objectives et de haute qualité, des statistiques publiques et des recherches scientifiques. Les données sur la santé, la démographie, l'économie, le marché du travail, des indicateurs sociaux comme le risque de pauvreté ou le comportement de consommation des Belges, ... ont joué un rôle essentiel et resteront cruciales dans les années à venir.

Ces Chiffres clés, sous forme de graphiques, cartes et tableaux, donnent un aperçu clair des statistiques de Statbel et de ce qui se passe en Belgique, dans les régions et les communes.

Evidemment, cette publication papier constitue une photo à un moment précis. Vous pourrez bien sûr toujours consulter notre site web, pour trouver les derniers chiffres à jour sur chaque thème. Statbel.be vous fournit ainsi quotidiennement de nouveaux résultats statistiques sous différentes formes de publication, des simples tableaux statistiques aux tableaux de bord interactifs et aux open data. Nous vous tenons également informé de tous les chiffres et résultats intéressants que nous publions via nos réseaux sociaux et notre newsletter hebdomadaire.

Je vous souhaite une passionnante découverte de notre pays au gré des chiffres !

**Philippe Mauroy**  
Directeur général a.i.



# DÉMOGRAPHIE CYCLE DE VIE DIVERSITÉ

THÈME

# 01

**E**n 2021, la population belge a augmenté de 62.770 habitants pour atteindre 11.584.008 Belges, soit de 0,54%. Ce pourcentage de croissance est **deux fois plus élevé** que l'année dernière, durant laquelle la crise de la COVID-19 avait causé un ralentissement.

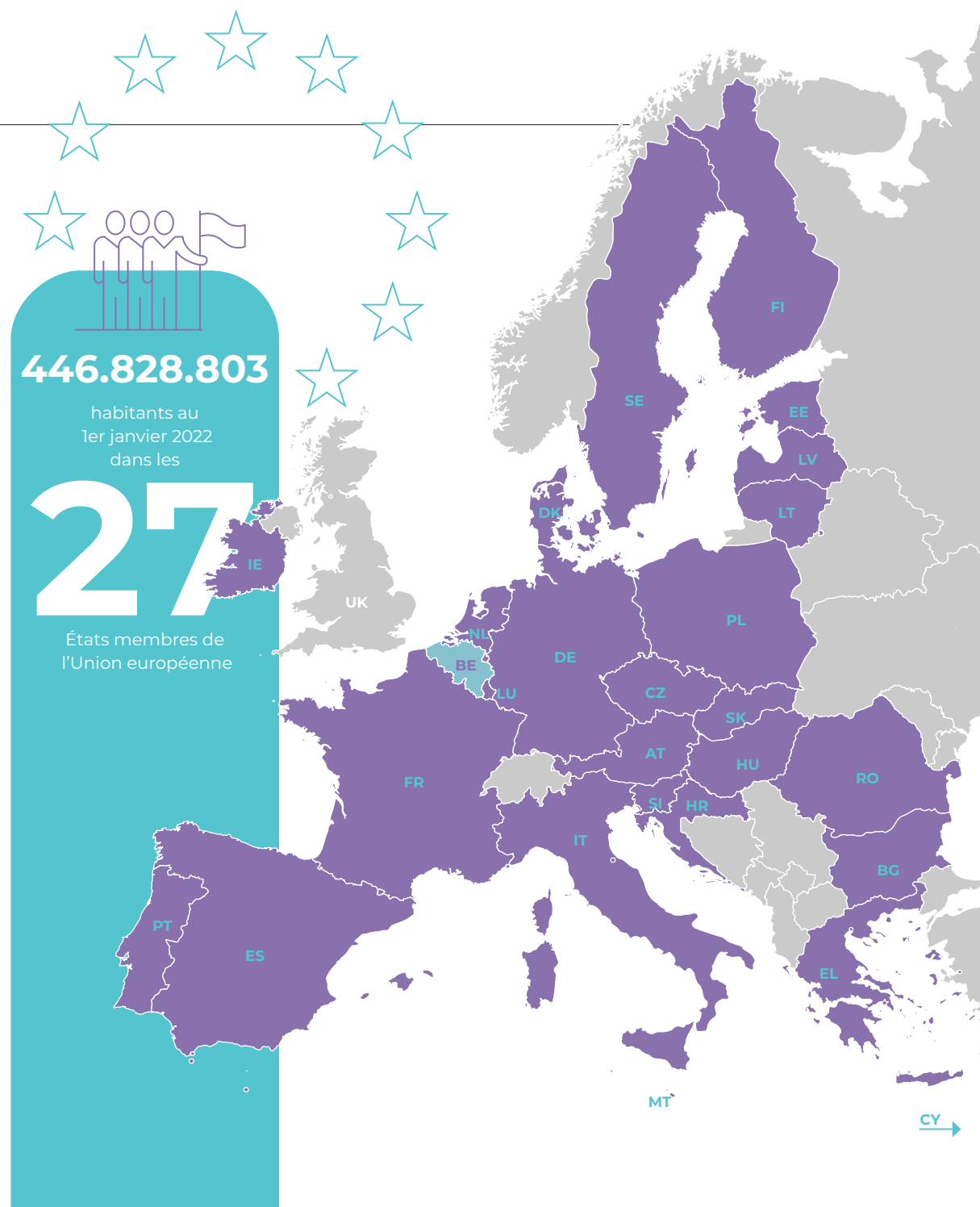
Cette croissance s'explique en grande partie par un solde migratoire international fortement positif. En outre, nous constatons à nouveau un solde naturel positif.

## LA BELGIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE 1/1/2022

Moins de 3% de l'ensemble des habitants de l'UE vivent en Belgique. Au 1er janvier 2022, l'UE comptait environ 450 millions d'habitants dans les 27 pays. La Belgique est le huitième plus grand pays de l'Union européenne en termes de population. Avant le Brexit, en 2020, le Royaume-Uni était le troisième plus grand pays. L'Italie a maintenant pris cette place.

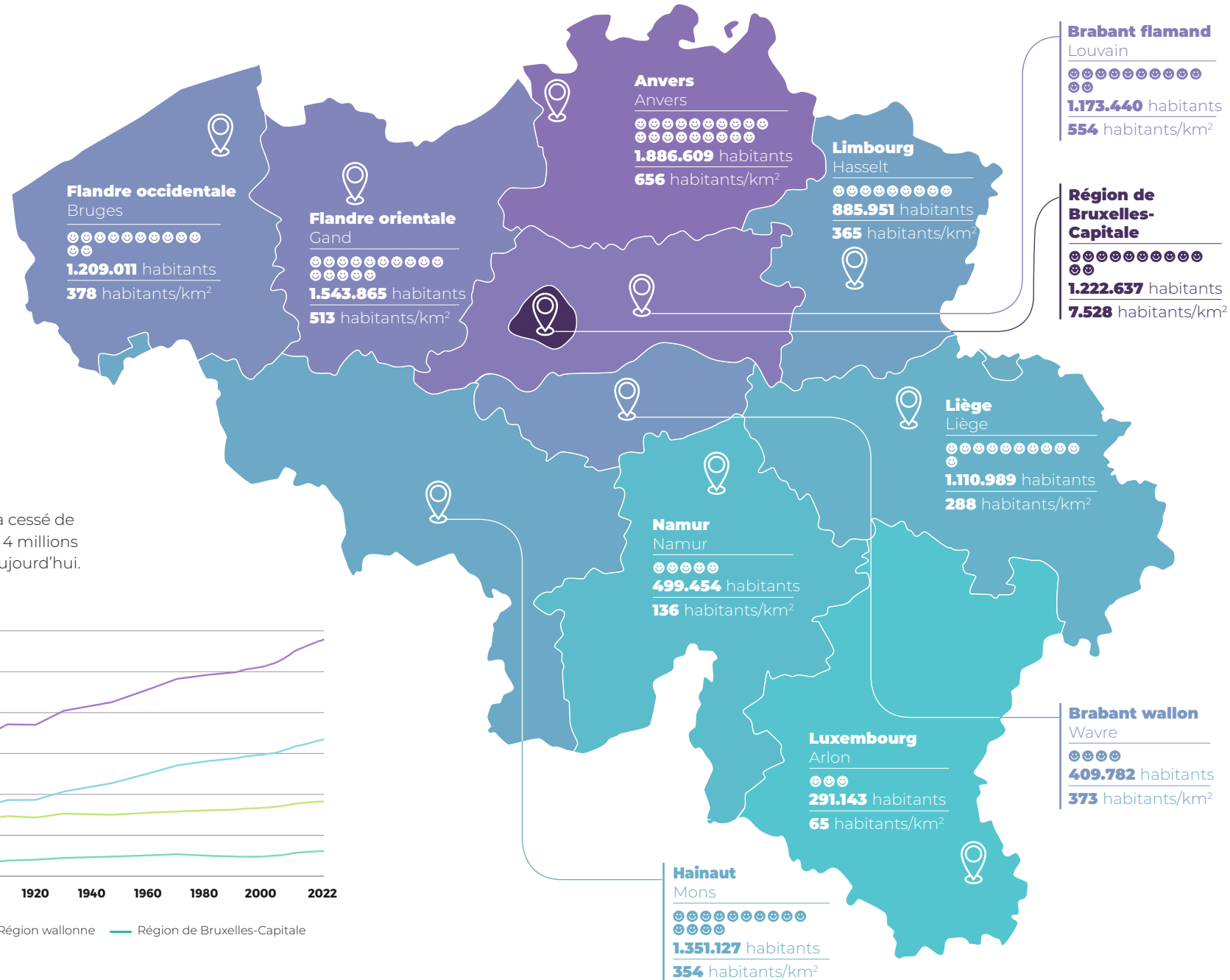
<b>UE-27</b>		<b>446.828.803</b>
<b>DE</b>	Allemagne	83.237.124
<b>FR</b>	France	67.842.582
<b>IT</b>	Italie	58.983.122
<b>ES</b>	Espagne	47.432.805
<b>PL</b>	Pologne	37.654.247
<b>RO</b>	Roumanie	19.038.098
<b>NL</b>	Pays-Bas	17.590.672
<b>BE</b>	Belgique	11.584.008
<b>EL</b>	Grèce	10.603.810
<b>CZ</b>	Tchéquie	10.516.707
<b>SE</b>	Suède	10.452.326
<b>PT</b>	Portugal	10.352.042
<b>HU</b>	Hongrie	9.689.010
<b>AT</b>	Autriche	8.978.929
<b>BG</b>	Bulgarie	6.838.937
<b>DK</b>	Danemark	5.873.420
<b>FI</b>	Finlande	5.548.241
<b>SK</b>	Slovaquie	5.434.712
<b>IE</b>	Irlande	5.060.005
<b>HR</b>	Croatie	3.879.074
<b>LT</b>	Lituanie	2.805.998
<b>SI</b>	Slovénie	2.107.180
<b>LV</b>	Lettonie	1.875.757
<b>EE</b>	Estonie	1.331.796
<b>CY</b>	Chypre	904.705
<b>LU</b>	Luxembourg	645.397
<b>MT</b>	Malte	520.971
<b>UK</b>	Royaume-Uni (*)	67.081.000

(\*) données issues de l'Office for National Statistics, situation au 25/06/2021



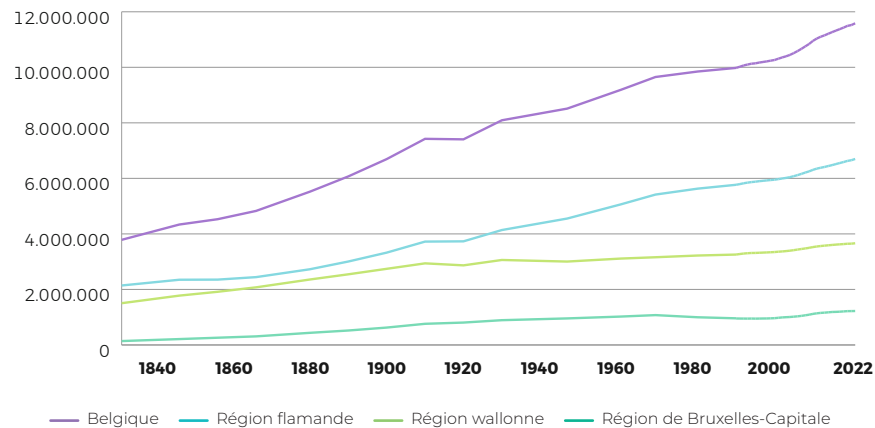
# BELGIQUE : POPULATION AU 1/1/2022

La Belgique est un pays densément peuplé. C'est en Wallonie qu'il y a le plus d'espace : 217 habitants y vivent au kilomètre carré. En Flandre, le chiffre est plus du double : 492 habitants par kilomètre carré. La Région de Bruxelles-Capitale remporte la palme absolue : 7.528 habitants par kilomètre carré, soit 35 fois plus qu'en Wallonie.



## Population depuis 1831

Depuis 1831, la population belge n'a cessé de croître, passant d'un peu moins de 4 millions d'habitants à plus de 11,5 millions aujourd'hui.



## Population en nombre absolu

Belgique  
11.584.008

Région flamande  
6.698.876



Région wallonne  
3.662.495



dont Communauté germanophone  
78.604

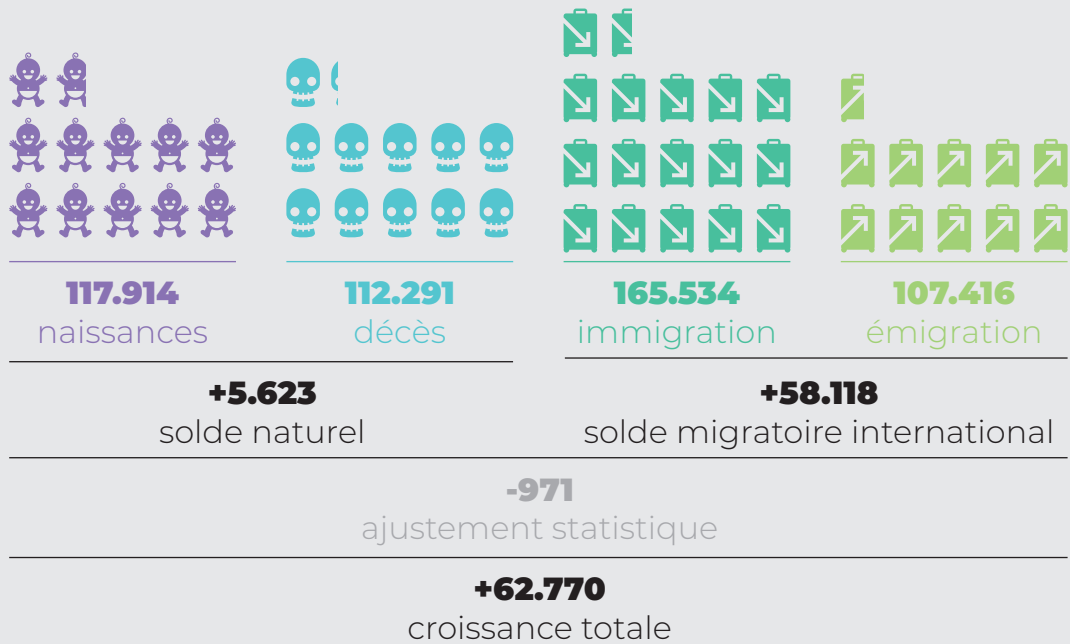
Région de Bruxelles-Capitale  
1.222.637



# DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE

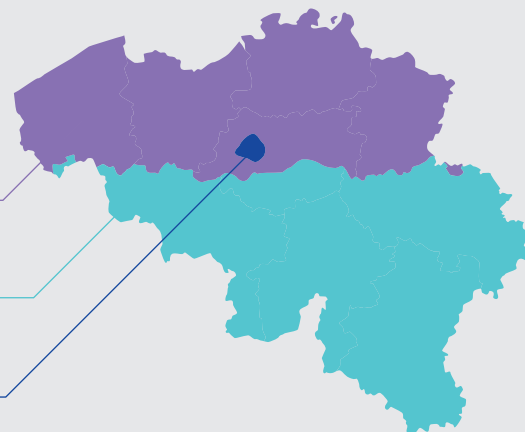
En 2021, la population belge a augmenté de 62.770 habitants. Deux phénomènes démographiques déterminent la croissance. Le premier est le solde naturel, qui était exceptionnellement négatif en 2020, et qui est à nouveau positif (+5.623) en 2021. En d'autres termes : en 2021, le nombre de naissances a dépassé celui des décès. Deuxièmement, le

solde migratoire international est positif (+58.118), tout comme lors des années précédentes. Il y a plus de personnes qui sont arrivées en Belgique que de personnes qui en sont parties. La croissance de la population est principalement la conséquence de ce solde migratoire international positif.

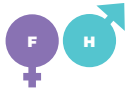


## Déménagements entre les régions

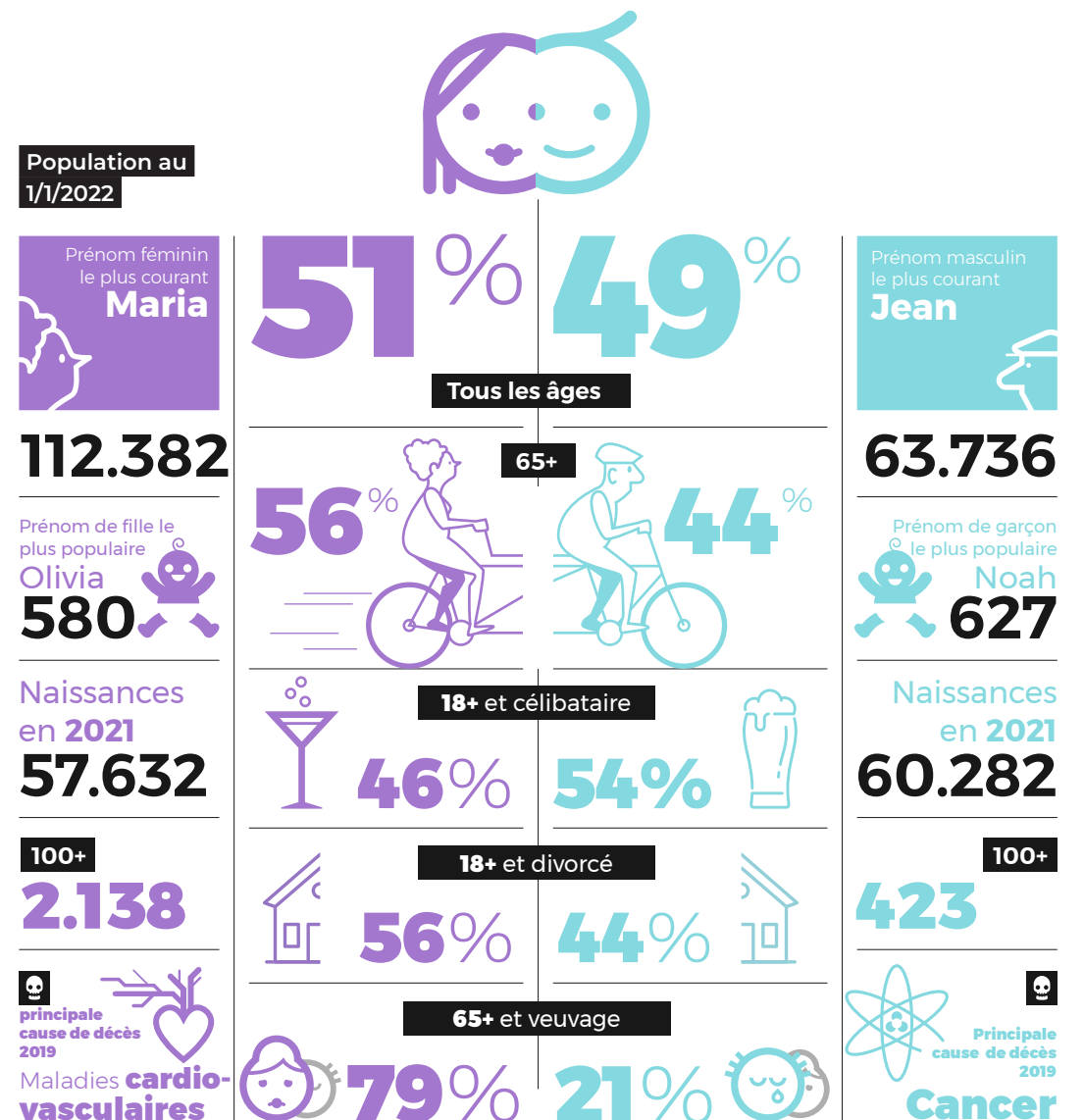
- Région flamande** solde migratoire interne **15.262**
- Région wallonne** solde migratoire interne **5.789**
- Région de Bruxelles-Capitale** solde migratoire interne **-21.051**



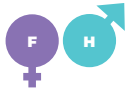
# FEMMES ET HOMMES



En 2021, les femmes vivaient plus longtemps que les hommes. Il y avait cinq fois plus de centenaires chez les femmes que chez les hommes. Cependant, il est né plus de garçons que de filles.



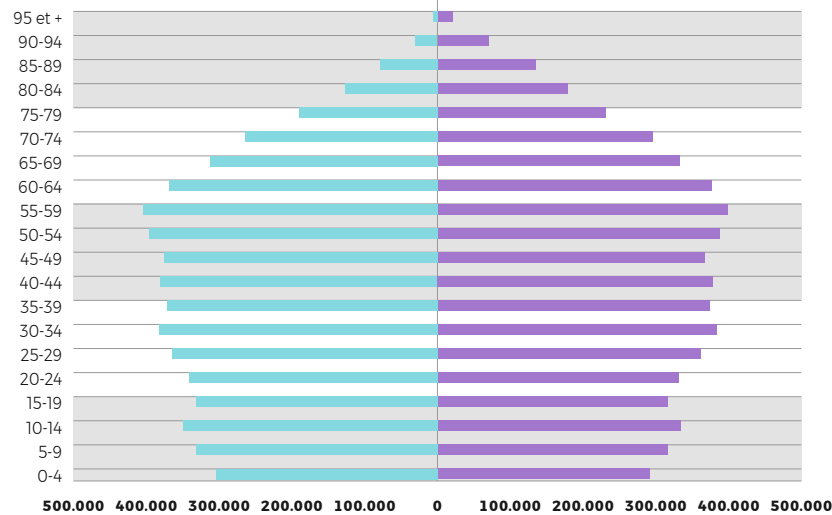
# ESPÉRANCE DE VIE



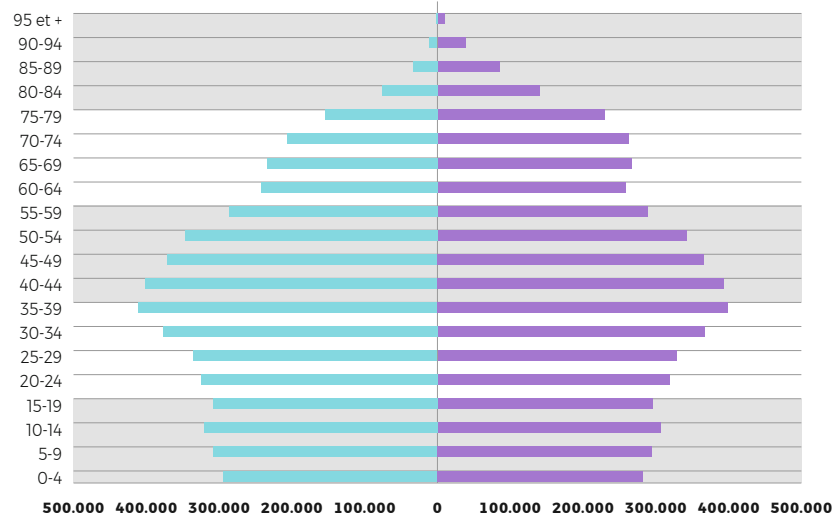
La Belgique a une population fortement vieillissante. Sur la pyramide des âges, cela se reflète dans la grande catégorie intermédiaire des plus de 50 ans.

## Pyramide des âges de la population belge

1/1/2022

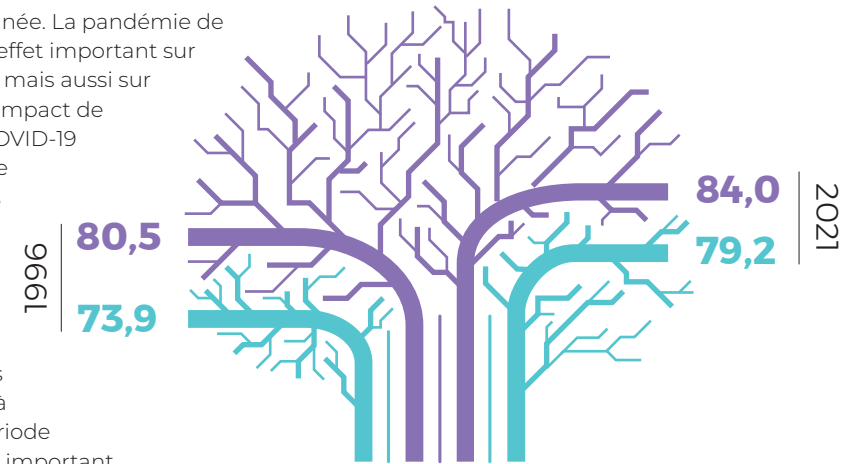


1/1/2002



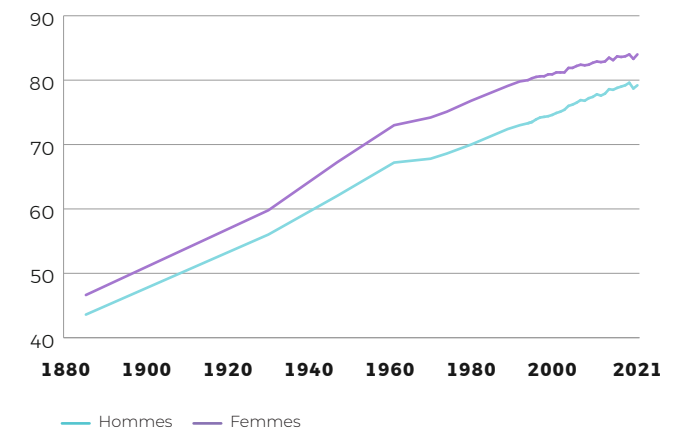
## Espérance de vie 1996 et 2021

Bien que les femmes aient toujours une espérance de vie à la naissance plus élevée que les hommes, l'écart se réduit depuis les années 90. En 1996, l'écart était encore de 6,7 ans, et seulement de 4,8 ans en 2021. L'espérance de vie à la naissance de la population totale a augmenté de 0,9 an par rapport à 2020. Elle retrouve ainsi plus ou moins le niveau de 2019 (81,8 ans). Le recul de l'espérance de vie entre 2019 et 2020 était la conséquence directe des conditions de mortalité en 2020. En effet, on calcule comment une génération s'éteindrait si, tout au long de sa vie, elle était exposée aux mêmes conditions de mortalité par âge que cette année. La pandémie de la COVID-19 a eu un effet important sur la mortalité en 2020, mais aussi sur l'espérance de vie. L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la mortalité belge était nettement plus faible en 2021 qu'en 2020, mais est resté malgré tout présent avec une hausse modérée du nombre de décès de 2,4% par rapport à la moyenne de la période 2017-2019. Il est donc important d'interpréter les chiffres de 2020 et 2021 avec prudence. L'effet de la pandémie de la COVID-19 sur l'espérance de vie devrait s'estomper dans les prochaines années.



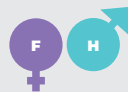
## Espérance de vie à la naissance par sexe 1885-2021

Sur une période longue, l'espérance de vie a fortement augmenté. Depuis 1885, l'espérance de vie des femmes s'est allongée de 37,4 ans et celle des hommes de 35,6 ans.





# SURMORTALITÉ



112.291 décès ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de 14.559 décès par rapport à 2020. Le taux brut de mortalité a diminué à 9,7 pour mille en 2021 : ce qui signifie que pour 1.000 habitants en Belgique, 9,7 décès ont eu lieu (contre 11,0 en 2020 et 9,5 en 2019). Le taux brut de mortalité est le rapport, exprimé en ‰, entre le nombre de décès et la population de l'année considérée.

## Nombre de décès 2021

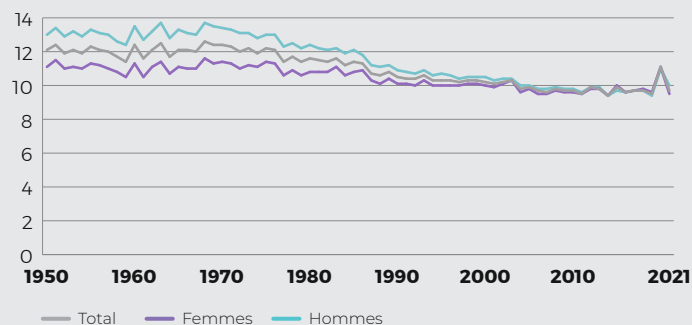
**55.585**  
femmes



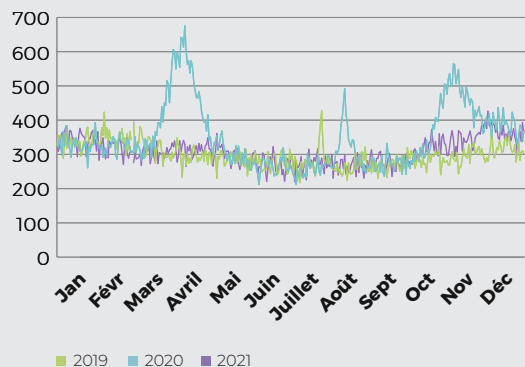
**56.706**  
hommes



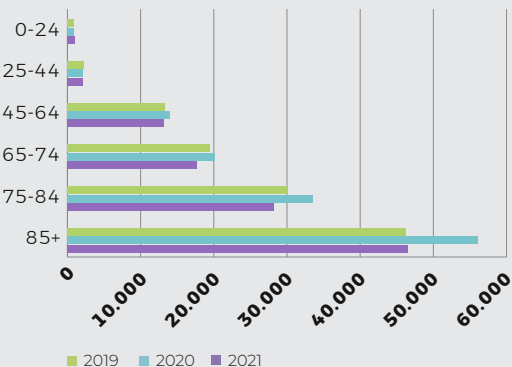
## Evolution du taux brut de mortalité en Belgique en pour mille 1950-2021



## Nombres de décès (toutes causes) en Belgique en 2021 par rapport aux années précédentes



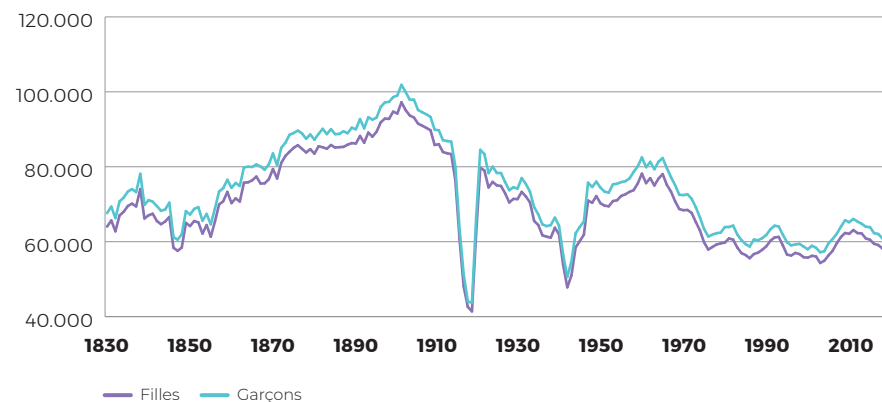
## Nombre de décès (toutes causes) en Belgique par classe d'âge 2019-2021



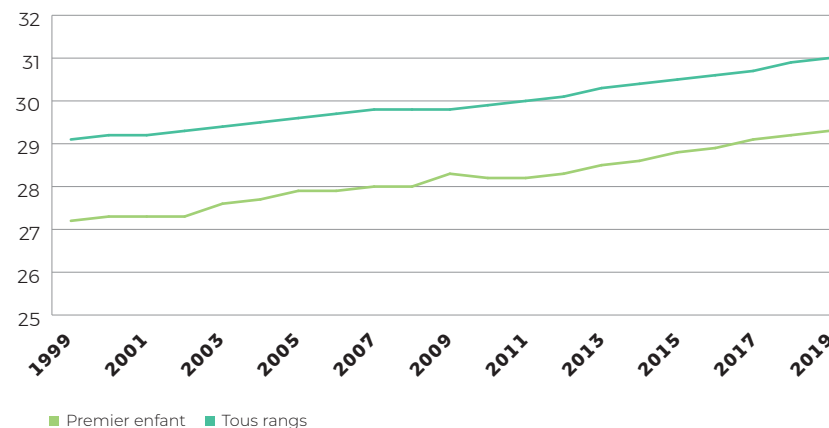
# NAISSANCES

117.914 enfants sont nés en 2021. Cela représente environ 4.000 bébés, soit 3,7%, de plus qu'en 2020, année durant laquelle 113.739 naissances avaient été enregistrées. La comparaison avec la période précédant la crise de la COVID-19 (moyenne de 2017-2019) montre plutôt une stagnation pour la Belgique (-0,1%) en raison d'un repli en Région de Bruxelles-Capitale. En Région flamande, le nombre de naissances augmente en 2021, même par rapport à la moyenne de 2017-2019. En Région wallonne, le nombre de naissances a retrouvé les proportions d'avant la crise de la COVID-19. L'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant augmente : de 27,3 ans en 2000 à 29,3 ans en 2019. L'âge moyen des mères, quel que soit l'ordre de naissance (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> ... enfant) était de 31,0 ans en 2019. En 2019, l'autre parent avait en moyenne 34,2 ans, indépendamment du rang de naissance.

## Nombre de naissances en Belgique 1830-2021



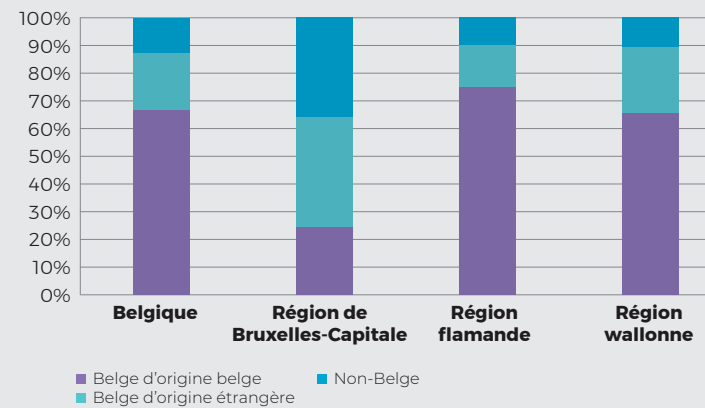
## Age moyen de la mère à la naissance d'un enfant 1999-2019



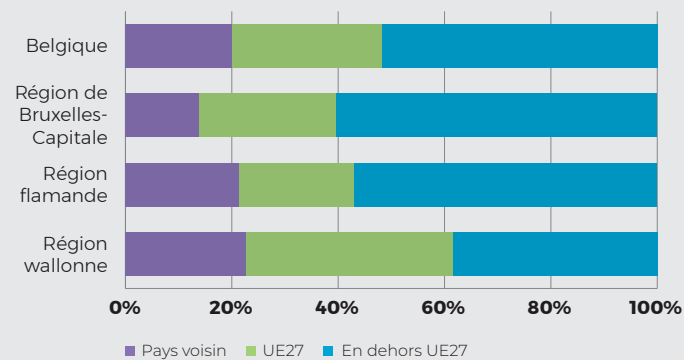
# DIVERSITÉ

Statbel publie depuis 2020 une statistique sur l'origine de la population belge. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la population belge se composait comme suit : 66,6% de Belges d'origine belge, 20,6% de Belges d'origine étrangère et 12,8% de non-Belges.

**Population selon le groupe d'origine 1/1/2022**

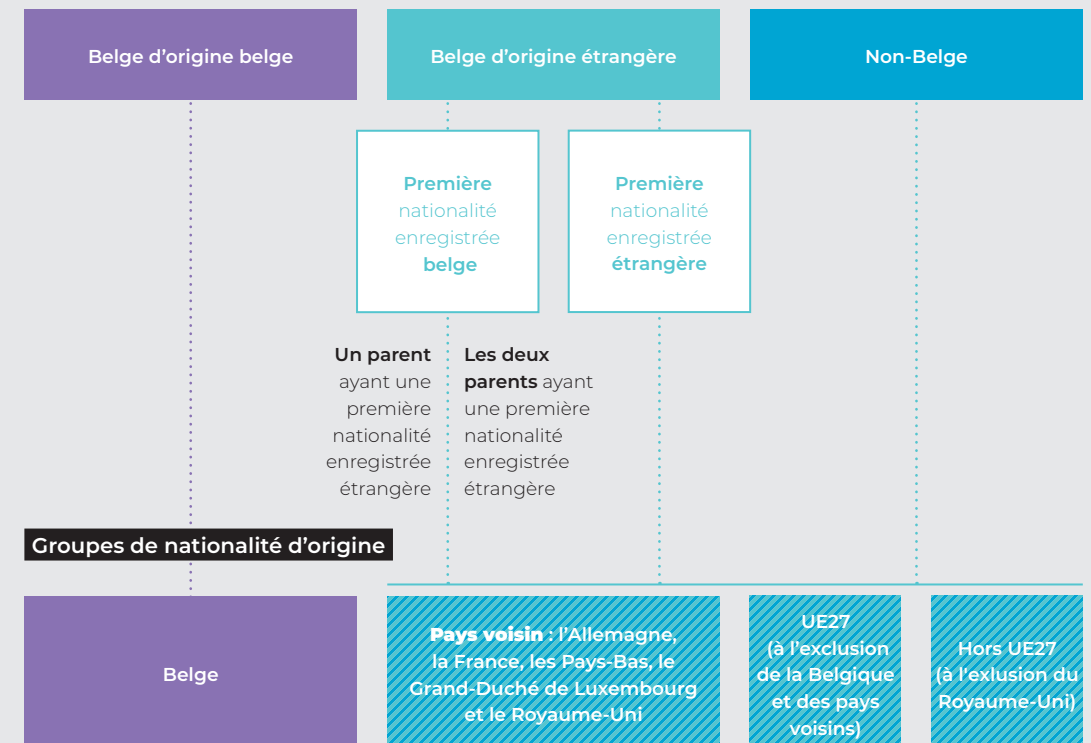


**Belges d'origine étrangère et non-Belges selon la nationalité d'origine 1/1/2022**



La statistique sur l'origine se base sur les caractéristiques suivantes : la nationalité actuelle et la première nationalité enregistrée de la personne ainsi que la première nationalité enregistrée des deux parents. Sur cette base, on distingue trois grands groupes d'origine. Le deuxième groupe, les Belges d'origine étrangère, est très diversifié et est dès lors subdivisé en plusieurs sous-groupes.

**Groupes d'origine**





# TRAVAIL REVENUS CONDITIONS DE VIE

THÈME

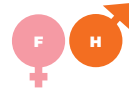
# 02

**A**près que la Belgique soit parvenue à limiter les conséquences de la crise de la COVID-19 sur le marché du travail en 2020 grâce à différentes mesures de soutien, l'emploi affiche une **nette reprise** en 2021. Le nombre de personnes occupées a augmenté de 51.000 unités entre 2020 et 2021. Dans le même temps, le nombre de chômeurs a lui aussi augmenté de 42.000 unités.

En 2021, le risque de pauvreté monétaire a diminué, car le seuil de pauvreté a à peine changé. Les mesures d'aide financière prises par le gouvernement ont permis de tempérer les pertes de revenus plus importantes.

Statbel a cartographié pour la première fois les sentiments de solitude et de bonheur des Belges sur la base d'une enquête européenne sur le bien-être personnel et les conditions de vie en période de crise de la COVID-19.

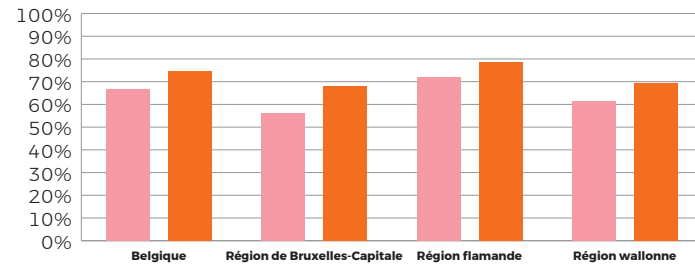
# TAUX EMPLOI-CHÔMAGE



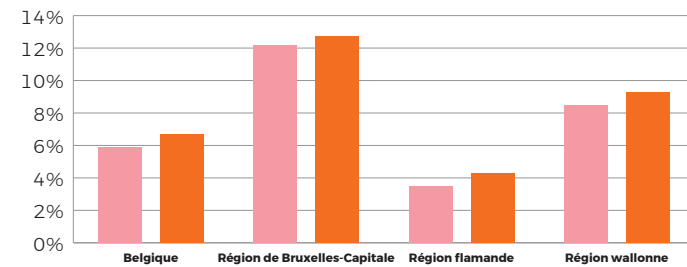
En 2021, 70,6% de la population belge âgée de 20 à 64 ans avaient un emploi et 6,3% des 15 à 64 ans étaient au chômage. Le taux de chômage était plus élevé en 2021 qu'en 2020 (5,6%).

Plus d'hommes que de femmes ont un emploi : 66,8% des femmes travaillent contre 74,5% des hommes. Chez les femmes, il s'agit toutefois du pourcentage le plus élevé jamais enregistré. En 2000, 56% des femmes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi. Un peu plus d'hommes que de femmes sont au chômage. Les taux de chômage des hommes et des femmes s'élèvent respectivement à 6,7% et à 5,9%.

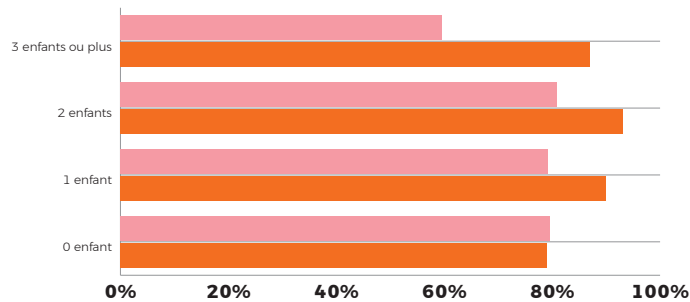
**Taux d'emploi des 20-64 ans 2021**



**Taux de chômage des 15-64 ans 2021**



**Taux d'emploi des 25-49 ans selon le sexe et le nombre d'enfants 2021**

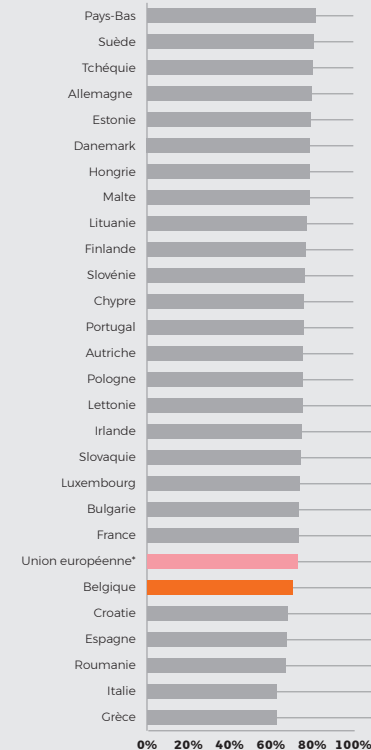


Plus de 90% des hommes âgés de 25 à 49 ans et ayant 1 ou 2 enfants ont un emploi. Les femmes âgées de 25 à 49 ans et ayant 3 enfants ou plus ont le moins souvent un emploi (60%).

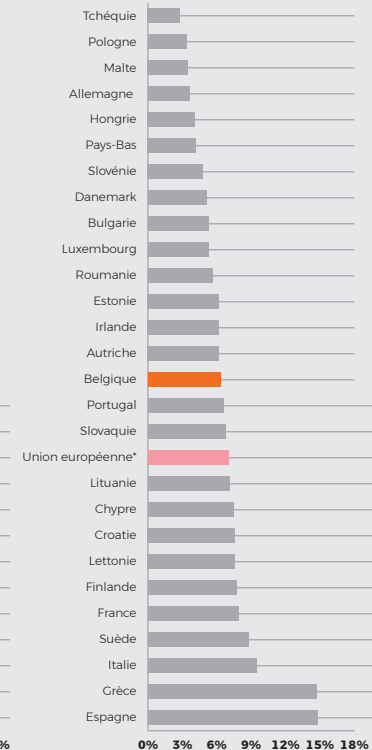
# COMPARAISON EUROPÉENNE

Le taux d'emploi dans l'Union européenne s'élevait à 73,1% en 2021. Le taux belge était, avec 70,6%, donc inférieur à la moyenne européenne. Douze États membres de l'UE avaient par contre un taux de chômage plus élevé que la Belgique en 2021. Ce contraste s'explique par le nombre élevé d'inactifs dans notre pays.

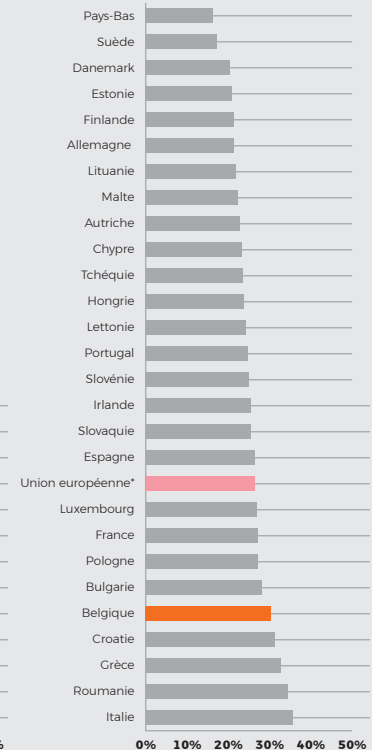
**Taux d'emploi des 20-64 ans 2021 (UE-27)**



**Taux de chômage des 15-74 ans 2021 (UE-27)**

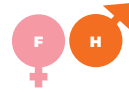


**Taux d'inactivité des 15-64 ans 2021 (UE-27)**



\* 27 pays à partir de 2020

# PROFIL PERSONNES OCCUPÉES



La majorité des Belges occupés travaillent dans le secteur privé et près de 90% des salariés ont un contrat permanent. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes : plus de trois quarts de l'ensemble des personnes occupées à temps partiel sont des femmes. 42,1% de toutes les femmes salariées travaillent à temps partiel, contre seulement 11,6% des hommes salariés. S'occuper des enfants ou d'autres membres de leur famille nécessitant des soins est la principale raison du travail à temps partiel pour 24,6% des femmes à temps partiel ; 10,3% des hommes avancent cette raison.

**77,7%**  
des travailleurs à temps partiel sont des femmes

Nombre de personnes ayant un deuxième emploi 2021

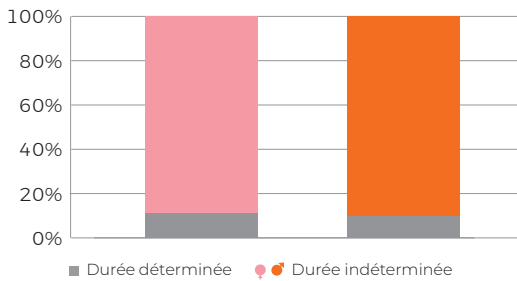
FEMMES 4,4%  
**99.260**  
HOMMES 4,6%  
**117.789**

Travailleur selon le statut de l'emploi 2021

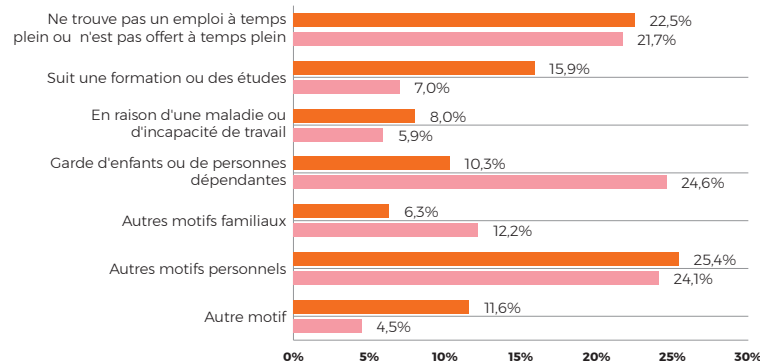


\* Indépendant = indépendant, employeur et aidant non rémunéré.

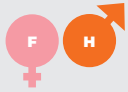
Salarié selon le type de contrat 2021



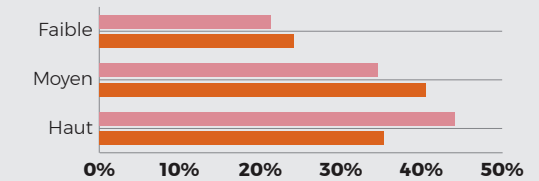
Motivation des salariés pour travailler à temps partiel selon le sexe 2021



# ENSEIGNEMENT



Niveau d'instruction des 15-64 ans 2021



En 2021, 49,9% des 30 à 34 ans avaient un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique. Ce chiffre n'a jamais été aussi élevé et l'écart entre les hommes et les femmes reste très important.

Part des 30-34 ans qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur 2021

Femmes: **56,4%**  
Hommes: **43,3%**

6,7% des 18-24 ans sont en décrochage scolaire en 2021. Il s'agit de personnes âgées de 18 à 24 ans, n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus, sous quelque forme que ce soit, d'enseignement ou de formation. Ici aussi, la différence entre les hommes et les femmes est importante.

Taux de décrochage scolaire - % des 18-24 ans 2021

Femmes: **4,5%**  
Hommes: **8,9%**

En 2021, 7,4% des 15-24 ans n'ont aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation.

Jeunes sans emploi et qui ne suivent aucune formation, ni aucun enseignement - % des 15-24 ans 2021

Femmes: **6,6%**  
Hommes: **8,2%**

Métiers typiquement féminins 2021

Sages-femmes > **99%** Esthéticiennes et assimilées **97,5%**

Secrétaires médicales **96,8%** Gardes d'enfants **95,5%**

Aides de ménage à domicile **95,4%**

Métiers typiquement masculins 2021

Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques > **99%** Plombiers et tuyauteurs > **99%**

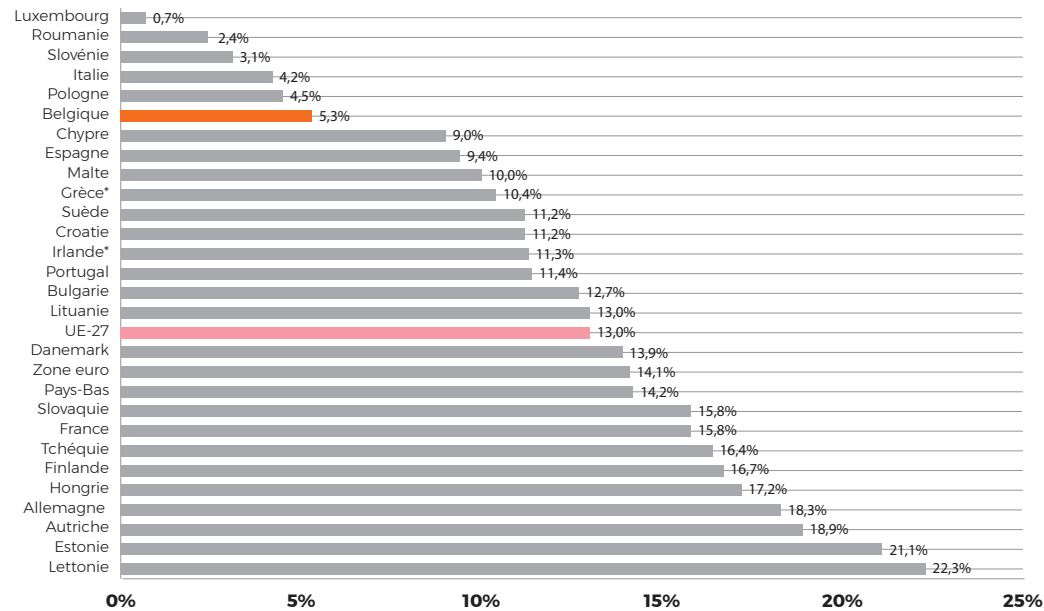
Poseurs de revêtements de sol et carreleurs > **99%**

Tôliers - chaudronniers > **99%** Maçons > **99%**

## ÉCART SALARIAL

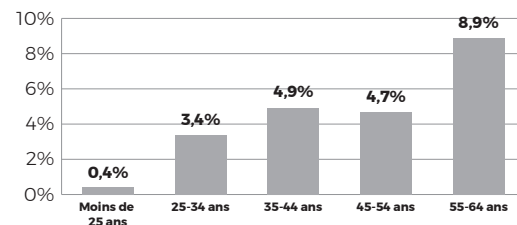
En 2020, les femmes gagnaient un salaire horaire inférieur de 5,3% à celui des hommes. La situation se détériore avec l'âge. L'écart salarial passe en effet de 3,4% entre 25 et 34 ans à 8,9% chez les 55-64 ans. L'écart salarial entre les sexes représente la différence entre le salaire horaire brut moyen des femmes et des hommes, exprimé en pourcentage du salaire moyen des hommes ou selon la formule : écart salarial entre les sexes = (salaire horaire hommes - salaire horaire femmes) / salaire horaire hommes.

### Écart salarial entre hommes et femmes en Belgique et en Europe 2020



\* Irlande et Grèce : chiffres de 2018

### Ecart salarial entre hommes et femmes en Belgique selon l'âge 2020



## ABSENCES

En 2021, en moyenne 514.000 hommes et femmes occupés ont été absents du travail pendant toute la semaine de référence\*. 56% étaient des femmes, 44% des hommes.

Tant pour les hommes que pour les femmes, les vacances ont été la principale raison d'absence pendant la semaine de référence. Il est frappant de constater que la part des vacances dans les absences totales est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes (+9,1 points de %).

La deuxième raison principale d'absence était la maladie ou un accident et les écarts entre les hommes et les femmes sont plutôt minimales. En moyenne, les femmes sont toutefois un peu plus

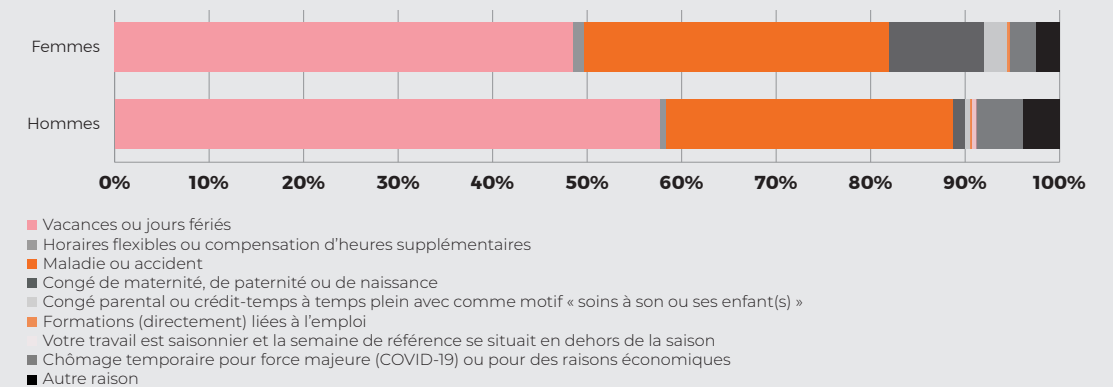
absentes pour une longue durée à la suite d'une maladie ou d'un accident (plus de 3 mois).

10,1% des femmes absentes n'ont pas travaillé en raison d'un congé de maternité ou de naissance. 1,2% des hommes absents avaient pris un congé de paternité.

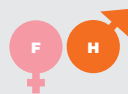
2,5% des femmes absentes étaient en congé parental ou crédit-temps à temps plein avec comme motif « soins à son ou ses enfant(s) », contre 0,4% des hommes.

Près de 5% des hommes étaient absents pour cause de chômage temporaire pour force majeure (COVID-19) ou pour des raisons économiques contre 2,7% des femmes.

### Raison principale d'absence du travail pendant la semaine de référence\* 2021

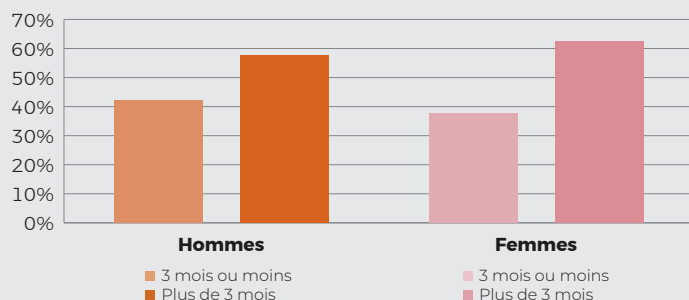


\* L'Enquête sur les forces de travail est une enquête continue. Cela signifie que l'échantillon est réparti uniformément sur les 52 semaines de référence de l'année. Les répondants sélectionnés répondent à un questionnaire qui porte principalement sur leur activité durant une semaine de référence donnée. Les données présentées ici sont les moyennes de l'année.



## PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL

### Absence pendant la semaine de référence pour cause de maladie ou d'accident - durée de l'absence 2021



La durée totale de l'absence pendant la semaine de référence pour cause de maladie ou d'accident était légèrement plus souvent supérieure à 3 mois pour les femmes (62%) que pour les hommes (58%).

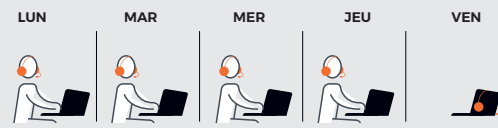
### Absent pendant toute la semaine de référence

« Freddy, notre spécialiste en TIC, est en congé cette semaine tandis que Lydia, assistante RH, est restée chez elle à cause de la grippe »



### A moins travaillé pendant la semaine de référence

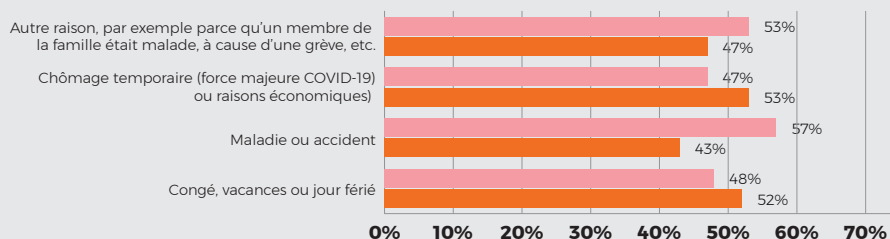
« Bruno, inspecteur environnemental, doit s'occuper de son fils malade ce vendredi. »



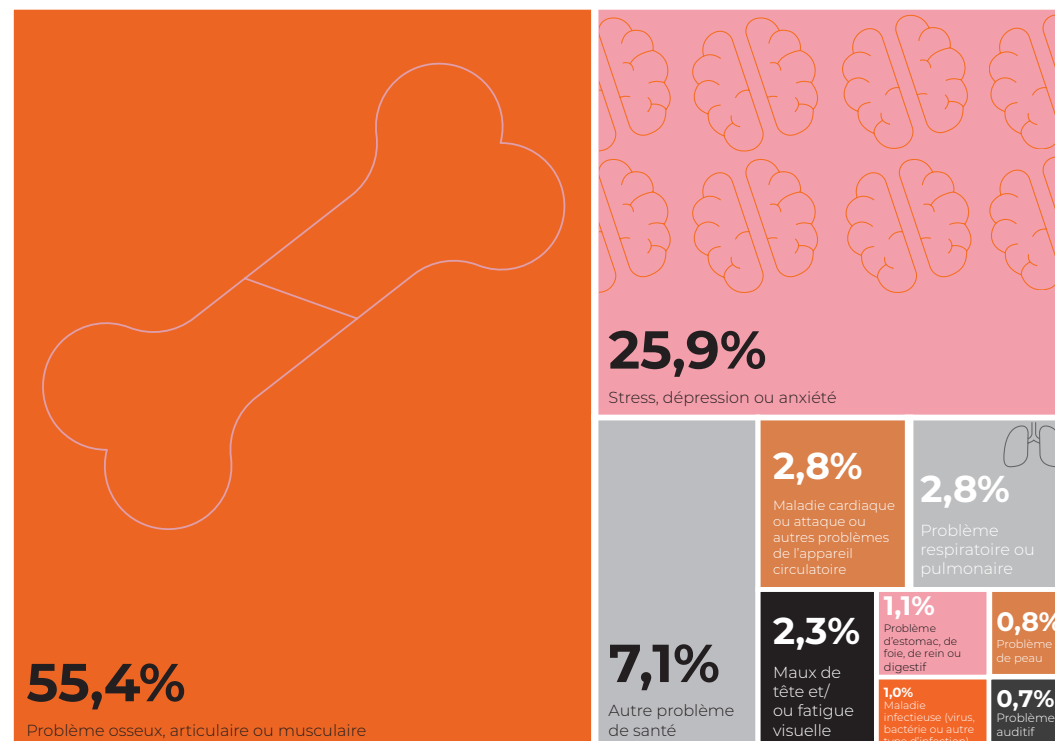
En 2021, un total de 943.000 personnes occupées ont moins travaillé pendant la semaine de référence. Les hommes prennent un peu plus souvent un jour de congé et le chômage temporaire a joué un rôle un peu plus grand.

Les femmes sont plus souvent partiellement absentes pendant la semaine de référence en raison d'une maladie ou d'un accident que les hommes, mais ces derniers sont toutefois absents pendant plus de jours en moyenne durant la semaine de référence (3,3 jours contre 2,8 jours chez les femmes). La durée hebdomadaire moyenne du travail des femmes est inférieure de près de 20% en raison d'un travail à temps partiel plus important ; c'est donc la principale explication du fait que les hommes prennent plus souvent des congés.

### Raison pour laquelle on a moins travaillé - plusieurs motifs possibles par personne 2021



### Nature du problème de santé lié au travail le plus sérieux 2020



En 2020, 622.104 Belges ont déclaré avoir un problème de santé en raison de leur travail. Il s'agit de personnes âgées de 15 ans et plus ayant un emploi ou qui ne travaillent pas mais qui ont travaillé dans le passé. Au cours des 12 derniers mois, elles ont souffert d'un ou plusieurs problèmes de santé physiques ou psychiques causés ou aggravés par l'emploi actuel ou un autre emploi. Les problèmes osseux, articulaires ou musculaires sont les problèmes de santé les plus souvent mentionnés comme le problème le plus grave (55,4%). Pour 25,9% des personnes ayant des problèmes de santé, il s'agissait de stress, de dépression ou d'anxiété. Il y a clairement des différences selon le niveau d'instruction : les personnes ayant un niveau d'instruction faible ou moyen déclarent plus fréquemment des problèmes osseux, articulaires ou musculaires. Le stress, la dépression ou l'anxiété sont plus fréquents chez les personnes à niveau d'instruction élevé.

**Problèmes de santé liés au travail au cours des 12 derniers mois**

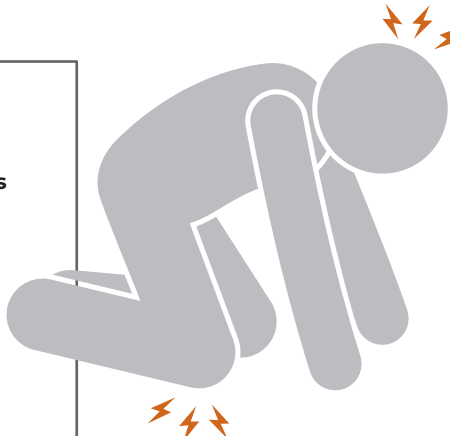
**622.104 Belges** soit **9%** des personnes occupées ou des personnes qui ont déjà travaillé

**Les problèmes de santé sont les plus fréquents dans les secteurs des**

soins de santé  
**11,6%**

activités de services administratifs et de soutien  
**10,6%**

**Le problème le plus sérieux**



**problème osseux, articulaire ou musculaire chez les**

- personnes à niveau d'instruction faible **72%**
- personnes à niveau d'instruction moyen **58,2%**
- personnes à niveau d'instruction élevé **38%**

**stress, dépression ou anxiété chez les**

- personnes à niveau d'instruction élevé **39,4%**
- personnes à niveau d'instruction moyen **25,8%**
- personnes à niveau d'instruction faible **10%**

## REVENUS FISCAUX

En 2019, le revenu net imposable moyen par habitant s'élevait à 19.105 euros. La ventilation de ce chiffre par région montre que la Région flamande présente le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 20.501 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 7,3 % la moyenne nationale. Les habitants de la Région

wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 6,1 % en deçà du chiffre belge (17.949 euros), tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 21,6 % de moins sur base annuelle (14.973 euros).

**Revenu moyen par habitant par province et pour la Région de Bruxelles-Capitale en € 2019**

Province du Brabant flamand	22.245
Province du Brabant wallon	21.845
Province de Flandre orientale	20.832
Province d'Anvers	20.054
Province de Flandre occidentale	20.053
Province de Limbourg	19.190
Province de Luxembourg	18.662
Province de Namur	18.561
Province de Liège	17.720
Province de Hainaut	16.586
Région de Bruxelles-Capitale	14.973
Belgique	19.105



Avec un revenu moyen par habitant de 31.801 euros, Sint-Martens-Latem est la commune affichant les revenus les plus élevés. Un habitant de cette commune dispose d'un revenu supérieur de 66,5 % à la moyenne nationale de 19.105 euros. À l'autre extrémité de l'échelle figurent principalement des

communes bruxelloises. Avec une moyenne de 9.883 euros, Saint-Josse-ten-Noode est la commune belge affichant les revenus les plus faibles. Un habitant moyen de Saint-Josse-ten-Noode dispose d'un revenu qui est inférieur de 48,3 % à la moyenne nationale. La Belgique compte sept autres communes dont le

revenu moyen par habitant se situe au moins 30 % en deçà de la moyenne nationale, à savoir Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Farciennes, Dison, Schaerbeek, Koekelberg et Bruxelles. Messines en Flandre occidentale est la commune présentant le revenu moyen le plus bas de Flandre : 14.712 euros.

#### Communes affichant les revenus les plus élevés et les plus faibles en € - Belgique et régions 2019



##### Revenu moyen par habitant le plus élevé

###### Belgique

Sint-Martens-Latem	<b>31.801</b>
Keerbergen	<b>27.718</b>
Knokke-Heist	<b>27.403</b>
Oud-Heverlee	<b>27.356</b>
Hove (Anvers)	<b>27.338</b>

##### Revenu moyen par habitant le plus faible

Saint-Josse-ten-Noode	<b>9.883</b>
Molenbeek-Saint-Jean	<b>10.871</b>
Anderlecht	<b>12.019</b>
Farciennes	<b>12.224</b>
Dison	<b>12.623</b>



###### Région flamande

Sint-Martens-Latem	<b>31.801</b>
Keerbergen	<b>27.718</b>
Knokke-Heist	<b>27.403</b>
Oud-Heverlee	<b>27.356</b>
Hove (Anvers)	<b>27.338</b>

Messines	<b>14.712</b>
Renaix	<b>16.153</b>
Maasmechelen	<b>16.283</b>
Anvers	<b>16.784</b>
Baerle-Duc	<b>16.849</b>



###### Région wallonne

Lasne	<b>26.876</b>
Attart	<b>25.480</b>
Chaumont-Gistoux	<b>25.050</b>
Neupré	<b>25.032</b>
Chaudfontaine	<b>24.580</b>

Farciennes	<b>12.224</b>
Dison	<b>12.623</b>
Charleroi	<b>13.702</b>
Colfontaine	<b>13.777</b>
Saint-Nicolas (Liège)	<b>13.942</b>



###### Région de Bruxelles-Capitale

Uccle	<b>21.418</b>
Woluwe-Saint-Pierre	<b>21.137</b>
Watermael-Boitsfort	<b>20.899</b>
Auderghem	<b>19.686</b>
Woluwe-Saint-Lambert	<b>18.165</b>

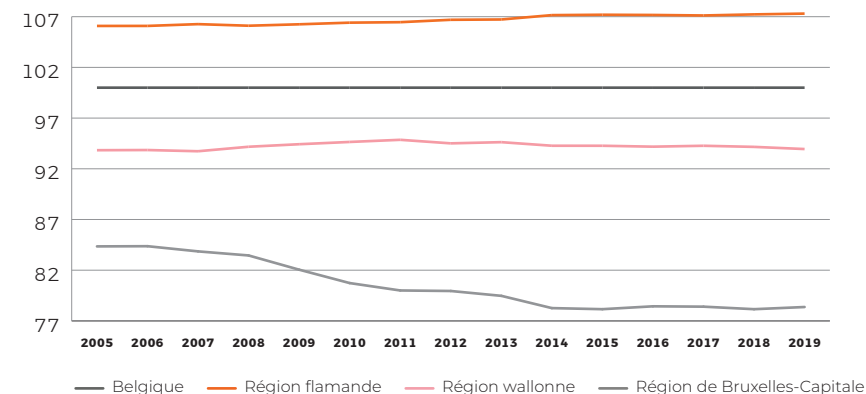
Saint-Josse-ten-Noode	<b>9.883</b>
Molenbeek-Saint-Jean	<b>10.871</b>
Anderlecht	<b>12.019</b>
Schaerbeek	<b>12.790</b>
Koekelberg	<b>13.258</b>

## INDICE DE RICHESSE

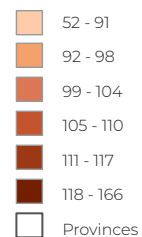
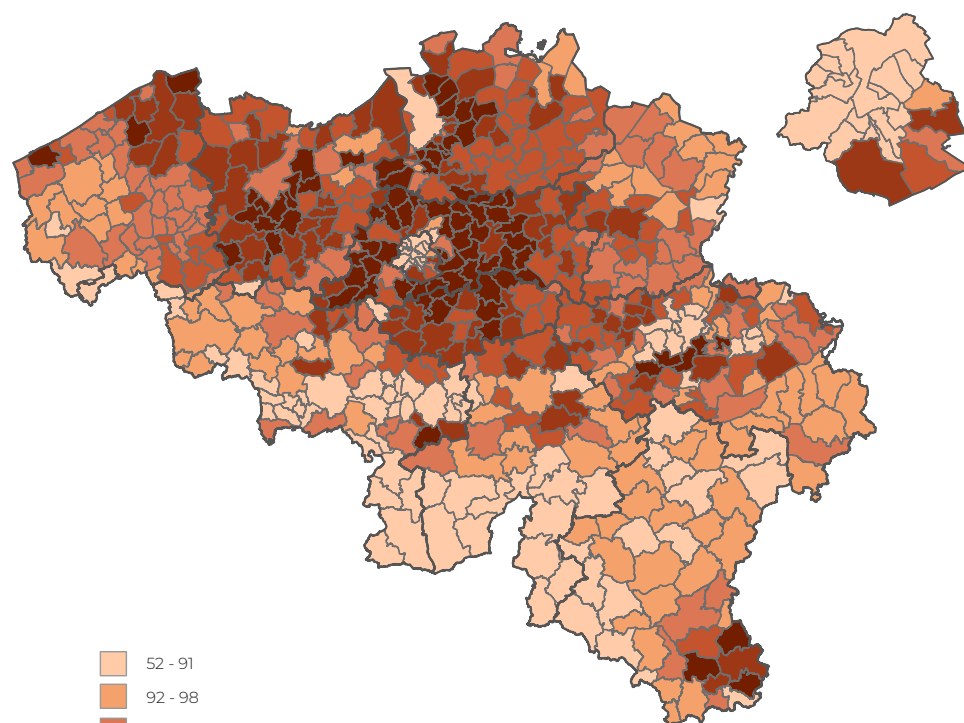
L'indice de richesse est la comparaison du revenu fiscal moyen par habitant d'une région donnée avec le revenu moyen par habitant en Belgique. Le revenu fiscal moyen en Belgique équivaut à 100. Si l'indice de richesse d'une région est inférieur à 100, alors le revenu moyen par personne de cette région est inférieur au revenu moyen national. A l'inverse, si la valeur de l'indice de richesse affiche

une valeur qui dépasse 100, alors le revenu moyen par personne au sein de cette zone est supérieur au revenu moyen par Belge. Depuis 2005, l'indice de richesse a légèrement augmenté en Région flamande, est resté stable en Région wallonne et a diminué en Région de Bruxelles-Capitale.

#### Evolution de l'indice de richesse - Belgique et régions 2005-2019



Indice de richesse sur la base des revenus fiscaux par commune 2019



## RISQUE DE PAUVRETÉ OU EXCLUSION SOCIALE

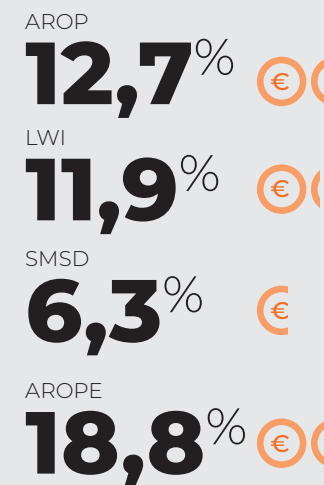
Risques de pauvreté en Belgique

12,7% de la population belge présente un risque de pauvreté monétaire (AROP). Il concerne des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 1.293 euros par mois pour une personne isolée. En 2020, ce chiffre était encore de 14,1%. Cette baisse de la pauvreté monétaire est due au fait que le seuil de pauvreté est resté pratiquement stable. En effet, le seuil de pauvreté de 2021 est calculé sur la base des revenus de 2020, l'année durant laquelle la pandémie de la COVID-19 s'est déclarée. Les personnes occupées ont subi une perte de revenus, mais qui a été plutôt limitée grâce aux mesures gouvernementales. Elles ne sont donc pas tombées sous le seuil de pauvreté. Les allocations des retraités, des malades de longue durée et des chômeurs de longue durée ont également été indexées, poussant certains d'entre eux au-dessus du seuil de pauvreté.

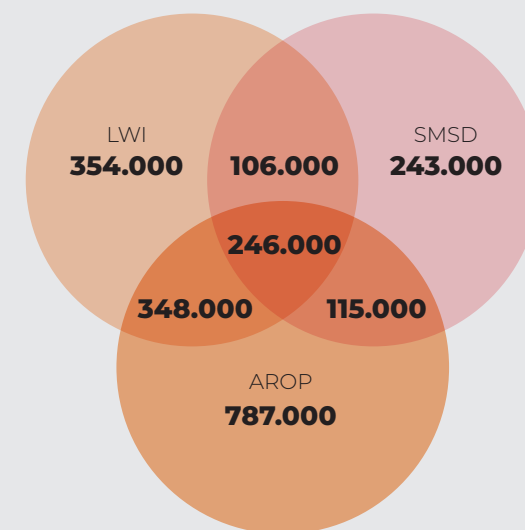
11,9% de la population vit dans un ménage où moins de 20% du potentiel de main-d'œuvre est mis à profit, ce que l'on appelle un ménage à 'faible intensité de travail' (LWI).

6,3% des Belges ne peuvent pas se permettre plusieurs biens ou services de base : ils se trouvent en situation de privation matérielle et sociale sévère (SMSD).

Dans le cadre de la stratégie UE 2030, les personnes confrontées à au moins l'une des situations ci-dessus sont considérées comme un groupe à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) : en 2021, il s'agit de 18,8% de la population.



Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE)  
Personnes dans un ménage



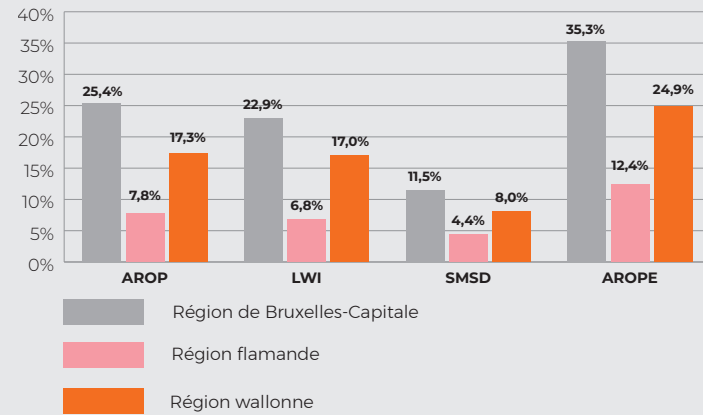
AROP = Risque de pauvreté monétaire

LWI = Faible niveau d'intensité de travail

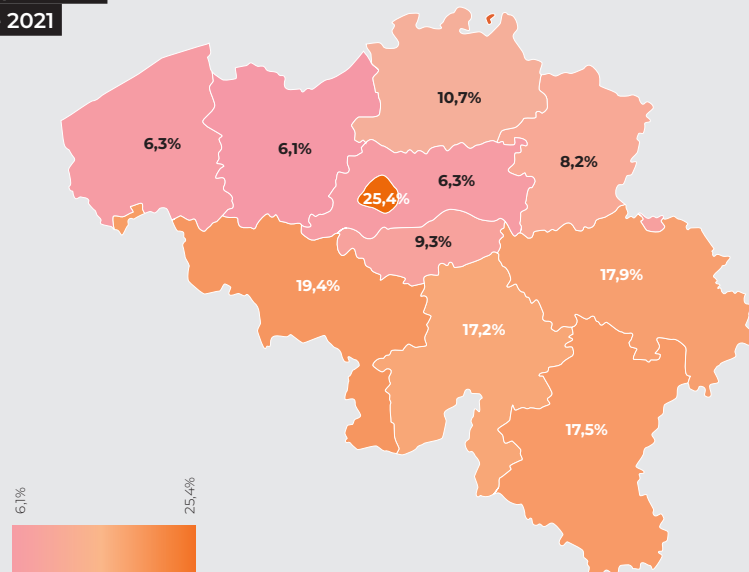
SMSD = Privation matérielle et sociale sévère

### Risques de pauvreté dans les régions et provinces 2021

Ces chiffres nationaux cachent de grandes disparités régionales. En ce qui concerne la pauvreté monétaire, la situation est la plus précaire à Bruxelles et la moins précaire en Flandre. La Wallonie se situe entre les deux. Les provinces flamandes ne diffèrent pas beaucoup les unes des autres, à l'exception d'Anvers où l'on enregistre des niveaux plus élevés. En Wallonie, les écarts sont plus prononcés : le Hainaut a le taux de pauvreté le plus élevé, le Brabant wallon le plus faible.

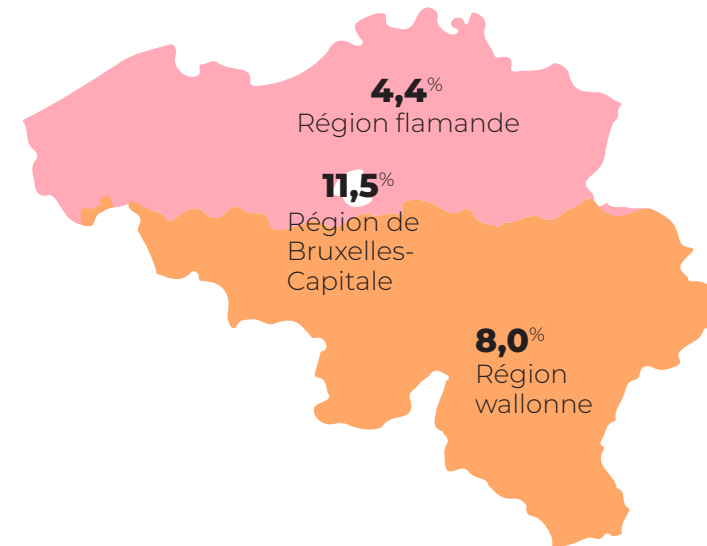


### Risque de pauvreté monétaire 2021



## PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE SÉVÈRE





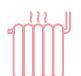








6,3% de la population belge se trouvait en 2021 dans une situation où elle ne pouvait pas se permettre financièrement au moins sept besoins de base. Les disparités régionales sont importantes : 11,5% des Bruxellois se trouvaient en situation très précaire, contre 8,0% de la population wallonne et 4,4% de la population flamande. Les parents de familles monoparentales et leurs enfants sont nettement plus affectés que les autres catégories : 16,9% d'entre eux se trouvaient en situation de privation matérielle et sociale sévère.



En 2021, moins de personnes qu'en 2019 vivaient dans un ménage ayant déclaré avoir de (grosses) difficultés à joindre les deux bouts. En 2021, la proportion était de 15,4% contre 19,3% en 2019. Pendant la crise de la COVID-19, les dépenses ont en effet été temporairement limitées : l'horeca a été fermé pendant un certain temps, les magasins non essentiels et les centres culturels ont fermé leurs portes, les excursions scolaires et les voyages non essentiels à l'étranger ont été interdits, le télétravail est devenu obligatoire, ce qui a réduit les frais de déplacement. Il faut néanmoins noter que les données collectées datent d'avant les fortes hausses de prix survenues depuis fin 2021.

**% de la population qui ne peut pas se permettre les éléments suivants pour des raisons financières en 2021**

La privation matérielle et sociale sévère est mesurée à l'aide d'un nouvel indicateur européen ('privation matérielle et sociale sévère' ou SMSD). 13 biens matériels ou actions sociales sont mesurés. Ceux qui ne peuvent pas se permettre sept de ces aspects pour des raisons financières sont considérés 'en situation de privation matérielle et sociale sévère'.

 S'offrir une connexion internet à domicile	<b>1,8%</b>	 Retrouver des amis ou sa famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois	<b>9,2%</b>
 Posséder deux paires de chaussures en bon état	<b>3,2%</b>	 Participer de manière régulière à une activité de loisirs	<b>11,1%</b>
 Chauffer convenablement son domicile	<b>3,5%</b>	 Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même	<b>11,9%</b>
 S'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson tous les deux jours au moins	<b>3,7%</b>	 Remplacer des meubles endommagés ou usés	<b>14,4%</b>
 Payer à temps ses factures	<b>4,2%</b>	 S'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile	<b>20,3%</b>
 S'offrir une voiture	<b>5,8%</b>	 Faire face à une dépense imprévue	<b>22,3%</b>
 Remplacer des vêtements usés ou démodés par des vêtements neufs	<b>8,6%</b>		
<b>SMSD</b> Privation matérielle et sociale sévère (7 des 13 éléments)	<b>6,3%</b>	<b>MSD</b> Privation matérielle et sociale (5 des 13 éléments)	<b>10,2%</b>

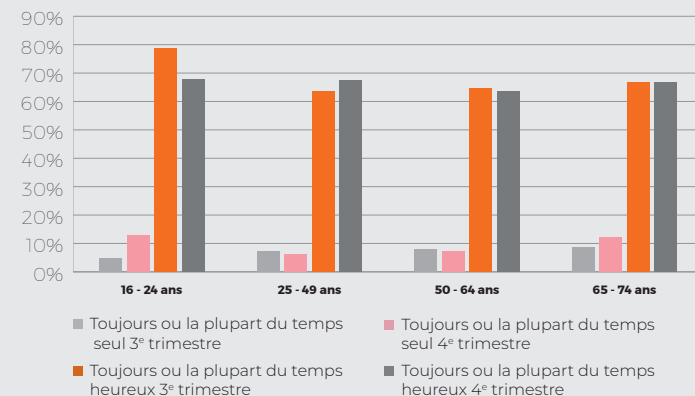
## SOLITUDE ET SENTIMENT DE BONHEUR CHEZ LES BELGES

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, 8,5% des personnes âgées de 65 à 74 ans se sont toujours ou la plupart du temps senties seules au cours des quatre semaines précédant l'enquête, contre 4,8% des 16 à 24 ans. Alors qu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, la solitude semblait plutôt être un problème pour la partie plus âgée de la population, au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, les jeunes ont également plus souvent indiqué qu'ils se sentaient toujours ou

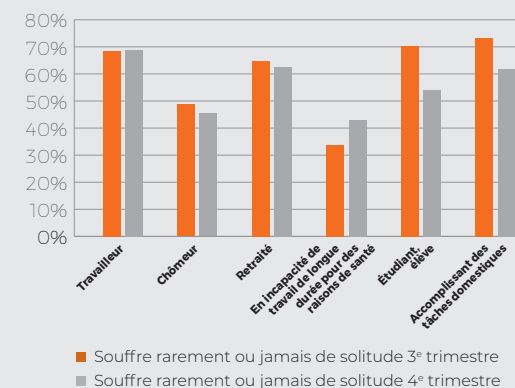
la plupart du temps seuls (12,1% des 65-74 ans et 12,7% des 16-24 ans). Parallèlement, il y a eu une baisse du sentiment de bonheur chez les 16-24 ans : au troisième trimestre, 78,7% d'entre eux se sentaient toujours ou la plupart du temps heureux, alors qu'au quatrième trimestre, 67,9% ont déclaré se sentir toujours ou la plupart du temps heureux. Dans les autres catégories d'âge, le sentiment de bonheur est resté plus constant.

Les personnes retraitées, qui travaillent ou qui effectuent des tâches domestiques se sentent moins seules que les personnes au chômage ou en incapacité de travail de longue durée. Les personnes au chômage ou en incapacité de travail de longue durée déclarent par ailleurs être moins heureuses que les personnes qui travaillent, sont retraitées, étudient ou effectuent des tâches domestiques.

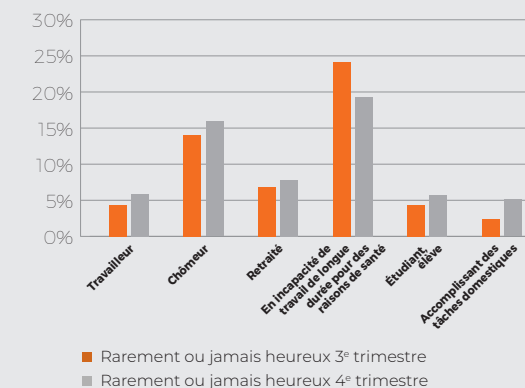
**Sentiment de solitude et de bonheur chez les Belges aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2021**



**Souffre rarement ou jamais de solitude selon l'activité 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2021**



**Rarement ou jamais heureux selon l'activité 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2021**

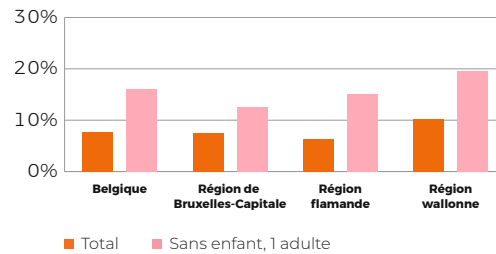


# ISOLEMENT NUMÉRIQUE

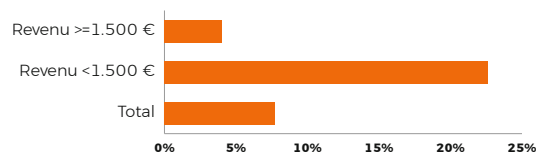
A l'heure actuelle, la communication se déroule principalement par voie numérique. Pourtant, une partie de la population n'a toujours pas de connexion internet, quel que soit l'appareil utilisé. En 2021, 16% des personnes vivant seules en Belgique n'avaient pas internet à la maison. Cette proportion était encore de presque 20% en 2020.

22,6% des 65-74 ans n'utilisaient rarement ou jamais internet en 2021 contre encore un peu plus de 27% en 2020. En 2021, 1,0% des ménages avec des enfants scolarisés n'avaient pas d'accès à internet à la maison. En 2020, ce chiffre était encore de 2,3%. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce pourcentage a diminué de 5,3% en 2020 à 1,8% en 2021.

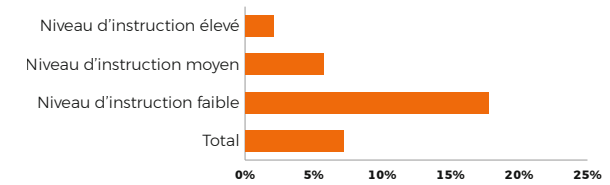
**% de ménages sans connexion internet 2021**



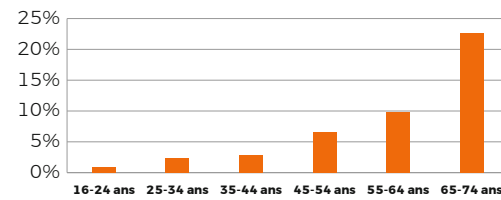
**% de ménages sans connexion internet par revenu mensuel 2021**



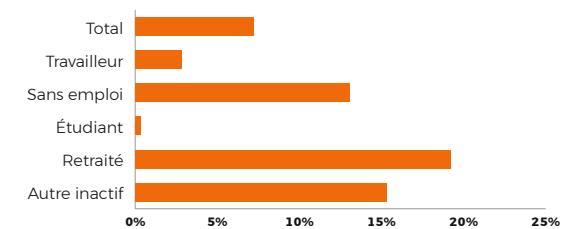
**% de personnes n'ayant pas utilisé internet au cours des 3 derniers mois par niveau d'instruction 2021**



**% de personnes qui utilisent rarement ou jamais internet selon groupe d'âge 2021**



**% de personnes n'ayant pas utilisé internet au cours des 3 derniers mois selon le statut de l'emploi 2021**



Principalement des personnes âgées, qui utilisent rarement ou jamais internet



65-74 ans

**22,6%**

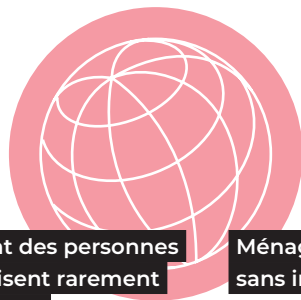
Ménages avec des écoliers sans internet à la maison



Belgique

Région bruxelloise

**1,0%** **1,8%**





# CONSOMMATION HABITAT TOURISME

THEME

# 03

**E**n janvier 2021, la contribution de l'énergie à l'inflation était encore négative. En décembre 2021, elle s'élevait déjà à 3,56%. En juin 2022, la contribution de l'énergie était de 4,81% : près de la moitié des 9,65% d'inflation était donc due à la hausse des prix de l'énergie.

En 2021, la contribution à l'inflation des produits alimentaires était en grande partie négative. En 2022, en raison de la hausse de l'inflation des produits alimentaires, leur contribution est également devenue positive. Ainsi, 1,67% de l'inflation totale en juin 2022 est dû à l'inflation des produits alimentaires.

L'énergie et les produits alimentaires étaient donc déjà responsables de plus de deux tiers de l'inflation en juin 2022.

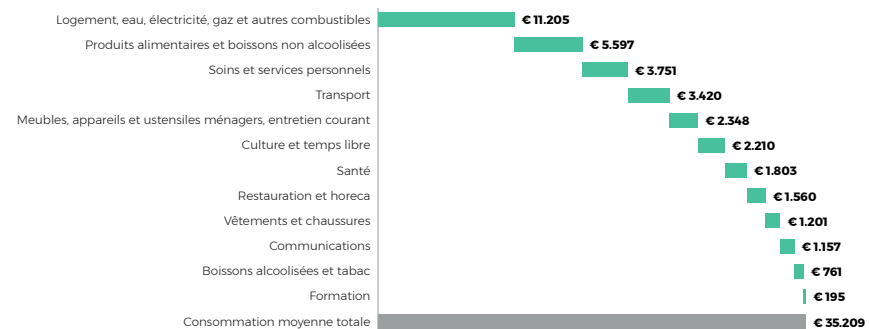
Avec une hausse d'un million et demi de voyages en Belgique et une baisse de quelque neuf millions de voyages à l'étranger en 2021 par rapport à 2019, ce sont surtout les voyages dans notre pays qui compensent la chute du tourisme en 2021.

## BUDGET DES MENAGES

Les ménages belges ont dépensé en moyenne 35.209 euros en 2020, les ménages flamands 36.447 euros, les ménages wallons 34.096 euros et les ménages bruxellois 32.057 euros. Le logement représente la plus grande partie des dépenses des ménages belges (38,5%), 31,8%, soit 11.205 euros, étant consacrés à l'habitation en elle-même : logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles. Les 6,7% restants, soit 2.348 euros par

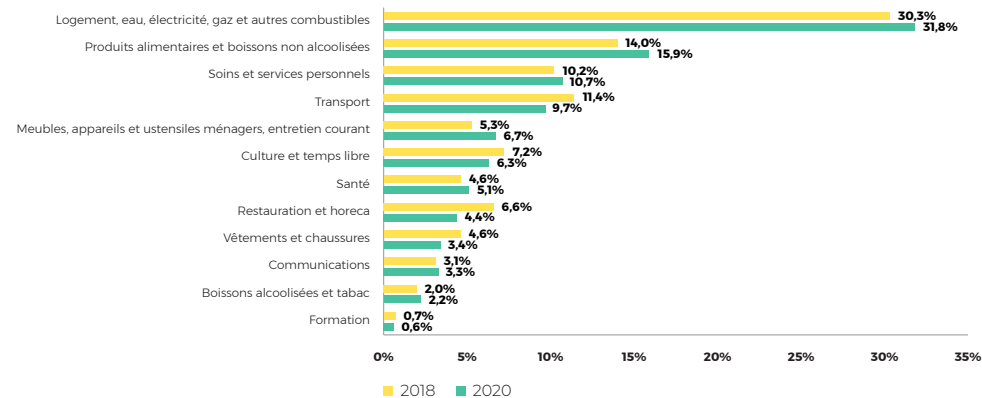
an, sont consacrés à l'achat de meubles, d'articles de ménage et d'entretien, d'outillage pour maison et jardin, etc. Les autres gros postes de dépense sont l'alimentation, les boissons et le tabac (18,1% soit 6.358 euros) et les transports (9,7% soit 3.420 euros). L'enquête bisannuelle sur le budget des ménages est utilisée pour adapter la composition du panier de l'indice des biens et services. Pour plus d'informations, voir la rubrique sur l'indice.

### Dépenses moyennes par ménage en € 2020

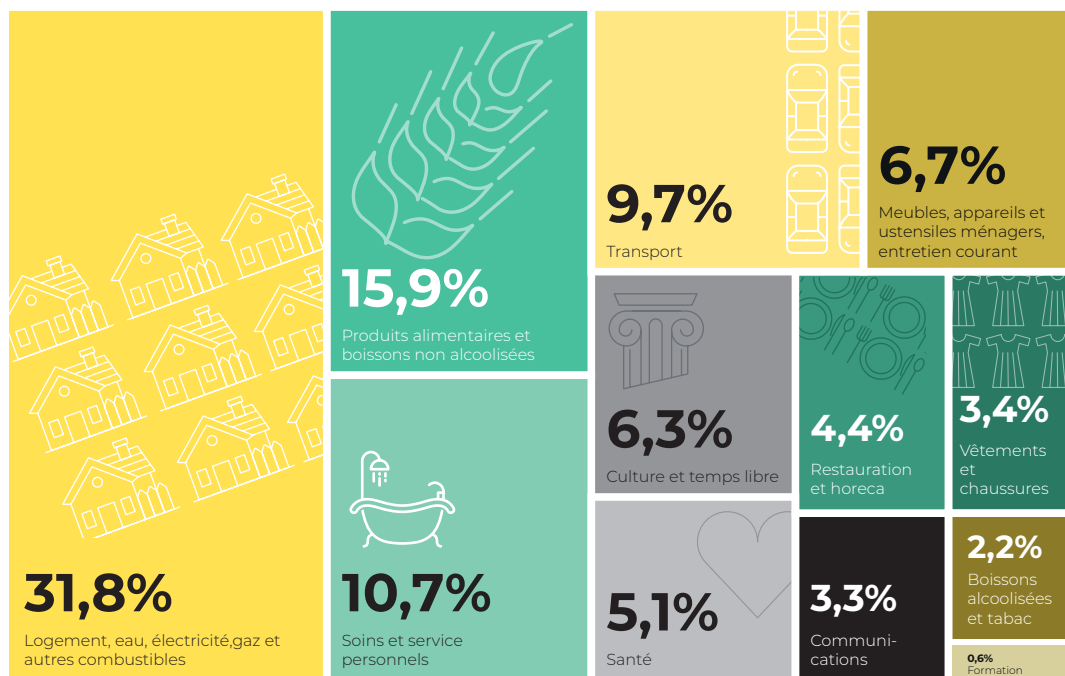


### Dépenses moyennes des ménages belges 2018 et 2020

En 2020, une part de 18,1% du budget des ménages était consacrée à l'alimentation, soit une hausse de 2,1 points de % par rapport à 2018. Outre la hausse des dépenses pour les produits alimentaires et les boissons, les dépenses consacrées aux postes 'Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles' et 'Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant' ont également augmenté (hausse respectives de 1,5 points de % et 1,4 points de %). On observe par ailleurs une diminution logique des dépenses consacrées au poste 'Horeca' en cette année marquée par le coronavirus. Alors qu'en 2018, un ménage dépensait en moyenne 2.350 euros dans l'horeca, ce montant était de 1.560 euros en 2020, soit une réduction d'un tiers. Les dépenses consacrées aux 'Vêtements et chaussures' et aux 'Transports' ont également diminué en 2020 atteignant respectivement 1.201 euros et 3.420 euros, soit des baisses de presque 28% et 16% par rapport aux 1.659 euros et 4.065 euros dépensés pour ces postes en 2018. Les dépenses consacrées au poste 'Culture et temps libre' enregistrent une baisse de 14% (2.210 euros en 2020 par rapport à 2.580 euros en 2018).

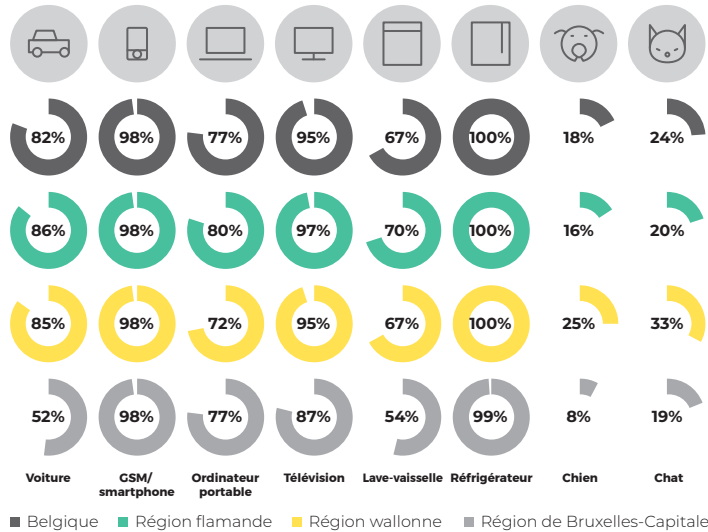


### Répartition des dépenses des ménages belges 2020

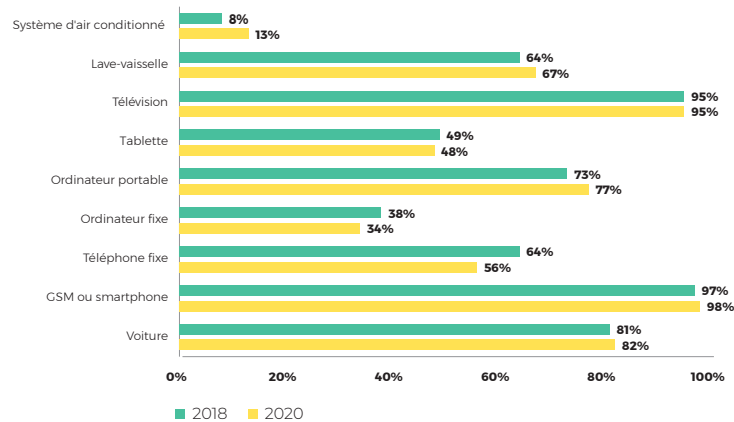


En 2020, certains biens durables sont pratiquement omniprésents dans les ménages belges. La possession d'un téléphone fixe et d'un ordinateur de bureau continue de diminuer en 2020 par rapport à 2018 (de respectivement 64% et 38% en 2018 à 56% et 34% en 2020), alors que la possession d'un ordinateur portable et d'un système d'air conditionné continue d'augmenter (de respectivement de 73% et 8% en 2018 à 77% et 13% en 2020). Si l'on examine les autres biens durables, on constate que le nombre de ménages qui possèdent une télévision, un GSM/smartphone, une tablette et au moins une voiture n'a pas ou peu changé entre 2018 et 2020.

**% des ménages en possession de biens durables - Belgique et régions 2020**



**La possession de biens durables 2018 et 2020**

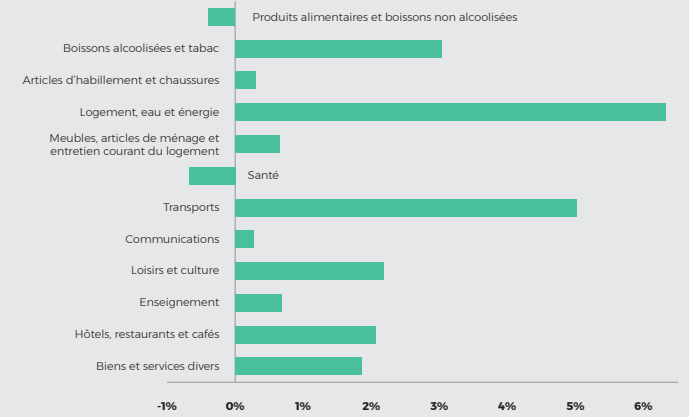


# INFLATION

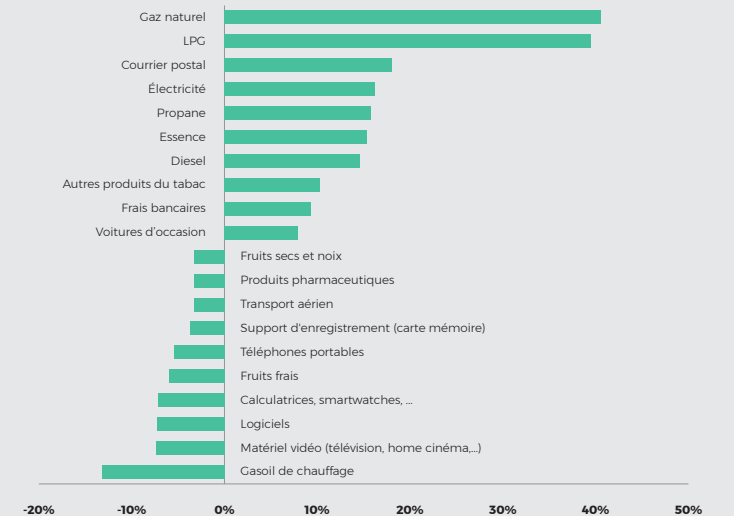
L'inflation annuelle moyenne basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2021 était de 2,44%. Cela signifie que les prix à la consommation en 2021 ont augmenté en moyenne de 2,44% par rapport à 2020.

L'inflation la plus faible sur base annuelle a été enregistrée pour les groupes principaux 'produits alimentaires et boissons non alcoolisées' et 'santé'; la plus élevée pour les groupes 'logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles' et 'transport'.

**Inflation selon les 12 groupes principaux de l'IPC en 2021**



**Quelques produits et services dont le prix a fortement baissé/augmenté en 2021 par rapport à 2020**

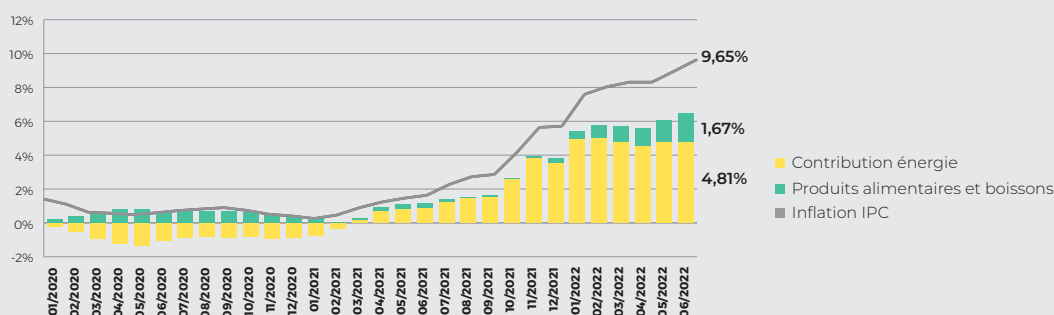




Bien que l'inflation moyenne pour 2021 s'élève à 2,44%, elle a commencé à augmenter fortement à l'automne 2021. En janvier 2021, l'inflation n'était que de 0,26%, mais en décembre, elle était passée à 5,71%. Au premier semestre 2022, l'inflation a continué d'augmenter. En juin 2022, elle était de 9,65%. Elle atteint ainsi son plus haut niveau depuis octobre 1982, lorsqu'elle s'élevait à 9,84%. La forte augmentation en 2021 et également au début de l'année 2022 est due à la hausse des prix de l'énergie avec, par exemple, des taux d'inflation de plus de 100% pour le gaz naturel et de plus de 70% pour l'électricité. Par ailleurs, l'inflation des produits alimentaires a également fortement augmenté au premier semestre 2022. Elle s'établissait à 8,44% en juin contre seulement 1,21% en décembre 2021.

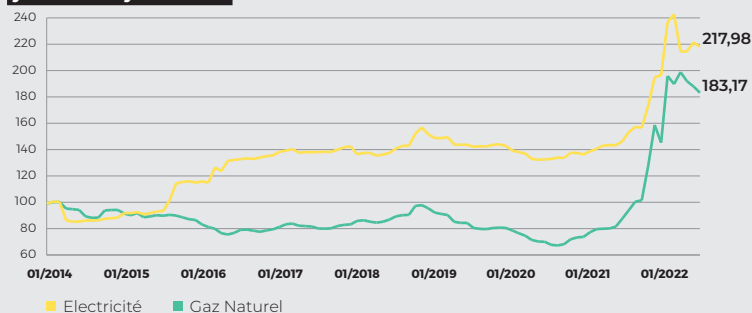
En janvier 2021, la contribution de l'énergie à l'inflation était encore négative. En décembre 2021, elle s'élevait déjà à 3,56%, et a continué d'augmenter au premier semestre 2022. En juin, la contribution de l'énergie était de 4,81%. Cela signifie que sur les 9,65% d'inflation en juin, près de la moitié était due à l'énergie. En 2021, la contribution à l'inflation des produits alimentaires était en grande partie négative. En 2022, en raison de la hausse de l'inflation des produits alimentaires, leur contribution est également devenue positive. Ainsi, 1,67% de l'inflation totale en juin 2022 est dû à l'inflation des produits alimentaires. L'énergie et les produits alimentaires sont donc responsables de plus de deux tiers de l'inflation en juin 2022.

### Contribution de l'énergie à l'inflation jan 2020 – juin 2022



En termes d'augmentation des prix, ce sont principalement les prix de l'électricité et du gaz naturel qui ont fortement augmenté et atteint des niveaux records. Par exemple, le gaz naturel était 138,3% plus cher sur base annuelle en février 2022, et l'électricité 72,8%.

### Indice de l'électricité et du gaz naturel (2013 = 100) jan 2014 – juin 2022



### Indice des prix à la consommation et panier de l'indice

L'indice des prix à la consommation est un outil économique. Il mesure les variations de prix d'une série de biens et services qui sont représentatifs des consommateurs belges. Il est également le principal outil de mesure de l'inflation.

Le 'panier' des biens et services est la base du calcul de l'indice. Ce panier est actualisé chaque année afin de suivre au plus près l'évolution du coût de la vie. En janvier de chaque année, de nouveaux produits et services sont ajoutés et d'autres, moins représentatifs, sont retirés. Les produits du panier sont pondérés sur la base de la part qu'ils représentent dans les dépenses totales des ménages. La sélection et la pondération des articles se font sur la base de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) de Statbel, une enquête bisannuelle qui sonde le comportement d'achat des ménages.

Des relevés de prix sont effectués régulièrement pour tous les biens et services du panier. Ce suivi des prix s'effectue à partir de différentes sources de données. Des prix sont ainsi relevés chaque mois par des enquêteurs, qui visitent des magasins répartis à travers le pays. La collecte de données pour l'enquête sur les loyers sociaux s'effectue en ligne. La majorité des prix, si l'on considère la part de pondération dans le panier de l'indice, sont toutefois collectés de manière centralisée via des sites internet, des catalogues, des sources administratives, par téléphone ou via des fichiers obtenus auprès des régulateurs ou d'entreprises privées. C'est par exemple le cas pour l'électricité et le gaz, les spécialités pharmaceutiques, l'achat de voitures neuves, les billets d'avion et les télécommunications. Ces dernières années, des sources de big data sont également utilisées dans le calcul de l'indice, à savoir les scanner data des supermarchés et des chaînes qui vendent de l'électronique grand public. Le webscraping (la collecte automatisée de données) est aussi de plus en plus utilisé, notamment pour les vêtements, chaussures, chambres d'hôtel, chambres d'étudiant, voitures d'occasion, etc.

### Indice pivot

En Belgique, l'indice sert, entre autres, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de la plupart des salaires et traitements. Pour cela, l'indice lissé est utilisé. L'indice lissé correspond à la moyenne arithmétique de l'indice santé des 4 derniers mois multipliée par un facteur de 0,98. L'indice santé est lui-même un dérivé de l'IPC qui exclut un certain nombre de produits du panier de l'IPC, notamment l'alcool, le tabac et les carburants.

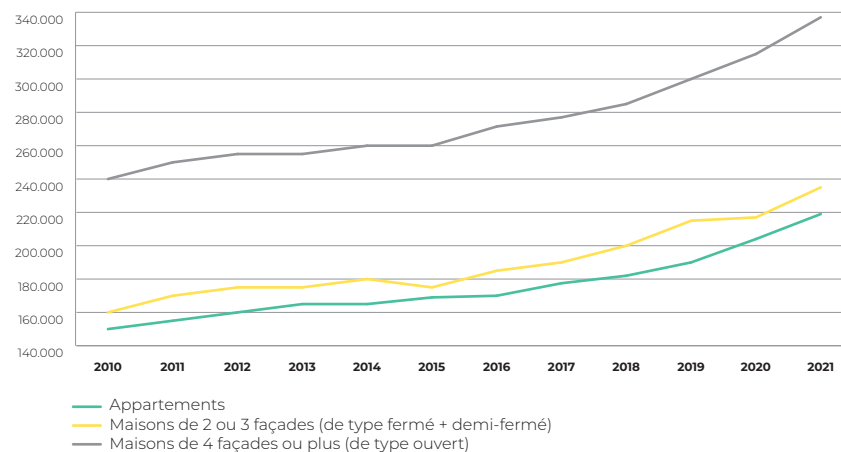
L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales est opérée dès que l'indice lissé atteint une certaine valeur appelée l'indice pivot. Lorsque l'indice lissé atteint l'indice pivot, les allocations sont majorées de 2% le mois suivant. Les salaires du secteur public augmentent également de 2%, deux mois après que l'indice pivot ait été atteint. La hausse récente de l'inflation a entraîné 4 dépassements de l'indice pivot en 9 mois (en août et décembre 2021 et en février et avril 2022). Il faut remonter à 1982 pour retrouver des dépassements successifs de l'indice pivot aussi rapides. Les salaires dans le secteur privé sont également liés à l'indice lissé, mais le moment de l'indexation dépend de la convention collective. L'indexation des loyers n'est pas calculée sur la base de l'indice lissé, mais sur la base de l'indice santé mensuel.

## PRIX DE L'IMMOBILIER

Le prix médian d'une maison de type fermé ou demi-fermé s'élevait à 235.000 euros pour l'ensemble de l'année 2021. Le prix d'une maison de type ouvert était de 337.000 euros. Le prix médian des appartements était de 219.000 euros. Le prix médian est le prix par rapport auquel 50% des maisons vendues sont moins chères et 50% plus chères. Le résultat obtenu est plus solide et mieux comparable au fil du temps que si on utilise le prix moyen. Les prix médians

subissent en effet moins d'impact de prix de vente extrêmes. Par rapport à 2020, les prix médians des maisons de type fermé ou demi-fermé ont fortement progressé (+8,3%), soit une augmentation de 18.000 euros. En ce qui concerne les maisons de type ouvert, les prix ont augmenté de 7,0%, soit de 22.000 euros. Pour les appartements, la hausse de prix était similaire à l'année précédente (+7,4% ou 15.000 euros de plus).

Evolution des prix de l'immobilier en € - Belgique 2010-2021



La commune flamande la plus chère est Knokke-Heist avec un prix médian de 777.500 euros. En Flandre, les maisons les moins chères se trouvent à Messines avec un prix médian de 152.500 euros.

Les logements wallons les plus chers se situent à Lasne (600.000 euros) et les moins chers à Hastière (86.500 euros). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles présente le prix médian le plus élevé avec 835.000 euros. Le prix

médian le plus bas pour cette région est enregistré dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean (300.000 euros). Le classement ci-dessous se base sur l'ensemble des maisons de type fermé, demi-fermé ou ouvert, vendues en 2021.

### Communes les moins et les plus chères en € - Belgique et régions 2021



#### Communes les plus chères

Prix médian



#### Communes les moins chères

Prix médian



#### Belgique

Ixelles	<b>835.000</b>	Hastière	<b>86.500</b>
Knokke-Heist	<b>777.500</b>	Viroinval	<b>105.000</b>
Woluwe-Saint-Pierre	<b>686.250</b>	Froidchapelle	<b>105.500</b>
Uccle	<b>680.000</b>	Colfontaine	<b>110.000</b>
Woluwe-Saint-Lambert	<b>652.500</b>	Quiévrain	<b>112.500</b>



#### Région flamande

Knokke-Heist	<b>777.500</b>	Messines	<b>152.500</b>
Sint-Martens-Latem	<b>648.500</b>	Vleteren	<b>163.000</b>
Kraainem	<b>581.601</b>	Menin	<b>166.000</b>
Wezembeek-Oppeem	<b>545.000</b>	Renaix	<b>181.750</b>
Schilde	<b>530.500</b>	Gingelom	<b>185.000</b>



#### Région wallonne

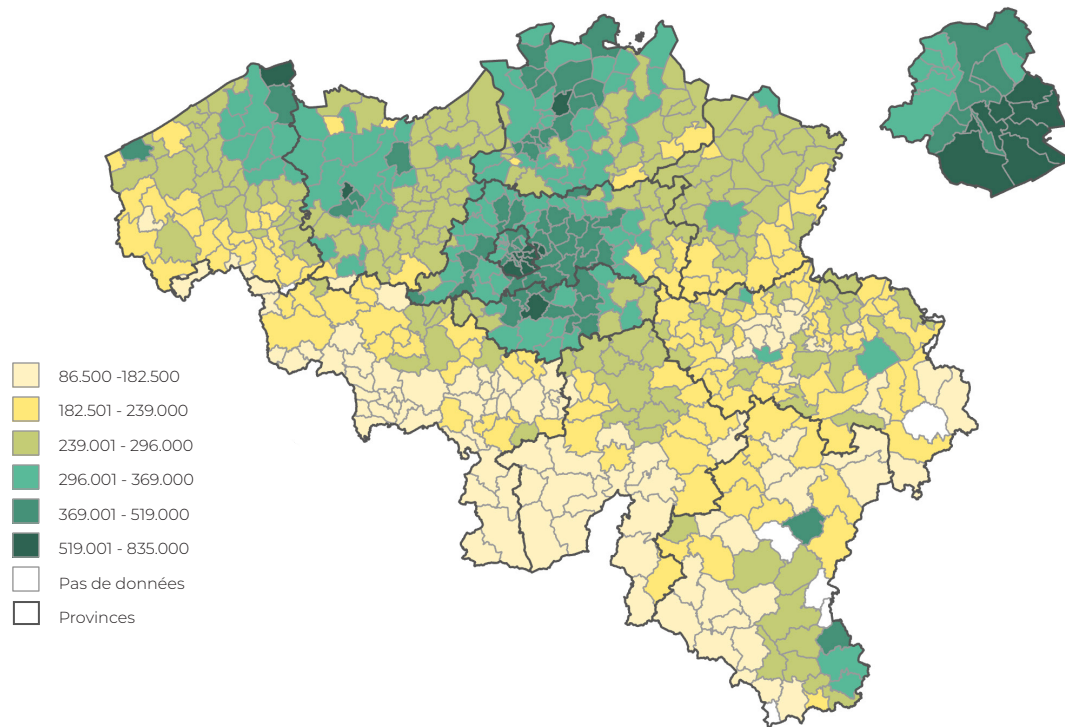
Lasne	<b>600.000</b>	Hastière	<b>86.500</b>
La Hulpe	<b>500.000</b>	Viroinval	<b>105.000</b>
Waterloo	<b>488.000</b>	Froidchapelle	<b>105.500</b>
Chaumont-Gistoux	<b>465.000</b>	Colfontaine	<b>110.000</b>
Rixensart	<b>460.000</b>	Quiévrain	<b>112.500</b>



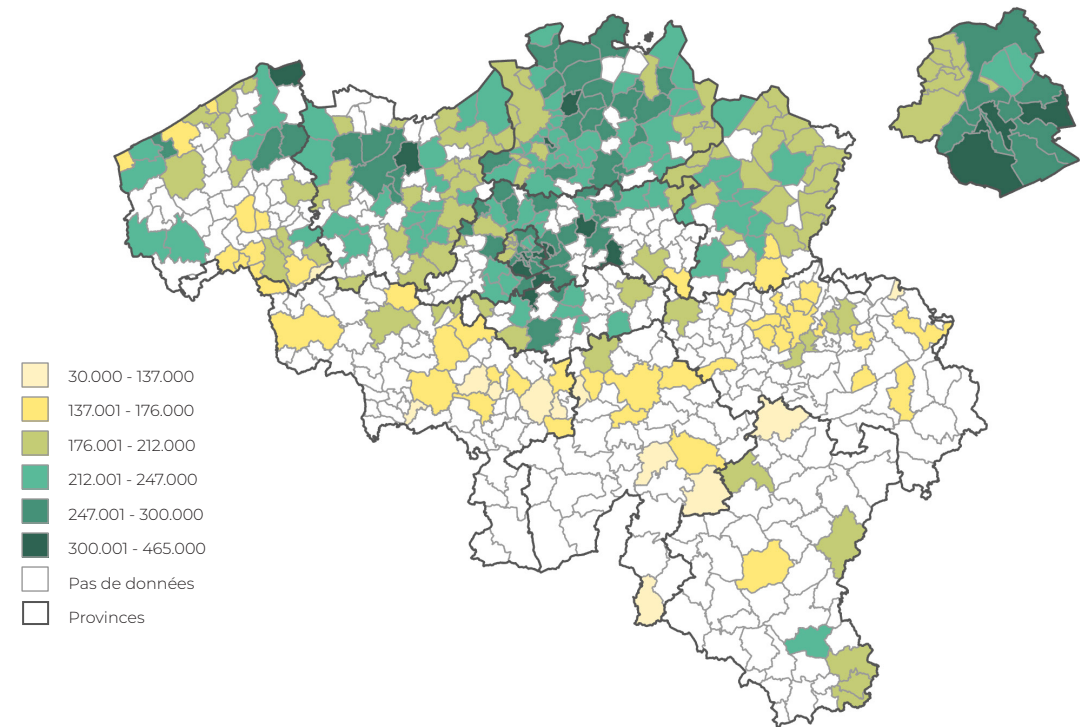
#### Région de Bruxelles-Capitale

Ixelles	<b>835.000</b>	Molenbeek-Saint-Jean	<b>300.000</b>
Woluwe-Saint-Pierre	<b>686.250</b>	Anderlecht	<b>325.000</b>
Uccle	<b>680.000</b>	Koekelberg	<b>339.000</b>

Prix médians en € des maisons de type fermé, demi-fermé et ouvert 2021



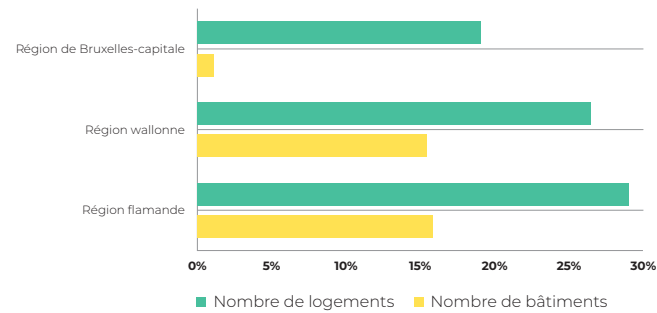
Prix médians en € des appartements 2021



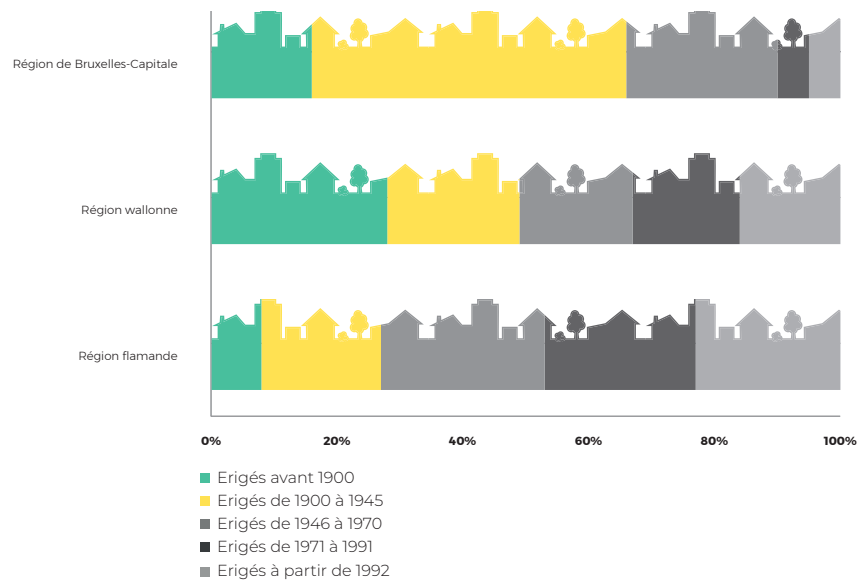
# PARC DE BÂTIMENTS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Belgique comptait 4.590.838 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 15%. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 27% pour atteindre 5.631.637 unités.

**Evolution du nombre de bâtiments et de logements par région 1995-2021**



**Age des bâtiments par région 2021**

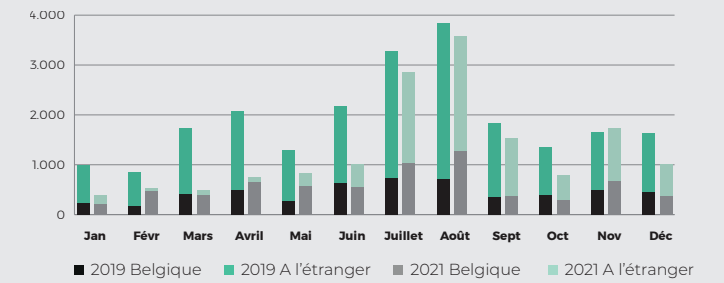


# VACANCES ET VOYAGES

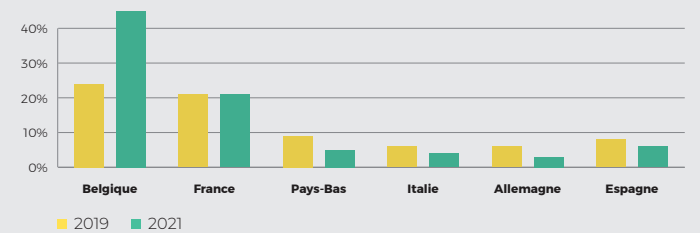
En 2021, les Belges ont effectué quelque 7 millions de voyages en moins, soit une baisse de 32%, par rapport à 2019.

Surtout au premier semestre 2021, lorsque le secteur du tourisme était également partiellement fermé, le nombre de voyages a été deux fois moins important (-56%) que deux ans auparavant. On observe une reprise au deuxième semestre, mais là aussi, on constate une baisse de 15%.

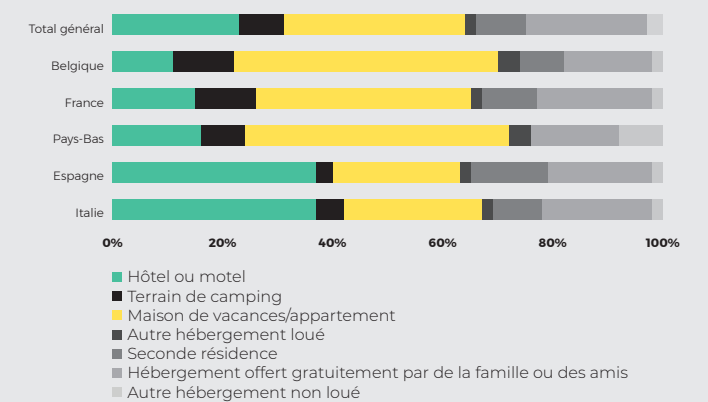
**Nombre de voyages par mois selon la destination (x1000) 2019 et 2021**



**Voyages par destination principale 2019 et 2021**



**Nombre de voyages de 4 nuits et plus selon la destination principale et la forme de séjour 2021**

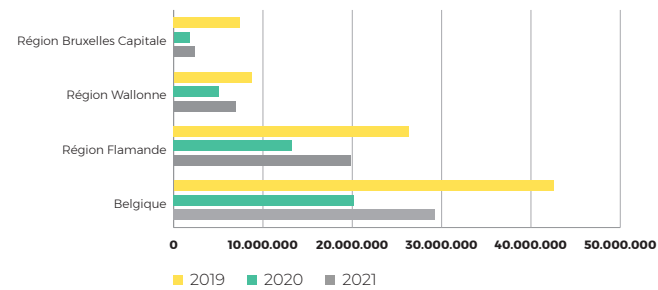


# NUITÉES EN BELGIQUE

29.220.847 nuitées ont été réservées en 2021 en Belgique, soit 45% de plus qu'en 2020, mais toujours 31% de moins qu'en 2019. La hausse a été la plus faible en Région de Bruxelles-Capitale, avec une augmentation de 33% par rapport à 2020. Par rapport à 2019, la baisse est toujours significative (-68%). La Région wallonne enregistre une hausse de 37% par rapport à 2020 et une baisse de 20% par rapport à 2019. La Région flamande présente une hausse de 50% par rapport à 2020 et une baisse de 25% par rapport à 2019. Les hôtels restent les plus touchés par la crise de la COVID-19, avec une

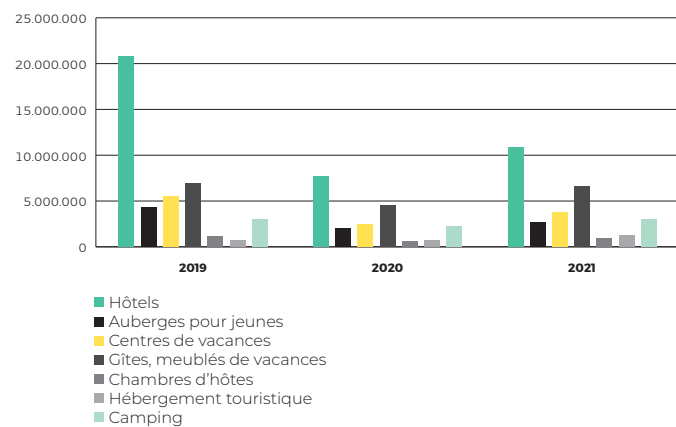
baisse de 48% par rapport à 2019. Les parcs de vacances et les auberges de jeunesse restent également durement touchés avec des baisses de 33% et 37% par rapport à 2019. Dans les campings, il y a de nouveau eu autant de nuitées en 2021 qu'en 2019. En 2021, les nuitées de touristes étrangers sont toujours moins nombreuses qu'en 2019 (-63%). Le nombre de nuitées des touristes nationaux se situe à nouveau au même niveau qu'en 2019. En 2021, les touristes nationaux représentaient 73% des nuitées.

**Nombre de nuitées - Belgique et régions 2019-2021\***



\*Ces chiffres incluent les vacances, les congrès, séminaires et conférences et les autres raisons professionnelles.

**Nombre de nuitées par type de logement 2019-2021**



**Répartition du nombre de nuitées selon le pays de provenance**





# AGRICULTURE ECONOMIE MOBILITÉ

# 04

À l'aide de huit secteurs économiques et cinq indicateurs, Statbel vous présente **l'évolution de l'économie belge et du marché du travail** au cours des cinq dernières années. Certains secteurs ont connu une évolution similaire, d'autres une évolution différente.

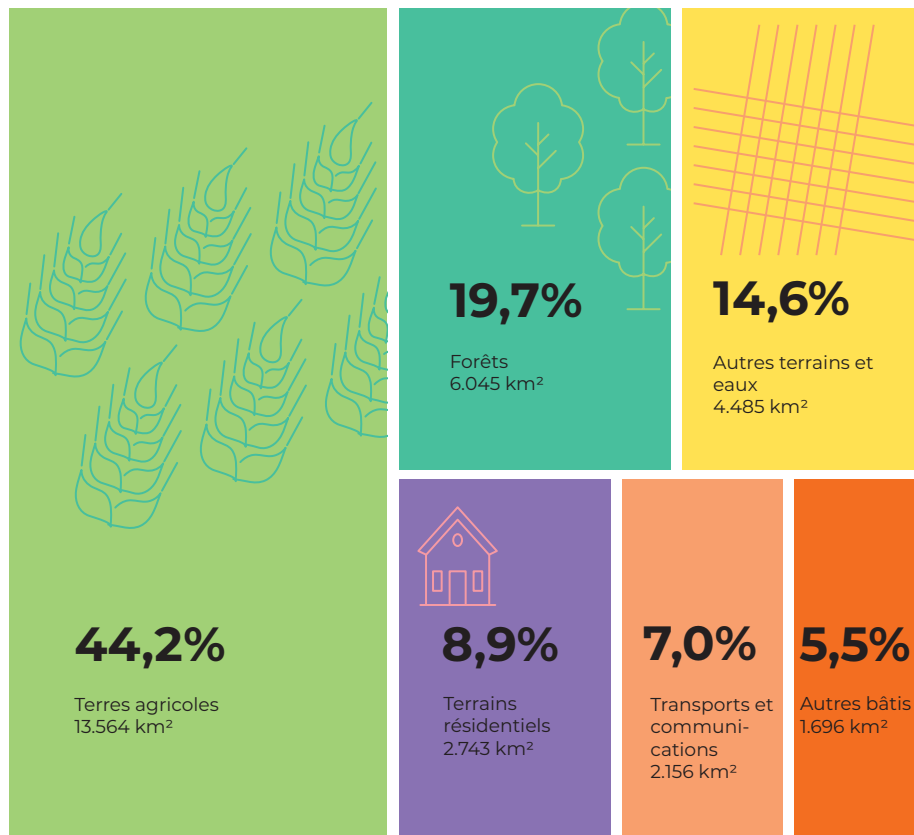
Après la baisse exceptionnelle de 2020, le nombre de voitures particulières dans notre pays a de nouveau augmenté de 0,7% en 2021. Le nombre d'accidents de la circulation a également augmenté par rapport à l'année précédente, mais est resté bien inférieur au niveau de 2019.

La crise de la COVID-19 a encore eu un impact important sur le nombre de passagers aériens. En revanche, le transport de marchandises débarquées via les ports maritimes a de nouveau atteint le niveau de 2019.

## UTILISATION DU SOL

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.689 km<sup>2</sup> et couvre 3.454 km<sup>2</sup> de la mer du Nord. La Wallonie occupe 55,1% de cette superficie terrestre, la Flandre 44,4% et la Région de Bruxelles-Capitale 0,5%. La superficie terrestre de la Belgique se compose à 44,2%

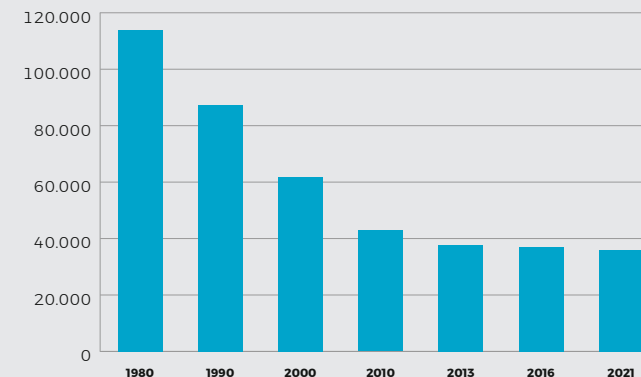
de terres agricoles et de 19,7% de bois. Les zones habitées recouvrent 8,9% du territoire tandis que les transports et les télécommunications utilisent 7,0% du sol. Les zones habitées s'étendent année après année. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent pratiquement stables.



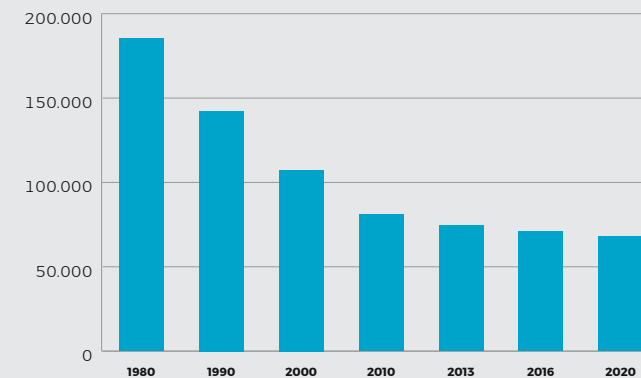
## EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES

Le nombre d'exploitations agricoles ou horticoles baisse chaque année. La superficie totale de l'ensemble des exploitations recule beaucoup moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. Depuis 1980, la superficie moyenne des exploitations agricoles a triplé. Parallèlement, la main-d'œuvre dans l'agriculture est en baisse: le secteur a perdu 63% de forces de travail entre 1980 et 2020. Cette diminution de la main-d'œuvre résulte de la diminution du nombre d'exploitations agricoles, mais aussi de l'intensification de la mécanisation.

Evolution du nombre d'exploitations 1980-2021

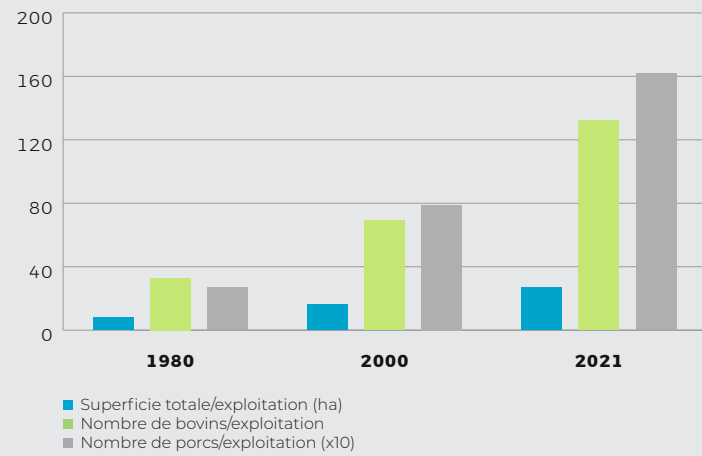


Evolution de la main-d'œuvre 1980-2020

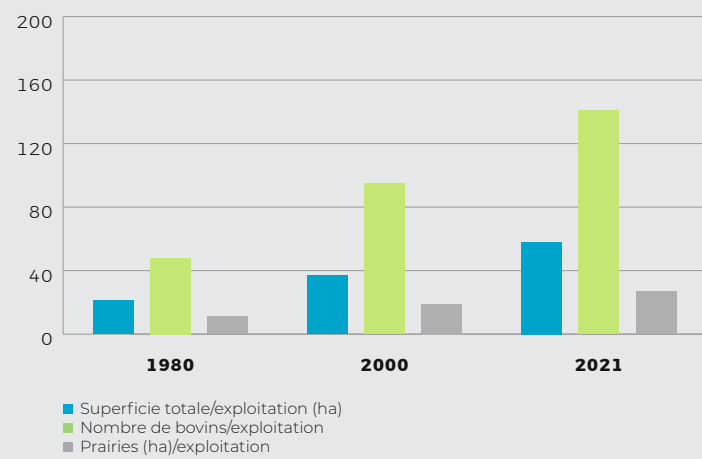


**Evolution de la taille moyenne des exploitations agricoles 1980, 2000 en 2021**

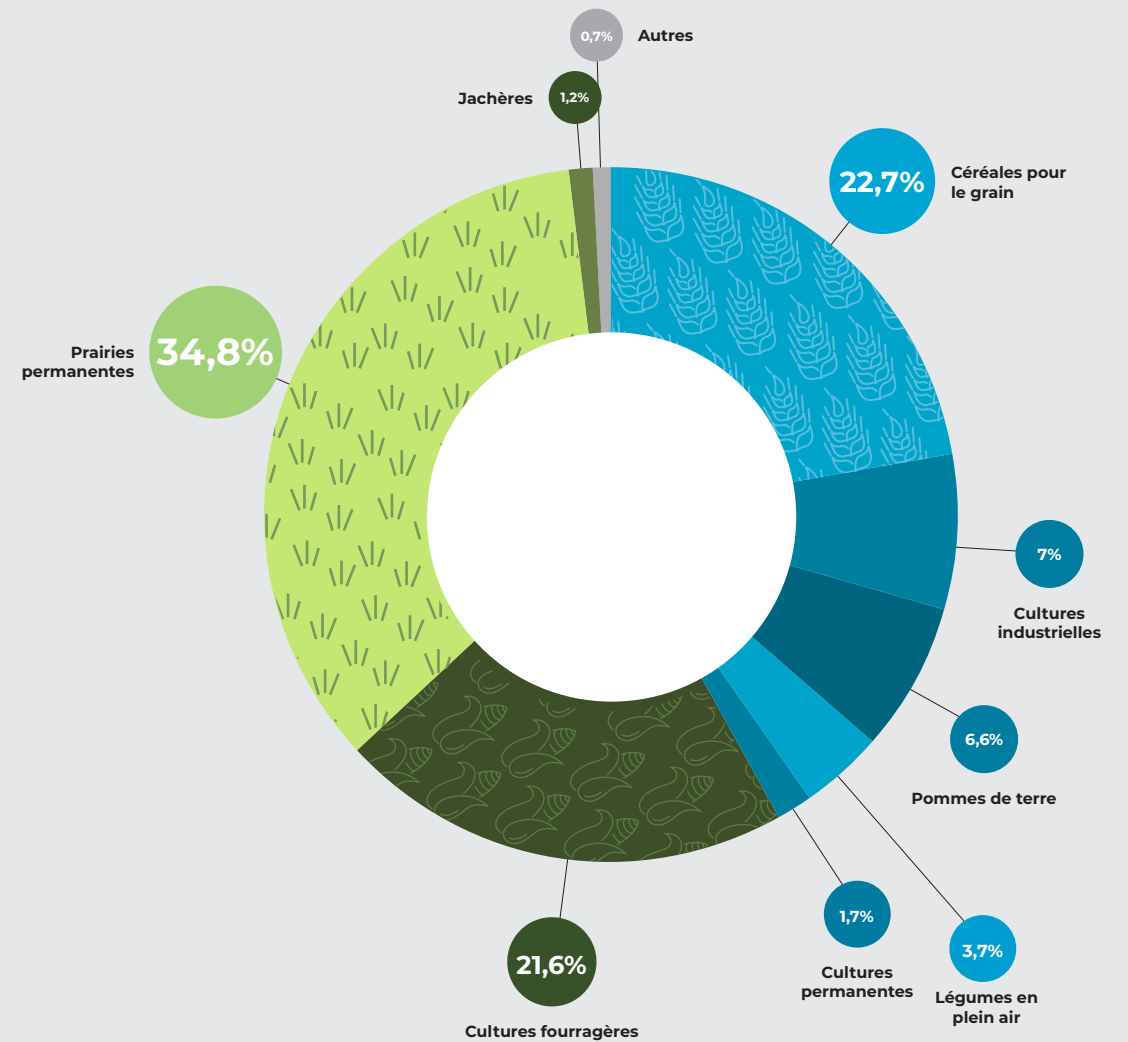
**Région flamande**



**Région wallonne**



**Importance des différentes cultures 2021**

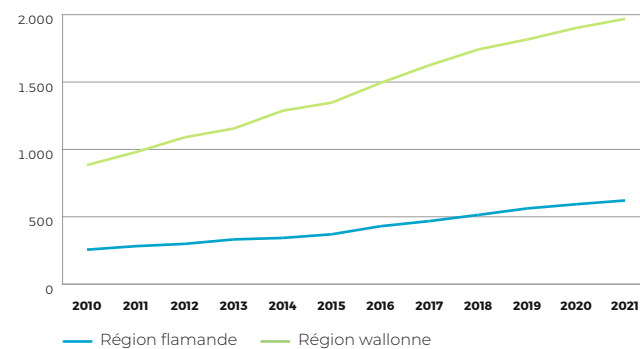




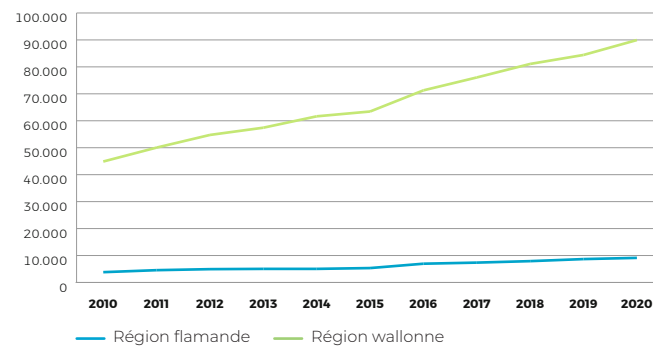
## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2021, la Belgique comptait 2.590 exploitations d'agriculture biologique, soit une légère hausse par rapport à 2020. 28 exploitations biologiques se sont ajoutées en Flandre, 68 en Wallonie. L'agriculture biologique représente désormais 7,2% de la superficie agricole utilisée en Belgique. À l'échelle wallonne, cette proportion atteint 12,2%.

**Évolution du nombre d'exploitations d'agriculture biologique 2010-2021**



**Evolution des superficies agricoles bio (en ha) 2010-2020**



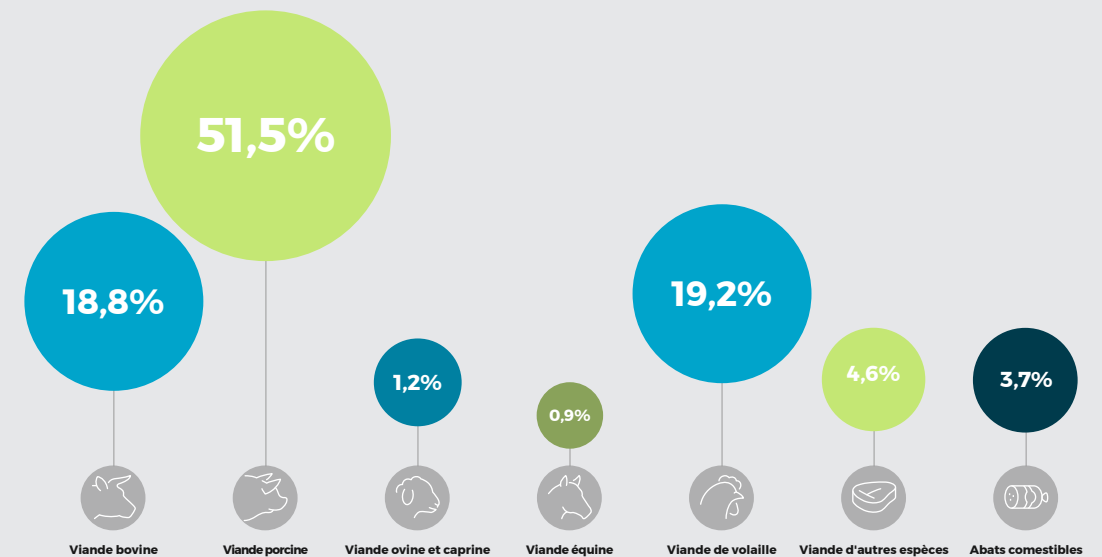
## CONSOMMATION DE VIANDE

La consommation apparente de viande s'est stabilisée autour des 82 kg ces deux dernières années. Avec une part de 51,5%, la viande de porc, sous toutes ses formes, reste la viande la plus consommée en Belgique, devant la viande de volaille (19,2%) et la viande de bœuf (18,8%). Ces dernières années, les Belges semblent consommer davantage de volaille et d'autres espèces animales.

La consommation apparente correspond à la quantité de viande disponible sur le marché intérieur une année donnée par rapport au nombre d'habitants. Elle est calculée selon une approche de bilan basée sur la production, les importations et les exportations. Il ne s'agit pas de la consommation réelle de viande par habitant.

**Répartition de la consommation apparente en poids carcasse en Belgique 2021**

Proportion relative par catégorie de viande

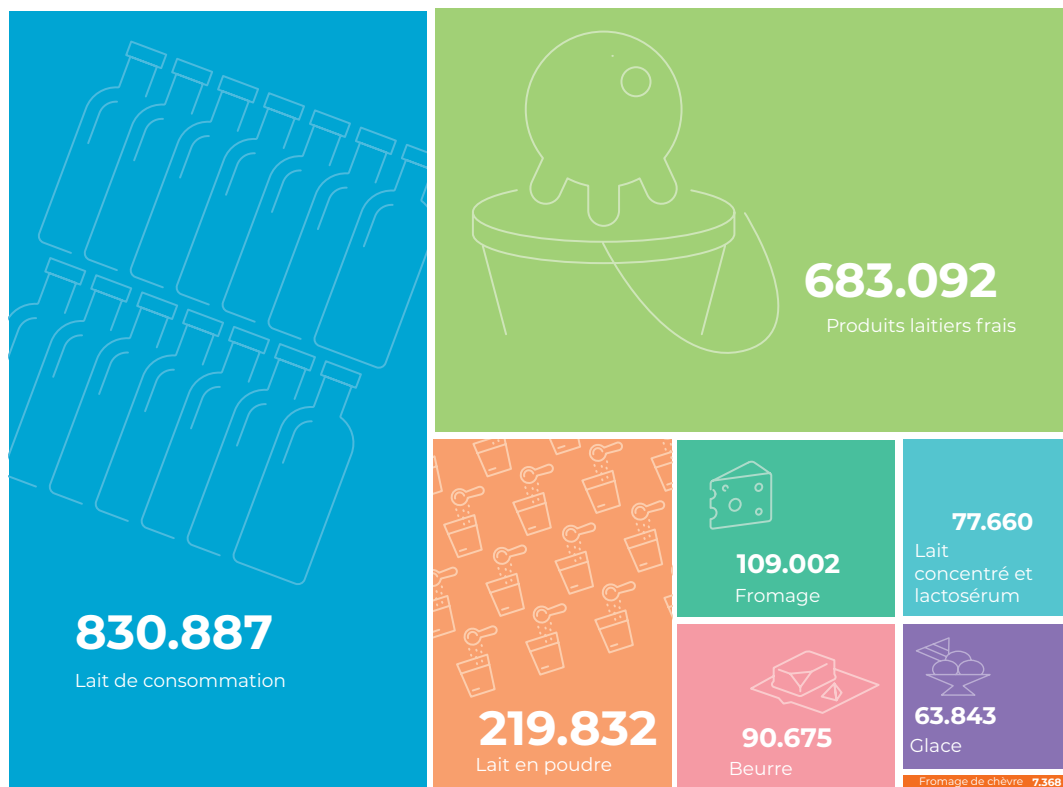


## PRODUCTION LAITIÈRE

En 2021, la production totale de lait de consommation a atteint 831 millions de litres, soit une baisse de 7% par rapport à 2020. Les produits laitiers frais (yoghourt, crème, desserts,...) constituent la deuxième plus grande catégorie de la production laitière belge, avec 683 millions de litres (+8% par

rapport à 2020). En outre, 91 millions de kg de beurre ont été fabriqués, 109 millions de kg de fromage, 64 millions de litres de glace et 220 millions de kg de lait en poudre. La production de fromage de chèvre a été moins importante que les années précédentes.

Production laitière en Belgique (en 1.000 litres ou en 1.000 kg) 2021



## ECONOMIE

Comment l'économie et le marché du travail ont-ils évolué ces cinq dernières années? Dans l'aperçu suivant, huit secteurs économiques sont examinés au moyen de cinq indicateurs. Certains secteurs

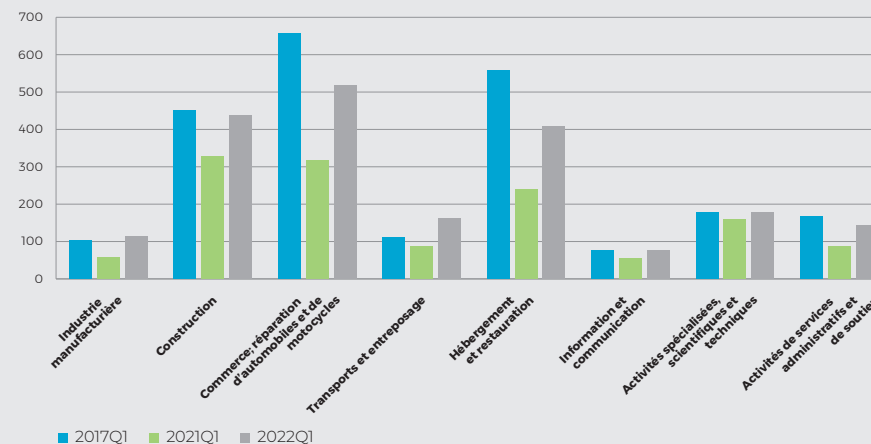
ont connu une évolution similaire, d'autres une évolution différente. Dans chaque cas, les chiffres du premier trimestre de 2017 sont comparés à ceux du premier trimestre de 2022.

### Faillites

Par rapport au premier trimestre de 2017, le nombre de faillites a diminué dans cinq secteurs économiques. Cette baisse est la plus prononcée dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (-26,9%), mais les secteurs du commerce (-21,1%) et des services administratifs et de soutien (-13,9%) ont également enregistré une forte baisse du nombre de faillites par rapport à cinq ans plus tôt. À l'autre extrémité, deux secteurs enregistrent une forte hausse du nombre de faillites par rapport à cinq ans plus tôt, à savoir les secteurs 'transports et entreposage' (+46,4%) et 'industrie manufacturière' (+11,8%).

La comparaison entre le premier trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2021 donne une image complètement différente. En raison des nombreuses mesures de soutien, les tribunaux de l'entreprise ont prononcé moins de faillites lors de la crise de la COVID-19 au premier trimestre 2021. Par conséquent, le nombre de faillites a considérablement augmenté d'une année à l'autre dans tous les secteurs.

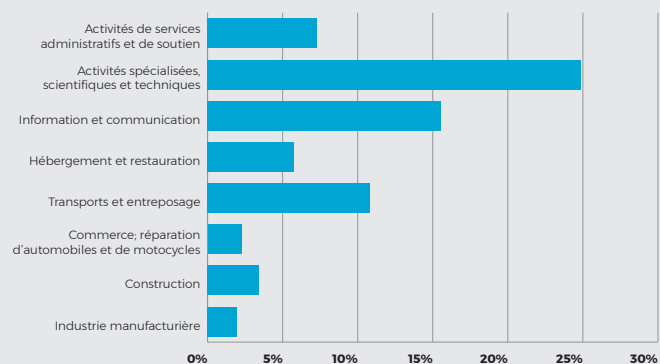
Nombre de faillites : 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et 2021



**Salariés**

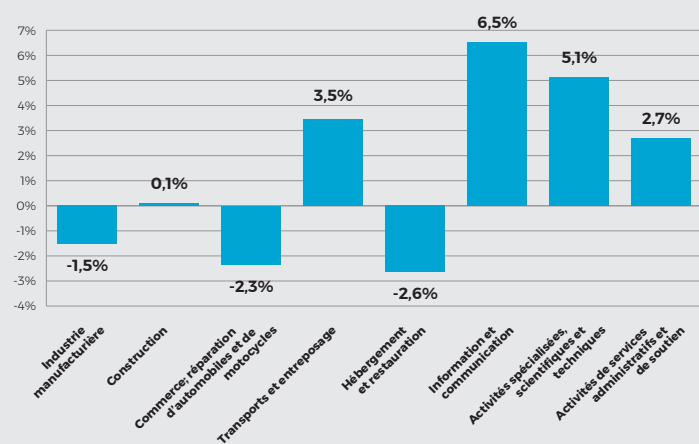
Par rapport à cinq ans plus tôt, il y a beaucoup plus de salariés au premier trimestre de 2022. Les secteurs 'activités spécialisées, scientifiques et techniques' (+24,9% de salariés), 'information et communication' (+15,5%) et 'transports et entreposage' (+10,8%) ont enregistré les plus fortes hausses. Le nombre de salariés dans l'industrie manufacturière connaît la hausse la plus faible (+2,0%).

**Nombre de salariés: 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017**



L'industrie manufacturière (-1,5%), le commerce (-2,3%) et l'hébergement et la restauration (-2,6%) sont les seuls secteurs où le nombre de salariés a diminué au premier trimestre de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2019. Ces trois activités économiques ne se sont pas encore complètement remises de l'impact négatif de la crise de la COVID-19 sur le nombre de salariés.

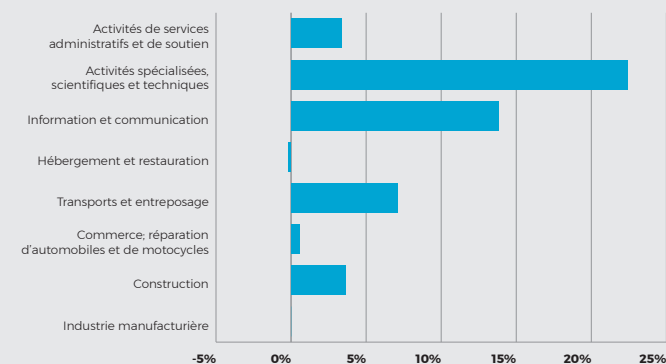
**Nombre de salariés: 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019**



**Heures travaillées**

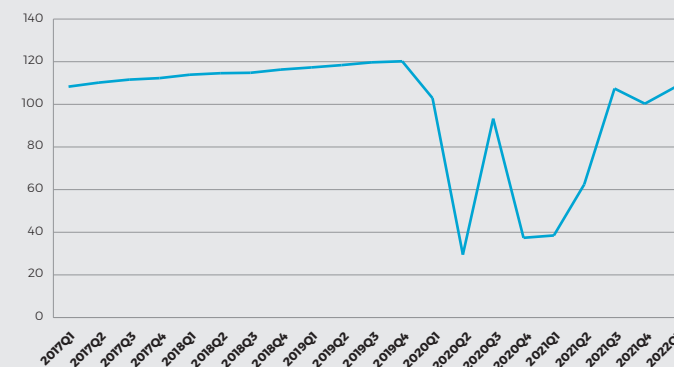
Dans presque tous les secteurs, davantage d'heures ont été prestées au premier trimestre 2022 par rapport à la même période en 2017. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sortent du lot, avec 22,4% d'heures prestées en plus. Le nombre d'heures travaillées a également fortement augmenté dans les secteurs 'information et communication' (+13,8%) et 'transports et entreposage' (+7,1%).

**Nombre d'heures travaillées: 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017**



Par rapport à cinq ans plus tôt, le nombre d'heures travaillées dans l'industrie manufacturière est resté constant et a légèrement diminué dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (-0,2%). Ce dernier secteur a connu une forte contraction du nombre d'heures travaillées pendant la crise de la COVID-19 et n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant-crise.

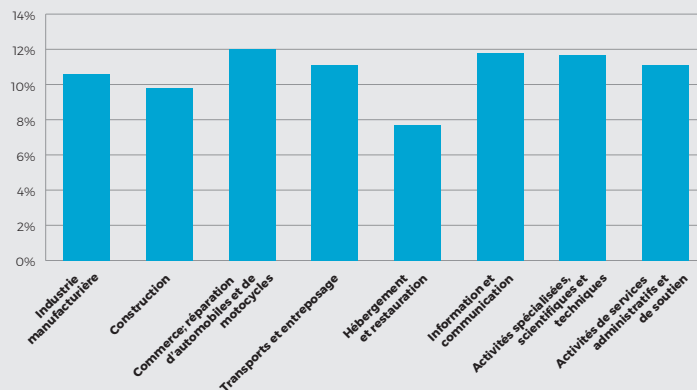
**Indice des heures travaillées dans le secteur 'Hébergement et restauration' 1<sup>er</sup> trimestre 2017 - 1<sup>er</sup> trimestre 2022**



**Coût de la main-d'œuvre**

Par rapport à cinq ans plus tôt, le coût salarial par heure travaillée a augmenté dans tous les secteurs. Avec une hausse de +7,7%, le secteur 'hébergement et restauration' a enregistré la plus faible augmentation. En revanche, le coût du salaire horaire dans le secteur du commerce a augmenté de 12% par rapport au premier trimestre 2017.

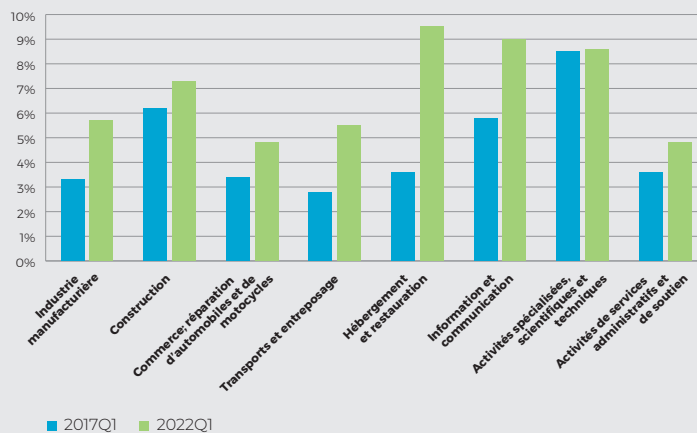
**Coût salarial: 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017**



**Emplois vacants**

Le taux de vacance d'emploi - la part d'emplois vacants par rapport au nombre total d'emplois - était nettement plus élevé au premier trimestre 2022 par rapport à la même période en 2017. En termes de points de pourcentage, le secteur de l'hébergement et de la restauration a enregistré la plus forte hausse, étant donné que le taux de vacance d'emploi y est passé de 3,6% à 9,5%. Mais également dans les secteurs 'information et communication' (+3,2 points de %), 'transports et entreposage' (+2,7 points de %) et 'industrie manufacturière' (+2,4 points de %), le taux de vacance d'emploi a augmenté de plus de 2 points de % par rapport au premier trimestre 2017. Les chiffres des emplois vacants montrent donc clairement que la pénurie sur le marché du travail s'est accentuée ces dernières années et qu'il devient donc plus difficile pour les entreprises d'attirer les profils souhaités.

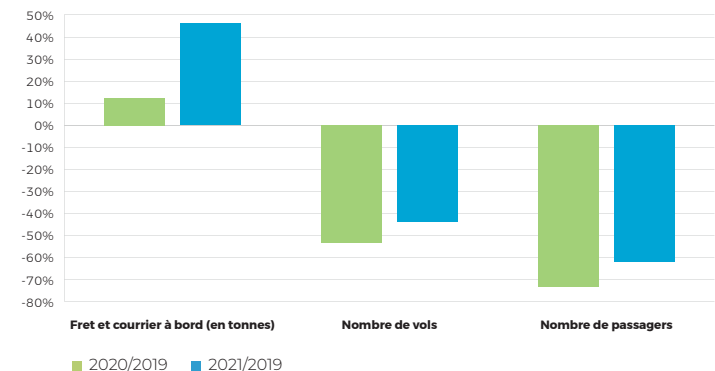
**Taux de vacance d'emploi : 1<sup>er</sup> trimestre 2022 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017**



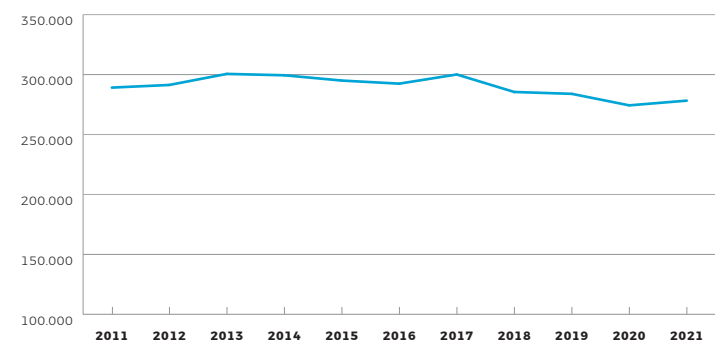
# TRANSPORTS

En 2021, les aéroports belges ont accueilli environ 13,5 millions de passagers et un peu plus de 180.000 vols. La crise de la COVID-19 a encore eu un impact important sur le nombre de passagers (-62%) et de vols (-44%). Le transport de marchandises (y compris le courrier) poursuit sa forte augmentation en 2021: 2.160.640 tonnes de marchandises ont été transportées principalement via Liège et Zaventem; cela représente une augmentation de 46% par rapport à 2019 et de 30% par rapport à 2020.

**Aéroports belges en 2020 et 2021: variation en % par rapport à 2019**

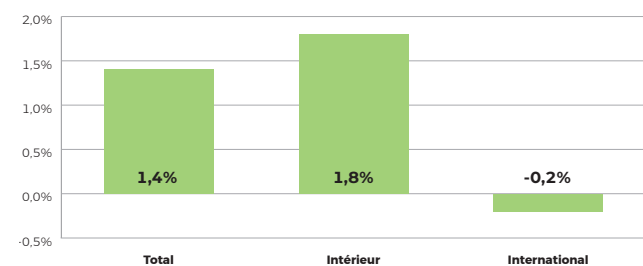


**Évolution du transport routier de marchandises en 1.000 tonnes 2011-2021**

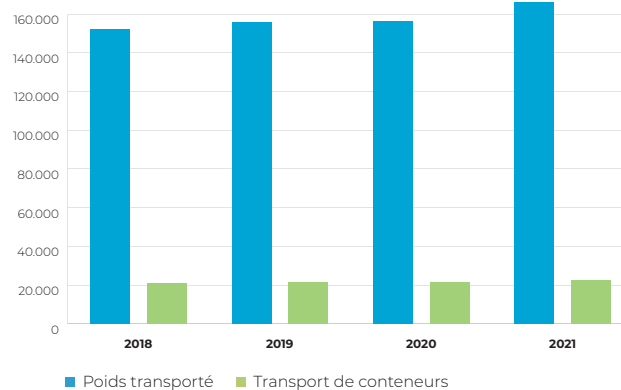


En 2021, un peu plus de 278 millions de tonnes de marchandises ont été transportées par la route par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne). Il s'agit d'une hausse de 1,4% par rapport à 2020, à mettre entièrement à l'actif du transport intérieur.

**Transport routier de marchandises en 2021 : variation en % par rapport à 2020**



**Navigation intérieure : poids transporté en 1.000 tonnes**



En 2021, les péniches ont transporté un peu plus de 166 millions de tonnes de marchandises sur les voies navigables belges. Cela représente environ dix millions de tonnes de plus qu'en 2020.

Le transport de conteneurs par péniches s'est élevé à 22,4 millions de tonnes en 2021 et a augmenté de plus d'un million de tonnes par rapport à l'année précédente.

**Passagers embarqués et débarqués (\*)**

2001 = 1.378.000

2011 = 497.000

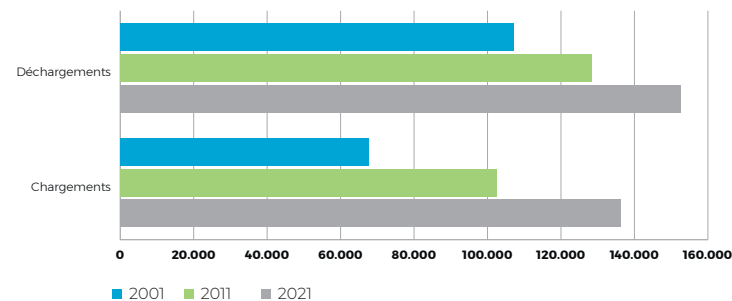
2021 = 80.000



(\*) Passagers de croisières non compris

Le transport de marchandises via les ports maritimes belges s'est redressé en 2021. La quantité totale de marchandises débarquées a augmenté de plus de dix millions de tonnes par rapport

**Navigation maritime : chargements et déchargements en 1.000 tonnes**



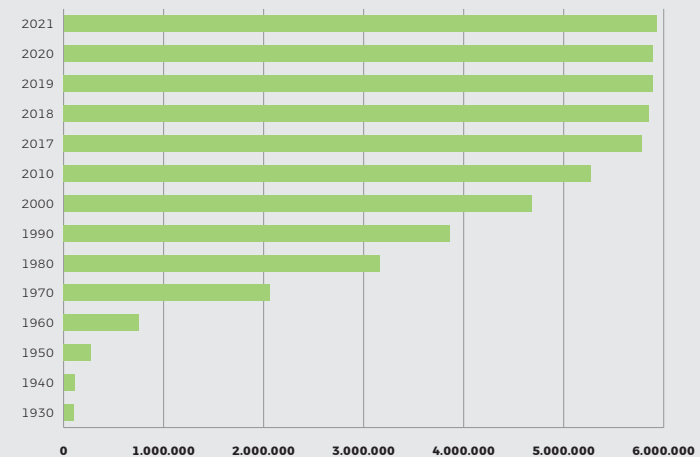
à 2020 et a de nouveau atteint le niveau de 2019. La quantité de marchandises embarquées a augmenté de près de dix millions de tonnes par rapport à 2020, et même de plus de dix millions de tonnes par rapport

à 2019. Malgré un doublement par rapport à 2020, le nombre de passagers est resté très faible (80.000 passagers), alors que 2019 était déjà une année historiquement basse avec 311.000 passagers.

**CIRCULATION ROUTIÈRE**

Le 1<sup>er</sup> août 2021, la Belgique comptait 5.927.912 voitures particulières, contre 5.888.589 un an plus tôt. Il s'agit d'une hausse de 0,7% après la légère mais remarquable baisse de 0,01% en 2020 - année marquée par la crise de la COVID-19. Le nombre de voitures particulières a augmenté en moyenne de 0,92% par an ces dix dernières années. La Belgique compte également 525.348 motocyclettes, 16.628 autobus et autocars, 946.427 véhicules utilitaires pour le transport de marchandises, 53.899 tracteurs pour semi-remorques et 200.332 tracteurs agricoles.

**Nombre de voitures particulières 1930-2021**



**COUPLES** avec enfants à la maison

**54%**

dont **14%** de ces couples

**1/3** parents isolés

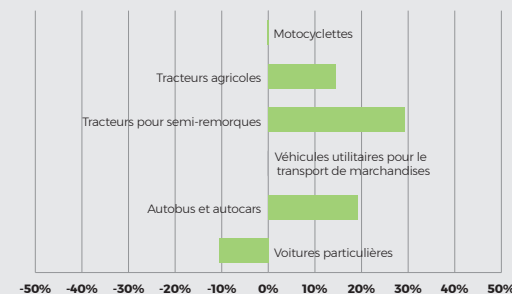
**ET 1/2** personnes vivant seules

**N'ONT PAS DE VOITURE**

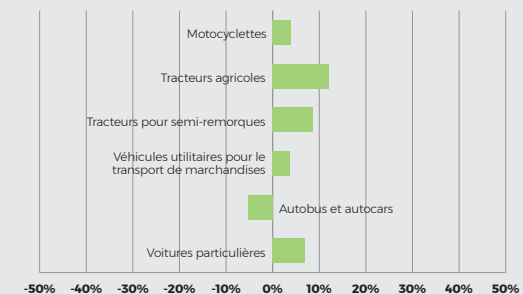
**11%** des couples avec ou sans enfants n'ont pas de voiture

Ces chiffres sont calculés sur base d'une méthode expérimentale développée dans notre datalab (données de 2020).

**Immatriculations de véhicules neufs en 2021 : variation en % par rapport à 2020**

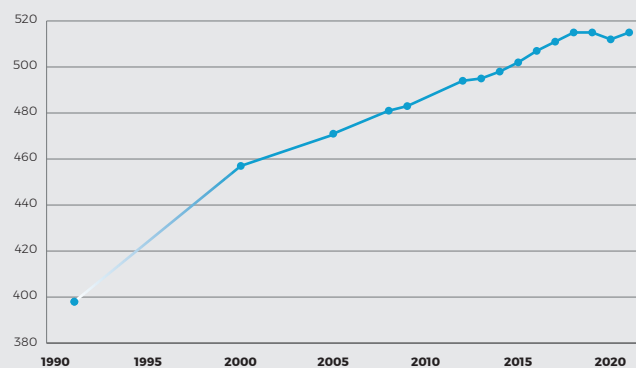


**Immatriculations de véhicules d'occasion en 2021 : variation en % par rapport à 2020**

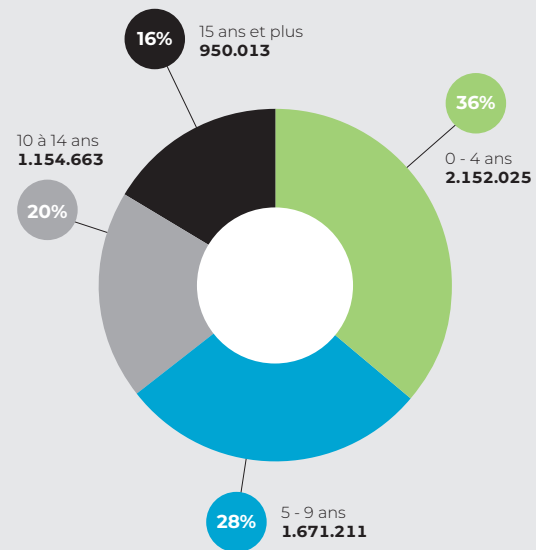


En 1991, la Belgique comptait une voiture pour 2,51 habitants. En 2021, il s'agit d'une voiture pour 1,94 habitants: il y a donc de plus en plus de véhicules sur les routes. Depuis 1991, la densité de voitures - le nombre de voitures particulières pour 1000 habitants - a augmenté de plus de 29%.

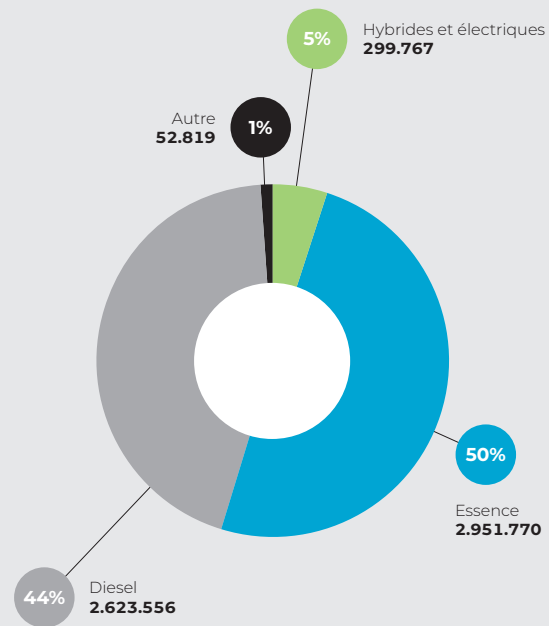
**Densité automobile : voitures particulières pour 1.000 habitants 1991-2021**



**Âge des voitures particulières 2021**

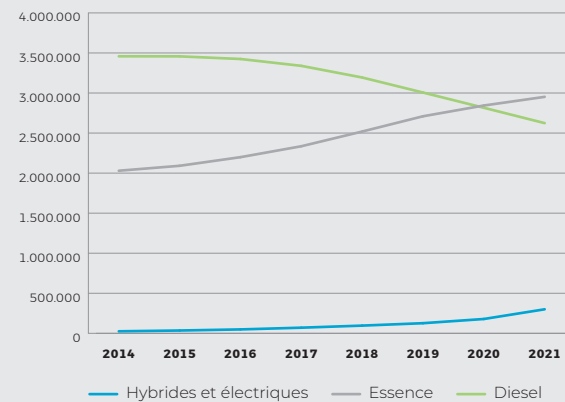


**Voitures particulières par carburant 2021**

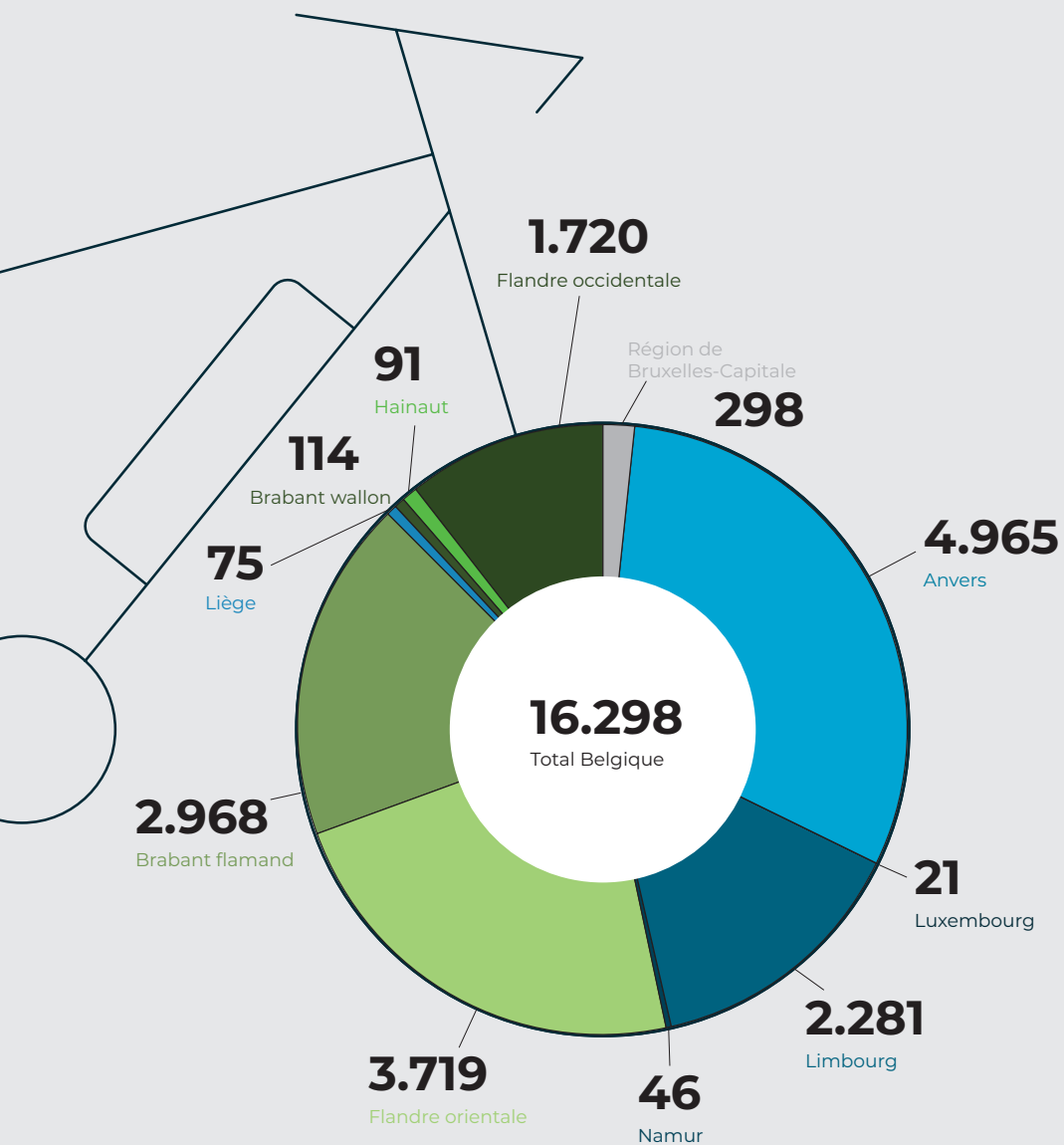


Les voitures hybrides et électriques représentent 5% de l'ensemble du parc de véhicules particuliers, soit près de 300.000 voitures en 2021 contre un peu moins de 179.000 en 2020 (+68%). En 2021, on dénombre également presque 7% de voitures diesel en moins qu'un an plus tôt.

**Evolution du nombre de voitures particulières par carburant 2014-2021**

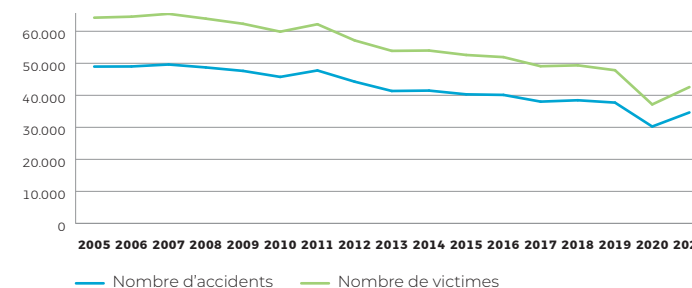


Nombre de speed pedelecs inscrits par province et pour la Région de Bruxelles-Capitale 2021



## ACCIDENTS DE LA ROUTE

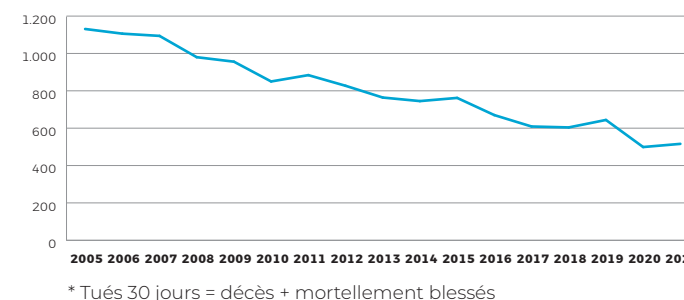
Evolution des accidents de la route et des victimes 2005-2021



En 2021, on a dénombré 34.640 accidents de la route, qui ont fait 42.566 victimes: 38.952 blessés légers et 3.098 blessés graves. 516 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident.

Par rapport à 2020, les accidents ont augmenté de 14,5% en 2021. Ils ont causé 14,6% de victimes et 3,4% de morts en plus.

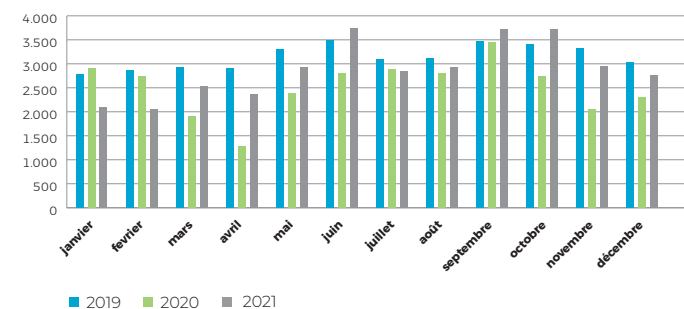
Nombre de tués 30 jours 2005-2021\*



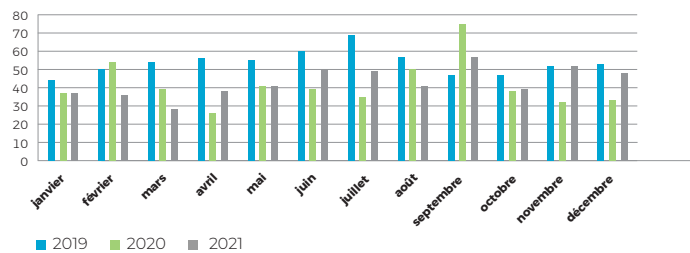
Par rapport à 2019, l'impact de la crise de la COVID-19 sur tous les indicateurs de la sécurité routière est resté important en 2021: moins d'accidents (-8,2%), moins de victimes (-11,0%), moins de tués 30 jours (-19,9%), moins de blessés graves (-14,1%) et de blessés légers (-10,6%).

Janvier et février affichent une baisse de respectivement 24,3% et 28,2% du nombre d'accidents de la route par rapport aux mêmes mois en 2019. Seuls les mois de juin, septembre et octobre présentent plus d'accidents que deux ans plus tôt.

Accidents par mois 2019-2021

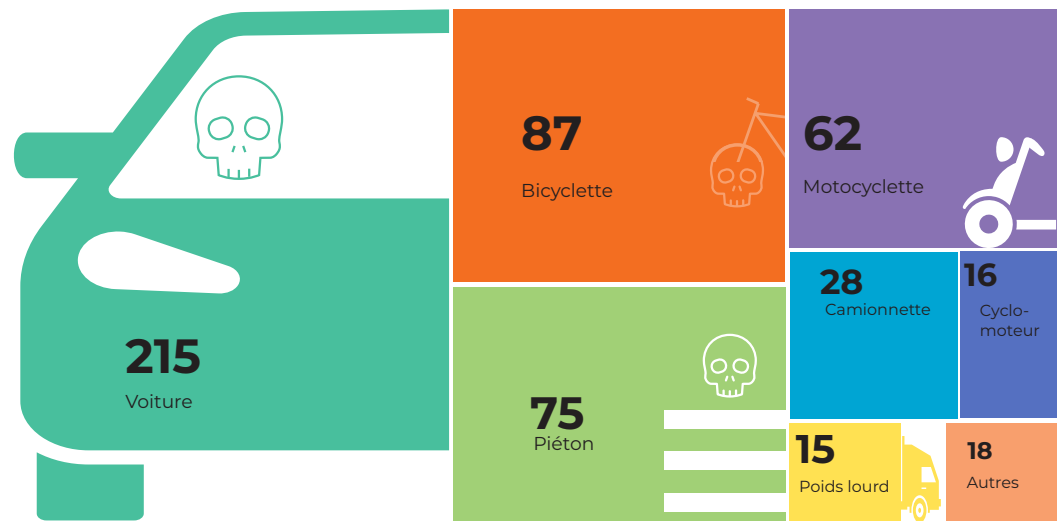


**Nombre de tués 30 jours par mois 2019-2021**

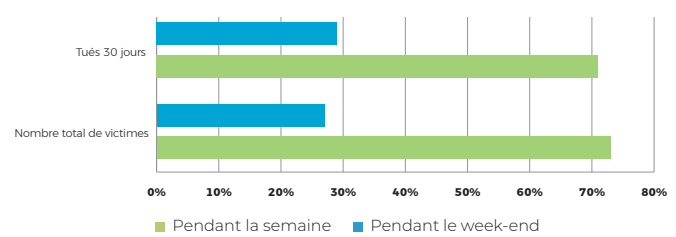


Les mesures restrictives en vigueur pendant la crise de la COVID-19 ont aussi eu un effet positif sur le nombre de victimes d'accidents de la route. Bien que la baisse soit plus prononcée au début de l'année, le nombre de tués a été tous les mois plus faible qu'en 2019, sauf en septembre et novembre. Mars a enregistré le plus faible nombre de décès, à savoir 28. Cela représente une baisse de 48,1% par rapport à mars 2019.

**Tués 30 jours par type d'usagers de la route 2021**



**Nombre de victimes pendant la semaine ou le week-end 2021**

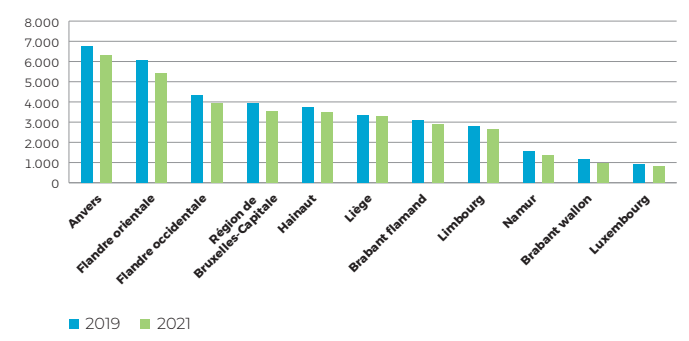


Le nombre de tués dans les 30 jours après un accident a diminué dans les trois régions par rapport à 2019 mais pas dans la même mesure : on a dénombré 8 tués en Région de Bruxelles-Capitale, soit 60% de moins qu'en 2019 mais aussi la moitié de moins qu'en 2020.

198 tués ont été enregistrés en Région wallonne, soit 35,9% de moins qu'en 2019 mais aussi 13,9% de moins qu'en 2020.

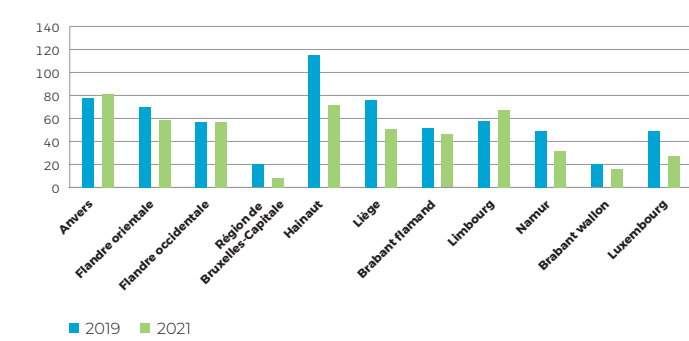
310 tués ont été comptabilisés en Région flamande, soit une légère baisse (-1,6%) du nombre de tués 30 jours par rapport à 2019 mais une hausse de 22,5% par rapport à 2020.

**Nombre d'accidents par province 2019 et 2021**



En 2021, le nombre d'accidents de la route a diminué dans toutes les provinces par rapport à 2019. Les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et de Flandre orientale comptent le plus d'accidents.

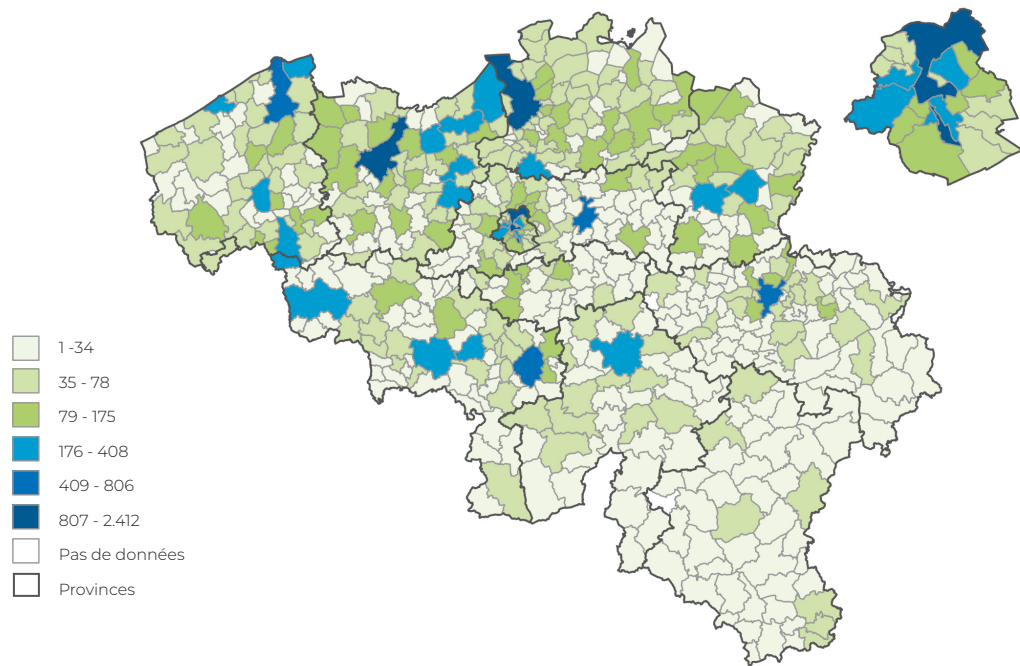
**Nombre de tués 30 jours par province 2019 et 2021**



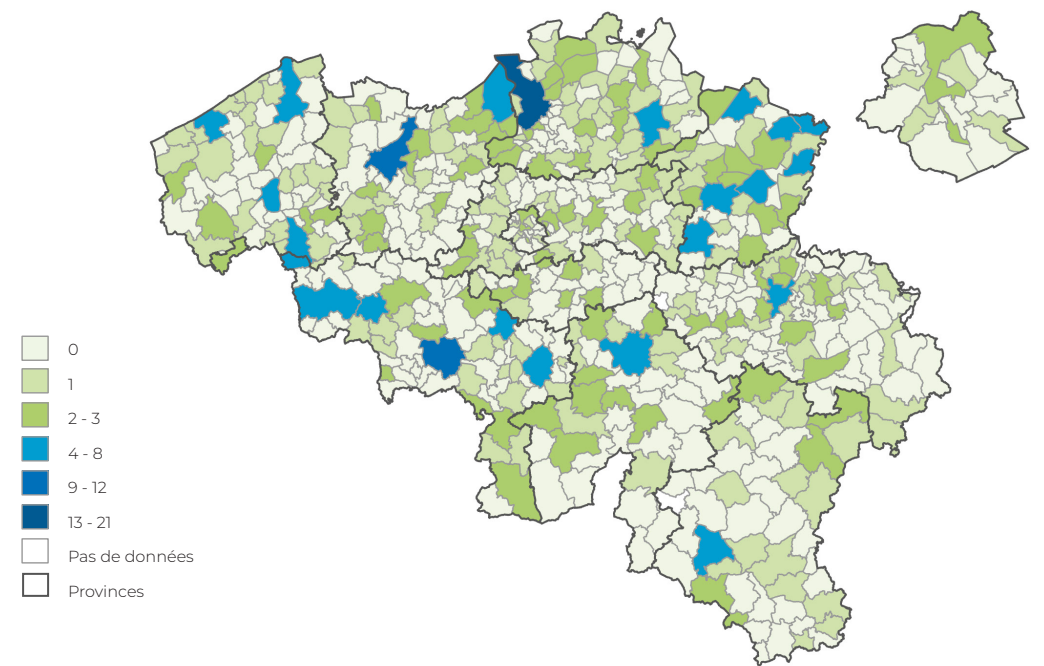
Seules les provinces du Limbourg (+15,5%) et d'Anvers (+3,8%) ont vu le nombre de tués 30 jours augmenter par rapport à 2019. Le nombre de 2019 est égalé en Flandre occidentale. Le nombre de décès baisse dans toutes les autres provinces et dans la province de Luxembourg (-44,9%), le total de 2019 a même été pratiquement réduit de moitié.



Nombre d'accidents par commune 2021



Nombre de tués 30 jours par commune 2021



# GLOSSAIRE

## SOURCES

### À PROPOS DE

## STATBEL

## GLOSSAIRE

La sélection s'est principalement effectuée sur la base de la complexité, de l'ambiguïté ou des possibilités multiples d'interprétation de certains termes.

**Assujetti à la TVA :** Sont assujetties à la TVA, les personnes/entreprises qui dans l'exercice d'une activité économique livrent des biens ou fournissent des services visés par le code de la TVA, de manière indépendante et habituelle. Il importe peu que l'activité s'exerce avec ou sans but lucratif, à titre principal ou d'appoint.

**Biens durables :** des biens qui ne s'usent pas rapidement ou, plus spécifiquement, dont l'utilité se maintient dans le temps au lieu d'être complètement consommés en une utilisation.

**Chiffre d'affaires :** Contient tous les montants (hors TVA) qui correspondent à la vente, par l'assujetti à la TVA, de biens et de services à des tiers en Belgique et à l'étranger.

**Consommation apparente (viande) :** correspond à la quantité de viande disponible sur le marché une année donnée par rapport au nombre d'habitants et pas à la consommation réelle de viande par habitant.

**Cyclomoteur :** cyclomoteur A (deux roues), vitesse maximale 25 km/heure; cyclomoteur B (deux roues) et cyclomoteur à 3 ou 4 roues + speed pedelecs, vitesse maximale 45 km/heure.

**Décrochage scolaire :** personnes âgées de 18 à 24 ans, n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus, sous quelque forme que ce soit, d'enseignement ou de formation.

**Densité de voitures :** Nombre de voitures particulières pour 1.000 habitants.

**Ecart salarial entre les sexes :** représente la différence entre le salaire horaire brut moyen des femmes et des hommes, exprimée en pourcentage du salaire moyen des hommes ou selon la formule : écart salarial entre les sexes = (salaire horaire hommes - salaire horaire femmes) / salaire horaire hommes.

**Espérance de vie :** le nombre estimé d'années qu'une personne peut encore vivre. Le calcul de l'espérance de vie moyenne à la naissance se base sur le principe que les probabilités de décès restent inchangées tout au long de la vie d'une personne.

**Faible intensité de travail (LWI) :** un ménage dont les membres en âge de travailler ont travaillé à moins de 20% de leur potentiel au cours des 12 mois précédents.

**Faillite :** est prononcée dès qu'une entreprise remplit deux conditions : l'entreprise n'est plus capable de payer ses factures et ne trouve plus de nouveaux crédits.

**Indicateurs conjoncturels :** doivent enregistrer le plus rapidement possible et avec la plus grande précision l'activité économique, présente et future, de manière globale ou en distinguant les différents secteurs et les régions. Typiquement, l'activité est soumise à des fluctuations, alternant

les périodes de croissance de quelques années avec des périodes de repli. Cette succession de mouvements haussiers et baissiers s'appelle le cycle conjoncturel.

**Indice de richesse :** comparaison du revenu fiscal moyen par habitant d'une unité administrative donnée avec le revenu moyen par habitant en Belgique. L'indice de richesse de la Belgique équivaut à 100. Si l'indice de richesse d'une unité administrative est inférieur à 100, alors le revenu moyen par personne dans cette unité administrative est inférieur au revenu moyen national. Par contre, si la valeur de l'indice de richesse dépasse 100, alors le revenu moyen par personne au sein de la zone est supérieur au revenu moyen par Belge.

**Indice des prix à la consommation (IPC) :** un outil économique qui mesure les variations de prix d'une série de biens et services qui sont représentatifs des habitudes de dépenses des ménages.

**Indice santé :** il s'agit en fait d'une version réduite du panier de l'indice qui n'inclut pas le tabac, l'alcool et les carburants. Les salaires et les prestations sociales mais aussi les loyers, les primes d'assurance ont été couplés à l'indice santé plutôt qu'à l'indice des prix à la consommation.

**Inflation :** apparaît lorsque les prix des biens et services augmentent globalement, et pas uniquement les produits individuels; cela signifie qu'avec 1 euro vous pouvez moins acheter aujourd'hui qu'hier.

**Investissements :** les dépenses (hors TVA) réalisées par l'assujetti à la TVA pour l'acquisition de biens et de services qui composent les ressources de son entreprise.

**Médiane :** est la valeur centrale d'une série de chiffres (croissante). Cela signifie que 50% des chiffres sont en dessous de la médiane et 50% des chiffres au-dessus de la médiane. L'avantage d'une médiane est qu'elle est moins sensible aux valeurs extrêmes que la moyenne. Par exemple, dans le cas des prix de vente de biens immobiliers, le prix médian est une mesure plus appropriée : il s'agit du prix auquel 50% des transactions sont moins chères et 50% sont plus chères. Pour cette mesure, l'influence des valeurs extrêmes est minimale, voire inexistante.

**Ménage :** est constitué, soit d'une personne vivant habituellement seule, soit de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

**Motocyclette :** vitesse maximale de plus de 45 km/heure (jusqu'à 400 cc et plus de 400 cc).

**NACE-BEL :** Version belge de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

**Nuitée (tourisme) :** chaque nuitée passée par un voyageur ou pour laquelle un client s'est inscrit dans un établissement d'hébergement collectif. Les nuitées sont enregistrées par pays de résidence du client et par but du voyage.

**Panier de l'indice :** l'ensemble des produits et services sur la base desquels l'indice est calculé.

**Première nationalité enregistrée :** est la nationalité correspondant à la première inscription d'une personne au Registre national des personnes physiques (RNPP). Dans le cas où il s'agit d'une double nationalité et où une de ces nationalités est belge, la personne est considérée comme ayant la nationalité belge.

**Privation matérielle et sociale sévère (SMSD) :** est observée quand une personne ne peut se permettre au moins sept des biens ou services de base.

**Revenu équivalent disponible :** revenu total d'un ménage, après impôt et autres déductions, disponible en vue d'être dépensé ou épargné.

**Revenu net imposable :** Ce revenu est calculé à partir des déclarations à l'impôt des personnes physiques et contient les revenus imposables au titre d'une profession, les revenus de remplacement, les pensions, les dividendes, le revenu cadastral et les rentes alimentaires. Les revenus non imposables (comme les allocations familiales et le revenu d'intégration) ne font pas partie des revenus fiscaux. La période de référence des données utilisées est l'année de revenus 2019, soit l'exercice fiscal 2020.

**Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) :** fait référence à la situation des personnes confrontées à au moins l'un des 3 risques de pauvreté suivants : pauvreté sur la base du revenu, privation matérielle sévère ou vivre dans un ménage à faible intensité de travail. L'indicateur AROPE a été modifié en 2021 en fonction des objectifs de la stratégie Europe 2030 pour permettre de mieux mesurer la privation ainsi que de mieux tenir compte de la situation d'exclusion sociale des personnes en âge de travailler.

**Risque de pauvreté sur la base du revenu (AROP) :** est le pourcentage de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté équivaut à 60% de la médiane du revenu national disponible après transferts sociaux.

**Semaine de référence :** L'Enquête sur les forces de travail est une enquête continue. Cela signifie que l'échantillon est réparti uniformément sur les 52 semaines de référence de l'année. Les répondants sélectionnés répondent à un questionnaire qui porte principalement sur leur activité durant une semaine de référence donnée. Les données présentées sont les moyennes de l'année.

**Solde migratoire :** Différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs (ou sorties) d'habitants d'un territoire donné. Nous parlons de solde migratoire interne pour les déménagements entre les régions belges et de solde migratoire international pour la différence entre le nombre de personnes entrant et sortant de Belgique.

**Solde naturel :** la différence entre le nombre de naissances et de décès au sein d'une population.

**Speed pedelec :** un vélo électrique rapide immatriculé comme cyclomoteur de catégorie L1 ou L2 avec un numéro de plaque commençant par 'SP' (entre dans la catégorie des cyclomoteurs classe B).

**Surmortalité** : est une augmentation temporaire et exceptionnelle du nombre de décès qui coïncide avec un événement particulier, tel qu'une épidémie de grippe, une vague de chaleur ou la pandémie de Covid-19. En d'autres termes, le nombre de décès réels est supérieur au nombre de décès attendus pour la même période.

**Taux brut de mortalité** : rapport, exprimé en %, entre le nombre de décès et la population de l'année considérée.

**Taux d'activité** : reflète le pourcentage de la population active (personnes occupées + chômeurs) parmi la population totale au sein d'une classe d'âge donnée.

**Taux de chômage** : représente le pourcentage de chômeurs parmi la population active (personnes occupées + chômeurs) d'une classe d'âge donnée.

**Taux d'emploi** : donne le pourcentage de personnes occupées dans une certaine classe d'âge.

**Taux de vacance d'emploi** : le nombre d'emplois vacants par rapport au nombre total d'emplois dans l'entreprise.

**Travail à domicile** : le travail effectué au domicile du travailleur. Il ne s'agit pas nécessairement de télétravail, effectué à l'aide des télécommunications.

**Tués 30 jours (accidents de la route)** : toute personne décédée sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident.

**Union européenne** : L'Union européenne, ou UE en abrégé, est une union économique et politique de pays européens. L'UE a été instituée le 1<sup>er</sup> novembre 1993 (traité de Maastricht). Le 31 janvier 2020, le Royaume Uni a quitté l'UE. Depuis lors, on utilise l'abréviation UE-27

**Voiture hybride** : n'est pas la même chose qu'une voiture entièrement électrique. La différence est qu'un véhicule hybride utilise deux moteurs : un moteur à combustion et un moteur électrique.

## SOURCES

### Thème 1 : DÉMOGRAPHIE - CYCLE DE VIE - DIVERSITÉ

**pp. 6-7** : Eurostat, population et démographie (mise à jour 11/07/2021)

<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00001/default/table>

Chiffre de la population de la Belgique:

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

**pp. 8-9** : Statbel, structure de la population, densité de population - RNPP

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/densite-de-la-population>

Les données utilisées proviennent du Registre national des personnes physiques (RNPP), au 1<sup>er</sup> janvier de la période de référence concernée. Le chiffre officiel de la population ne prend pas en compte le registre d'attente des demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes ayant une demande d'asile en cours de traitement (loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente pour les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié). Les chiffres publiés par Eurostat, par contre, comprennent une estimation des personnes inscrites au registre d'attente.

**p. 10** : Statbel, mouvement de la population - RNPP

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mouvement-de-la-population>

**p. 11** : Statbel, population - RNPP

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population>

**pp. 12-13** : Statbel, structure de la population, espérance de vie - RNPP

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-et-esperance-de-vie/tables-de-mortalite-et-esperance-de-vie>

Les tables de mortalité (en tant que tables du moment) calculées par Statbel indiquent comment une génération s'éteindrait si, tout au long de sa vie, elle était exposée aux mêmes conditions de mortalité par âge que l'année considérée. En cas de crise sanitaire temporaire ayant un impact sur la mortalité, comme la pandémie actuelle de COVID-19, la table de mortalité présente des limites importantes. En effet, il est très probable qu'avec le repli de la pandémie, les conditions de mortalité seront, dans un avenir proche, très différentes de celles observées en 2020 et dans une moindre mesure en 2021. L'espérance de vie doit donc être interprétée avec toute la prudence nécessaire.

**p. 14** : Statbel, mortalité, données Statbel Covid-19 – RNPP et Sciensano

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-et-esperance-de-vie/mortalite-generale>

<https://statbel.fgov.be/fr/covid-19-donnees-statbel>

Le nombre de décès dus au Covid-19 est le chiffre communiqué chaque jour par Sciensano:

<https://epistat.wiv-isp.be/covid/>

**p. 15 :** Statbel, naissances et fécondité – Registres de l'état civil et RNPP

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite>

La statistique de naissances et de fécondité est élaborée à partir de deux sources: les bulletins de déclaration des naissances à l'état civil et le Registre national. La première source est la plus importante et la plus riche. Elle apporte beaucoup d'informations sur tous les enfants nés dans le pays (les naissances de fait), ainsi que sur leurs parents. La seconde est la plus rapide. Elle ne donne que des informations sur les naissances d'enfants dont la mère est inscrite au Registre national.

**pp. 16-17 :** Statbel, origine de la population - RNPP

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/origine>

La Belgique est un pays d'une grande diversité et cette diversité s'accroît. La demande de chiffres sur la diversité de la population augmente d'année en année, tant dans le monde académique que chez les décideurs politiques. Pour répondre à cette demande, Statbel a décidé de créer ces tableaux sur la population belge selon l'origine. Une série chronologique de 2000 à 2022 permet d'étudier l'évolution de la diversité selon l'origine. Des explications méthodologiques supplémentaires sur cette nouvelle statistique sont disponibles dans la page thématique.

## Thème 2 : TRAVAIL - REVENU - CONDITIONS DE VIE

**p. 20 :** Statbel, emploi et chômage - Enquête sur les forces de travail (EFT)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

L'enquête par sondage sur les forces de travail est une enquête menée pendant toute l'année auprès des ménages privés. Elle repose sur les réponses de près de 123.000 personnes (répondants) en âge de travailler (15 ans et plus).

Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Cette enquête est également menée dans les autres États membres de l'UE et est coordonnée par Eurostat, le service statistique de l'Union européenne.

**p. 21 :** Eurostat, Emploi et chômage

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/lfs/data/database>

Dernières mises à jour le 11/07/2022 taux d'emploi et de chômage / 27/04/2022 taux d'inactivité

**p. 22 :** Statbel, marché du travail - EFT

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail>

**p. 23 :** Statbel, formation et enseignement - EFT

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation>

**p. 24 :** Eurostat et Statbel, écart salarial – Enquête sur la structure et la répartition des salaires

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=tesem180>

Dernière mise à jour 25/02/2022

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/ecart-salarial>

**pp. 25-26:** Statbel, Absences - EFT

[https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/Pub%20ifs\\_FR\\_28MAR22.XLSX](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/Pub%20ifs_FR_28MAR22.XLSX)

**pp. 27-28 :** Statbel, Problèmes de santé liés au travail - EFT

<https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.9%20Focus%20op%20de%20arbeidsmarkt/AHM%202020%20tableaux%20F.xlsx>

**pp. 29-32 :** Statbel, revenus fiscaux - SPF Finances : Impôt des personnes physiques

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux>

Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Cette statistique est établie par année de revenus. L'année de revenus est la période imposable. Les revenus que le contribuable a réalisés ou recueillis pendant cette année sont soumis à l'impôt.

**pp. 33-36 :** Statbel, Pauvreté et conditions de vie – SILC

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie>

EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête sur les revenus et les conditions de vie et constitue un outil important permettant de dresser, tant au niveau belge qu'europpéen, un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

**p. 37 :** Statbel, Solitude et sentiment de bonheur chez les Belges - SILC

[https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.3%20Bien%20%C3%AAtre/IALC\\_FR\\_PUBLICATION\\_v20220210.xlsx](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.3%20Bien%20%C3%AAtre/IALC_FR_PUBLICATION_v20220210.xlsx)

**p. 38-39 :** Statbel, Utilisation des TIC auprès des ménages - enquête TIC auprès des ménages et individus

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/utilisation-des-tic-aupres-des-menages>

L'objectif de cette enquête est de compiler des statistiques comparables au niveau international sur les indicateurs nationaux de la fracture numérique. Elle est associée, sous la forme d'un module spécial 'TIC et Internet', à l'enquête sur les forces de travail.

**Thème 3 : CONSOMMATION - HABITAT - TOURISME**

**pp. 42-44** : Statbel, Budget des ménages - Enquête sur le budget des ménages (EBM)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>

EU-HBS (European Union – Household Budget Survey ou HBS) est une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. C'est un outil important pour décrire, tant au niveau belge qu'europpéen, les habitudes de consommation de la population sur une année. L'enquête est aussi la source principale pour la composition de l'indice des prix à la consommation. Le choix des produits témoins et leur pondération dans le panier sont revus en profondeur tous les deux ans sur la base de l'enquête sur le budget des ménages la plus récente.

**p. 45-47** : Statbel, indice des prix à la consommation (IPC)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation>

**pp. 48-51** : Statbel, prix de l'immobilier (AGDP)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier>

La statistique des prix de l'immobilier se base sur les actes de vente enregistrés par le SPF Finances, et plus particulièrement l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP), mieux connue sous le nom de Cadastre.

**p. 52** : Statbel, parc de bâtiments (AGDP)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/parc-des-batiments>

La statistique cadastrale du parc de bâtiments donne le nombre de bâtiments en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence.

**p. 53** : Statbel, Enquête sur les vacances et les voyages

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/enquete-sur-les-vacances-et-les-voyages>

Depuis 1997, les habitudes touristiques de la population belge font l'objet d'une enquête trimestrielle continue réalisée auprès des ménages.

**pp. 54-55** : Statbel, enquête sur le tourisme et l'hôtellerie

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/horeca-tourisme-et-hotellerie>

L'objectif de cette enquête est de mesurer le volume du tourisme interne et international, exprimé en termes d'arrivées et de nuitées, par but du voyage et pays de résidence du touriste.

**Thème 4 : AGRICULTURE - ECONOMIE - MOBILITÉ**

**p. 58** : Statbel, Utilisation du sol (AGDP)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/environnement/sol/utilisation-du-sol>

**pp. 59-62** : Statbel, exploitations agricoles et horticoles, agriculture biologique (bases de données et enquêtes)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles>

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/agriculture-biologique>

Chaque année, une brochure détaillée sur les chiffres clés de l'agriculture est également publiée.

**p. 63** : Statbel, bilan d'approvisionnement en viandes (AFSCA et autres)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement>

Statbel publie annuellement un bilan d'approvisionnement pour les principales espèces animales à partir de différentes sources d'informations, dont l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Ce bilan établit les relations entre la production, la consommation, le commerce extérieur (et les stocks).

**p. 64** : Statbel, statistiques laitières

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/industrie-laitiere>

La statistique sur la collecte et la production laitière reprend les quantités de lait et de crème récoltées auprès des entreprises laitières et celles des produits fabriqués (lait de vache sur une base mensuelle, autre que le lait de vache sur une base annuelle).

**pp. 65-68** : Statbel, entreprises, indicateurs conjoncturels (bases de données administratives: TVA, ONSS, BCE) ; Emplois vacants sur le marché du travail (JVS)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises>

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/indicateurs-conjoncturels>

Les indicateurs conjoncturels doivent enregistrer le plus rapidement possible et avec la plus grande précision l'activité économique, présente et future, de manière globale et en distinguant les différents secteurs et les régions. Typiquement, l'activité est soumise à des fluctuations, alternant les périodes de croissance de quelques années avec des périodes de repli. Cette succession de mouvements haussiers et baissiers s'appelle le cycle conjoncturel.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants>

L'enquête sur les emplois vacants est organisée chaque trimestre.

**p. 69** : Statbel, Transport aérien (aéroports)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/transport/transport-aerien>

Les statistiques de transport aérien fournissent des informations sur le nombre de passagers transportés, le nombre de vols et les marchandises transportées (en tonnes) sur les vols commerciaux.

**p. 69 :** Statbel, Transport routier de marchandises

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/transport/transports-routiers-de-marchandises>

Enquête hebdomadaire sur le transport routier de marchandises (sur le territoire belge et étranger) par des véhicules immatriculés en Belgique et dont la charge utile s'élève à minimum 1 tonne.

**p. 70 :** Statbel, Navigation intérieure (Vlaamse Waterweg et autres)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/transport/navigation-interieure>

Navigation intérieure selon la période, la destination, la nature des marchandises et le type de bateau

**p. 70 :** Statbel, Navigation maritime (ports maritimes)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/transport/navigation-maritime>

Les statistiques de navigation maritime montrent l'évolution du nombre de navires de mer, de leur tonnage et de leur type, du nombre et du poids des marchandises, du type de cargaison, du continent d'embarquement ou de débarquement, du nombre de passagers, etc.

**pp. 71-74 :** Statbel, Parc de véhicules, immatriculations de véhicules (DIV)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/parc-de-vehicules>

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés immatriculés en Belgique au 1er août.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/immatriculations-de-vehicules>

Cette statistique donne un aperçu de tous les véhicules motorisés, neufs ou d'occasion, immatriculés en Belgique auprès de la Direction pour l'Immatriculation de Véhicules (DIV) du SPF Mobilité pour une période donnée.

**pp. 75-79 :** Statbel, Accidents de la route (Police fédérale)

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/mobilite/circulation/accidents-de-la-circulation>

Les informations sur les accidents de la route avec lésion corporelle sont collectées par les services de police. Pour chaque accident, ils établissent un procès-verbal et complètent un formulaire d'analyse avec de nombreuses informations supplémentaires. Les données collectées sont ensuite envoyées à Statbel où elles sont adaptées (p.ex. ajout des personnes décédées dans les 30 jours; ces informations proviennent des PV des parquets qui ne sont pas repris dans la base de données de la police) et validées.

## À PROPOS DE STATBEL



### Que fait Statbel ?

#### Statbel est l'office de statistique officiel de la Belgique

Les statistiques publiques sont produites de manière indépendante. Les séries de chiffres de Statbel sont reprises sur une base hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle, offrant un aperçu fiable et objectif de la société et de l'économie belges. En tant qu'office belge de statistique, nous veillons à ce que ces informations atteignent chaque citoyen.

Les statistiques de Statbel sont utilisées quotidiennement par tous ceux qui recherchent des chiffres actuels et corrects. Il peut s'agir de décideurs politiques qui veulent prendre des décisions sur la base de sources objectives, de scientifiques qui veulent étayer leurs recherches ou de journalistes qui recherchent des informations basées sur des faits et des enquêtes statistiques.

#### La Belgique dans le monde

En tant qu'office belge de statistique, Statbel représente également notre pays dans le monde des statistiques, au niveau international. Au sein du Système Statistique européen, Statbel participe à l'élaboration puis à l'application des directives émises pour la production et la communication des statistiques. Statbel fournit les données belges, entre autres, à Eurostat, l'office statistique de la Commission européenne. Il est ainsi facile de comparer les pays européens entre eux en ce qui concerne la population, l'emploi et l'économie.

La centaine de statistiques produites par Statbel sont en grande majorité basées sur des obligations légales nationales ou réglementaires européennes. La méthode de collecte, le traitement, la production et la communication des données statistiques sont également fixés dans un Code de bonnes pratiques européen.

### Comment fonctionne Statbel ?

#### L'organisation

Statbel compte 315 collaborateurs et plus ou moins 250 enquêteurs indépendants. Chaque année, nous interrogeons 45.000 ménages et adressons 26 enquêtes aux entreprises. Dans le même temps, 60 % de la production statistique provient de bases de données administratives. Chaque jour, Statbel publie les résultats les plus récents dans des articles d'information, pertinents pour les différents groupes cibles de la société. Tous les thèmes sociaux et économiques sont traités sur notre site web [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be), qui produit plus de 500 publications au cours d'une année. Chaque jour, les médias reprennent les résultats de Statbel. L'année dernière, plus de 4.200 mentions dans des journaux belges et internationaux, ainsi que sur des sites d'information, ont été comptabilisées.

#### Statbel protège votre vie privée

Statbel collecte des données uniquement pour produire des statistiques globales et anonymes

et nous mettons tout en œuvre, au sein de notre organisation, pour protéger au maximum ces informations. De cette manière, la protection de la vie privée des citoyens sera toujours garantie.

Toutes les informations collectées par Statbel sont protégées par le secret statistique. Les données ne sont dès lors utilisées qu'à des fins statistiques et scientifiques. Si vous partagez des données avec Statbel, il n'y aura donc jamais de répercussion administrative liée à ces données. Afin de garantir le secret statistique, tous les membres du personnel de Statbel, ainsi que les enquêteurs auxquels Statbel fait appel, ont signé une déclaration dans laquelle ils confirment qu'ils connaissent les obligations qui découlent du secret statistique et qu'ils respecteront celui-ci.

#### Statbel se modernise et innove

Chaque jour, Statbel met tout en œuvre pour moderniser sa production statistique. Pour ce faire, il étudie de nouvelles sources de données, réduit la charge d'enquête et met l'accent sur la simplification administrative.

Les défis sont considérables :

- Suivre les nouvelles tendances socio-économiques et répondre aux demandes de données sur l'impact des différentes crises (Covid-19, guerre en Ukraine, ...), la mondialisation, l'évolution démographique, les nouvelles formes d'emploi, la numérisation, l'économie collaborative, l'économie circulaire, les inégalités sociales et le développement durable ;
- Utiliser un éventail de canaux de communication modernes permettant de fournir des statistiques et des données sur mesure, adaptées aux différents utilisateurs, d'accroître la notoriété de Statbel et de renforcer les connaissances statistiques des utilisateurs ;
- Jouer un rôle central dans la stratégie numérique du secteur public grâce à notre savoir-faire dans le traitement des données, notre connaissances des données publiques disponibles et l'application de normes de qualité ;
- Renforcer les partenariats avec le monde académique, les organismes de recherche et les pouvoirs publics dans les domaines du traitement des données et de la prestation de services ;
- Continuer à mettre l'accent sur la simplification administrative et la réduction de la charge d'enquête, sans compromettre la qualité.

#### Statbel, pour le grand public...

##### Découvrez votre commune

Statbel publie sur son site internet l'outil «Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres».

Vous y trouverez facilement et rapidement un aperçu des principaux chiffres de votre commune, comme le nombre d'habitants, l'évolution de la population, l'habitat, les revenus, les accidents de la route, ...

De plus, avec ce nouvel outil, vous pouvez également comparer votre propre commune avec une autre commune belge. Vous pouvez télécharger en format Excel les données qui ont servi à créer le graphique, réutiliser l'illustration ou partager l'ensemble du tableau de bord de votre commune sur les médias sociaux.

##### Statbel Junior

**STATBEL**  
**JUNIOR**

Statbel Junior est un site éducatif destiné aux enseignants et aux élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire. Voulez-vous apprendre à mieux connaître la commune où se trouve votre école de manière interactive et éducative ?

Statbel Junior est l'outil parfait pour cela. Découvrez le monde merveilleux de la statistique sur [www.statbeljunior.be](http://www.statbeljunior.be)

#### ... et pour celui qui cherche des données ciblées

##### be.STAT

Be.stat, notre base de données en ligne, vous permet de facilement composer et télécharger vous-même des tableaux.

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat>

##### Open data

Les open data sont des données publiques, non personnelles, collectées par les services publics dans un format qui peut être facilement traité de manière automatisée. Elles peuvent être réutilisées à des fins commerciales et non commerciales.

Statbel propose depuis 2015 environ 400 fichiers d'open data et élargit progressivement son offre.

<https://statbel.fgov.be/fr/open-data>



### DataLab

Sous la dénomination de 'Statbel DataLab', Statbel publie de nouvelles statistiques, méthodes et sources de données en version bêta.

En tant qu'office belge de statistique, nous découvrons, recherchons et développons de nouvelles sources et méthodes, jusqu'à ce qu'elles soient mûres pour la production de statistiques publiques. Les résultats de ces recherches sont publiés dans le 'Statbel DataLab'. Cet espace est ouvert aux innovations et aux expérimentations, mais aussi à la collaboration, puisque nous comptons profiter des commentaires de nos utilisateurs pour affiner ces recherches.

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/statbel-datalab>

### Statbel vous tient informé

- <https://statbel.fgov.be> vous amène à la page d'accueil de notre site web.
- L'aperçu chronologique des actualités se trouve sur la page <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles>
- Abonnez-vous à notre newsletter : <https://statbel.fgov.be/fr/inscription-newsletter>
- Un calendrier de nos publications est disponible via <https://statbel.fgov.be/fr/calendar>
- Calculez vous-même votre loyer avec le calculateur de loyer : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indexation-du-loyer>
- Recherchez rapidement une valeur de l'indice des prix à la consommation ou de l'indice santé avec Index Search : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/index-search>
- Facebook : <https://www.facebook.com/Statbel.FR>
- Twitter : [https://twitter.com/Statbel\\_fr](https://twitter.com/Statbel_fr)
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/statbel/>



+32 800 120 33



statbel@economie.fgov.be



statbel.fgov.be



Statbel.FR



@Statbel\_fr



/statbel

## COLOPHON

### ÉDITEUR RESPONSABLE

**PHILIPPE MAUROY**

STATBEL (DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM)

SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

BD ALBERT II 16, B-1000 BRUXELLES

**NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348**

### RENSEIGNEMENTS

**COURRIEL :** STATBEL@ECONOMIE.FGOV.BE

**TÉL.** 0800 120 33

**CODE DE LA PUBLICATION :** S000.01F/2022

LES CHIFFRES DE CETTE PUBLICATION PEUVENT ÊTRE REPRIS MOYENNANT MENTION EXPLICITE DE LA SOURCE : STATBEL (DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM).